

**POLICE JUDICIAIRE**  
près le  
Parquet du  
Procureur du Roi  
de Bruxelles

Section : CRIMINELLE

PJ 29

Annexe(s) :

Aud. : 0

N° : 25.496

Site au P.V. n°

1  
é)  
:

Site aux devoirs prescrits par  
Monsieur le Juge d'Instruction  
VANDERMEERSCH

Poste : -

Dossier : 57/95

Charge de X

Le chef de meurtres des dix  
Circules bleus belges

Sur plainte d'office

**Objet :**

Transmission copie d'un livre

-0-

Indicateur n°

K0081926

2  
+ 50  
0.8.1996

Transmis à Monsieur le Juge d'Instruction VANDERMEERSCH

Bruxelles, le 12 mars 1996.

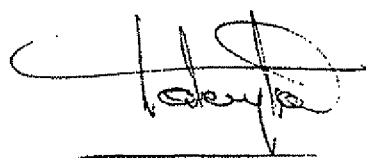
Pr. le Commissaire en Chef aux D.J.

  
**PRO JUSTITIA**

L'an mil neuf cent nonante-six, le onze du mois de mars à 14.20 heures,

Nous, **WATERPLAS Michel**

Commissaire Principal aux Délégations Judiciaires, Auxiliaire de  
Monsieur le Procureur du Roi de l'Arrondissement de Bruxelles,  
joignons au présent copie du livre de Filip REYNTJENS intitulé:  
"Rwanda, Trois jours qui ont fait basculer l'histoire"  
DONT ACTE.



# R w a n d a

## Trois jours qui ont fait basculer l'histoire

que beaucoup a été écrit au sujet de la violence extrême qui a touché le Rwanda en avril 1994, ce cahier étudie un aspect encore largement inconnu de cette histoire : il s'agit de la brève période qui débute le 6 avril, avec l'attentat contre l'avion de l'ONU, et se termine le 9 avril, avec la prestation de serment des autorités rwandaises.

Ces trois jours revêtent une importance cruciale : c'est pendant ce laps de temps très court que se situent non seulement l'étincelle qui constitue l'attentat, mais aussi la mise en marche de la machine à tuer et le début des massacres politiques, l'assassinat de dix casques bleus, le lourdement contribué au désengagement de la communauté internationale, les décisions politiques qui ont rendu impossible toute solution pacifique et la reprise de la présidence par le F.P.R. qui a porté le F.P.R. au pouvoir et créé une situation politique inextricable.

Le livre tente de suivre le parcours des divers acteurs militaires et politiques, les décisions qu'ils développent, les erreurs qu'ils commettent. Il le fait de façon très concrète, avec la force des choses, essentiellement sur des témoignages. Ce récit est loin d'être complet, mais il fournit de nombreuses clés, jusqu'ici inconnues, qui permettront d'aller plus loin dans la recherche de la vérité sur une des pages les plus sombres de l'histoire de l'humanité.

Le récit de ces trois jours à Kigali est complété par le récit de trois autres jours, qui ont lieu du 20 au 23 octobre 1993 à Bujumbura, capitale du voisin méridional du Rwanda. La comparaison de ces deux événements est édifiante et montre, si besoin en est, que la violence était, dans les deux cas, le produit de celui-ci soit délégué à une minorité au sein d'une ethnie majoritaire (Rwanda) ou par une minorité au sein de la majorité (Burundi).

Le livre conclut par un avertissement : si des solutions politiques ne sont pas trouvées tant au Burundi qu'au Rwanda, les événements de 1993 et 1994 constitueront le prélude à une longue déstabilisation violente de la région des grands lacs. Dans ce cas, le pire est encore à venir. La survie de millions d'êtres humains est en péril.

Filip Reyntjens est professeur aux Universités d'Anvers, de Louvain et de Bruxelles et membre du CEDAF.

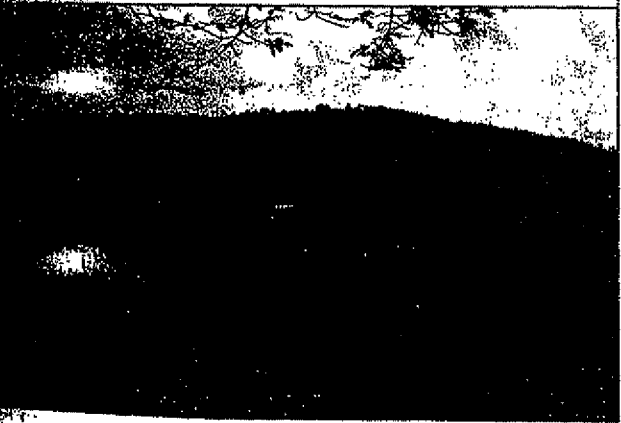
RS  
VINS  
du CEDAF

AFRIKA  
STUDIES  
(voorheen ASDOC-STUDIES)

Filip REYNTJENS

# R w a n d a

## Trois jours qui ont fait basculer l'histoire



K0081927

1/1

**CAHIERS  
AFRICAINS**  
(anciennement CAHIERS DU CEDAF)

**AFRIKA  
STUDIES**  
(voorheen ASDOC-STUDIES)

ISSN 1021-9994

Périodique bimestriel de l'  
Tweemaandelijks tijdschrift van het  
Bimonthly periodical of the

**Institut Africain**  
Centre d'Etude et de Documentation  
Africaines (CEDAF)

**Afrika Instituut**  
Afrika Studie- en Dokumentatie-  
Centrum (ASDOC)

rue Belliard, 65, 1040 BRUXELLES, BELGIQUE  
Belliardstraat, 65, 1040 BRUSSEL, BELGIE  
rue Belliard, 65, 1040 BRUSSELS, BELGIUM  
☎ (32)2/230.75.62 - Fax : (32)2/230.76.05

Directeur - Direkteur - Director : G. de VILLERS  
Secrétaire de rédaction - Redaktie secretaresse - Editor : E. SIMONS

**CONDITIONS D'ABONNEMENT**

6 numéros - 6 nummers - 6 issues :  
1995 : n°-nr 13 à-tot-to 18  
1996 : n°-nr 19 à-tot-to 24

Belgique - België - Belgium : **2500 FB/BF**

Etranger - Buitenland - Outside Belgium:

**2500 FB/BF + 500 FB/BF**

Envoi par avion - Luchtpost - Air Mail : + 600 FB/BF

**Règlement - Betaling - Payment**

CCP/PCR : 000-0596882-21 du/van/of ASDOC/CEDAF  
BBL : 310-0272161-85 à l'attention du - t. a. v. - for - ASDOC/CEDAF

Publié avec l'aide de la Communauté française

**Filip REYNTJENS**

**Rwanda**  
**Trois jours qui ont fait**  
**basculer l'histoire**

K0081928

**Institut Africain-CEDAF**  
**Afrika Instituut-ASDOC**  
Bruxelles-Brussel

**Editions L'Harmattan**  
5-7, rue de l'Ecole-Polytechnique  
75005 Paris

*Handwritten signature*

## Du même auteur ( )

*Off the Horseback ? Legal Aspects of the Return to Constitutional Government in Africa South of the Sahara*, Baden-Baden, Nomos, 1980.

*Pouvoir et droit au Rwanda. Droit public et évolution politique 1916-1973*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 1985.

(en collaboration) *State and local community in Africa - Etat et communauté locale en Afrique*, Bruxelles, Les Cahiers du CEDAF, 1986.

*Burundi 1972-1988. Continuité et changement*, Bruxelles, Les Cahiers du CEDAF, 1989.

(en collaboration) *Rechtsvergelijking*, Bruxelles, Story-Scientia, 1991.

(en collaboration) *La pensée politique du gouverneur général Pétillon*, Bruxelles, Académie royale des sciences d'outre-mer, 1993.

*L'Afrique des grands lacs en crise. Rwanda, Burundi : 1988-1994*, Paris, Karthala, 1994.

*Burundi. Breaking the Cycle of Violence*, Londres, Minority Rights Group, 1995.

(en collaboration) *Development co-operation : A tool for the promotion of human rights and democratization*, Bruxelles, VIIR-AGCD, 1995.

Couverture : "La Ferme" près de Masaka, lieu d'où ont été tirés les missiles contre l'avion présidentiel (photo : F. Reyntjens, octobre 1994)

© Institut Africain / Afrika Instituut - CEDAF / ASDOC, 1995  
ISBN : 2-7384-3704-4,  
ISSN : 1021-9994

Cahiers Africains / Afrika Studies n° 16, 1995

## Sommaire

K0681929

<b>Avant-propos</b> .....	7
<b>Introduction</b> .....	11
<b>Antécédents</b> .....	15
<b>L'attentat</b> .....	21
Première hypothèse : des éléments radicaux du régime et de l'armée ; variante : des militaires français agissant pour le compte de ceux-ci .....	21
Deuxième hypothèse : la filière burundaise .....	32
Troisième hypothèse : un "coup démocratique" qui a mal tourné .....	33
Quatrième hypothèse : le F.P.R. ; variante : des militaires belges agissant pour le compte de celui-ci .....	38
Un seul élément matériel : une piste à suivre .....	44
L'écran de fumée .....	46
<b>Deux parcours dans la nuit</b> .....	51
Les officiers à l'Etat-major .....	51
Le second parcours .....	56
<b>L'assassinat d'Agathe Uwilingiyimana et des dix casques bleus</b> ..	65
De la résidence du premier ministre .....	65
... au camp militaire de Kigali .....	69
<b>Vers le "gouvernement intérimaire"</b> .....	80
Le comité de crise à l'oeuvre .....	80
La mise en place des institutions "intérimaires" .....	86

Cahiers Africains / Afrika Studies n° 16, 1995

5/12

Trois autres jours fatidiques à Bujumbura.....	93
Les préparatifs.....	93
Une nuit tragique.....	96
L'assassinat du président.....	102
Tentative de structuration du putsch.....	105
L'effondrement du putsch.....	111
Le putsch rampant.....	113
Conclusion.....	116
Annexes.....	121
Chronologie.....	147
Abréviations.....	149
Ouvrages cités.....	151

## Avant-propos

K0081930

*L'histoire immédiate est une aventure toujours difficile, parfois même périlleuse. Dans le cas de la région des Grands Lacs, la difficulté est encore aggravée par une "culture du secret" solidement ancrée dans la trajectoire historique et politique des deux pays traités ici. Amalenga est le terme utilisé par les Rwandais pour qualifier ce que les Blancs ne peuvent pas comprendre, et donc ce qu'ils ne peuvent pas savoir.*

*Le travail de Filip Reynijens n'échappe pas aux limites du genre et c'est d'ailleurs bien volontiers que l'auteur le reconnaît. Le "débroussaillage" d'un terrain de recherche est d'autant plus ardu que les événements relatés dans son enquête ont été et sont toujours lus à la lumière aveuglante d'un génocide et à celle, plus diffuse, d'interprétations et de prises de positions entre des sensibilités différentes, pour ne pas dire plus.*

*On saura gré à l'auteur d'avoir mis en évidence les deux parcours dans la nuit qui se produisent en fait durant les trois premiers jours des massacres rwandais. J'ai naguère utilisé, en les reprenant à l'anthropologue E. Terray, les images de la "salle climatisée" et de la "véranda" pour qualifier ce qui relève d'une part de l'immédiatement perceptible et objectivable dans les actions humaines, d'autre part de comportements quasi-souterrains qui sont non-visibles au premier coup d'oeil et qui, tout d'un coup, submergent une histoire et la transforment, comme dans le cas rwandais, en une tragédie.*

*Comme l'auteur le souligne dans sa conclusion, il reste encore beaucoup à écrire sur la suite de ces trois jours qui firent basculer l'histoire et aussi sur la manière dont la communauté internationale a géré -- ou plus exactement n'a pas géré -- la crise avec les moyens qu'elle s'était donnés. Ses réactions à contre-temps, voire à contre-sens, ont frappé de discrédit le bras exécutif de cette communauté internationale, l'Organisation des Nations-Unies. Mais faut-il pour autant "jeter l'enfant avec l'eau du bain" ?*

*nl*

Le sens de la tragédie reste encore l'objet de maintes polémiques. Tragédie "ethnique" ou aboutissement d'une longue crise politique ? L'auteur a voulu privilégier la seconde explication au risque d'atténuer implicitement la nature génocidaire de la conflictualité et de s'attirer la foudre d'imprécateurs qui sont toujours sur la brèche. Personnellement, je sortirais de cette vaine querelle d'école en laissant parler un témoin qui a vécu à chaud les massacres qui se sont déroulés à Kigali en juin 1994. "Une pareille débauche de crimes a quelque chose d'irrationnel", écrit-il. Je m'interroge toutefois sur cette rage de tuer qui s'est emparée d'un aussi grand nombre de gens et j'ai posé des questions à quelques Rwandais autour de moi pour tenter d'en percevoir les raisons. Je ne sais si j'ai bien interprété les réponses, mais il m'a semblé que la haine n'était pas seule en cause. Elle paraît avoir été utilisée, exacerbée pour chauffer à blanc des gens pétris de rancœur et de frustrations parce qu'ils ont été exclus de la vie sociale, économique, culturelle, bref de tout ce qui étaye l'équilibre des individus en leur donnant leur place dans la société. Ce n'est pas le simple fait du hasard si les plus violents parmi les miliciens sont issus de Nyamirambo, quartier dépeint de toutes les misères<sup>1</sup>. Tragédie de l'exclusion, le génocide rwandais a sans doute été davantage le produit d'une crise d'identité que d'une crise identitaire.

Enfin, on ne fera pas non plus l'économie de la responsabilité des auteurs de guerre au Burundi comme de celle du nouveau pouvoir rwandais à la fois dans le déclenchement du drame et dans sa manière de le gérer aujourd'hui. Il ne suffit effectivement pas de faire du génocide et de la criminalisation du politique en général l'unique cause de toutes les dérives. L'auteur met ici l'accent sur la conquête du pouvoir comme motivation et logique centrale qui sont à l'oeuvre dans les deux pays. De là à parler de "stalinisme" ou de "stalinisme" dans le cas rwandais, il n'y a qu'un pas. L'auteur n'a cependant pas franchi.

S'il est vrai que les maquisards du F.P.R. ont été imprégnés dans leur "lutte de libération" par une idéologie maoïste qui peut paraître d'un autre âge, n'est-il pas en fait plus indiqué de souligner l'extranéité fondamentale du pouvoir acquis à la pointe du fusil. Les nouveaux maîtres du pays et en tout cas leur noyau dur sont surtout issus d'une diaspora qui n'a connu et ne

<sup>1</sup> Michel Sounalet, *Vivre jusqu'à demain. Une mission au Rwanda. Juin 1994*, Paris-Montpellier, L'Anabase-L'Esprit des péninsules, 1994, p. 48.

de leurs parents. Et de leur appartenance à une "modernité" qui tranche avec la fermeture que l'on observe dans la trajectoire historique des Grands Lacs. La démission et le départ, forcés ou non, de certains hauts responsables du nouveau régime rwandais, le cynisme d'un certain nombre d'entre eux qui se sont assurés des "bases arrière" confortables ne sont-ils pas à mettre en partie sur le compte des illusions perdues et de l'impuissance à gérer une "réconciliation" impossible ?

La gestion de la période post-génocidaire n'en est donc que plus difficile pour ce pouvoir "étranger" qui n'a de surcroît aucune prise sur le capharnaüm et la cacophonie entretenus, en toute bonne foi, par les "urgenciers" et tous ces chevaliers de l'humanitaire qui ont eux aussi un statut d'extranéité. Tout ceci semble indiquer qu'on est toujours au coeur d'un problème de légitimité politique, ici comme dans les autres "transitions" africaines.

Jean-Claude Willame

K0081931

5/10

Ce récit paraît plus d'un an et demi après l'époque à laquelle il se réfère. Ce délai est dû à une combinaison de facteurs. D'abord, durant les premiers mois qui ont suivi le début du désastre rwandais, tout comme d'autres personnes intéressées par ce pays, j'ai été très pris par les aspects immédiats du drame; l'une de nos préoccupations les plus urgentes était de sauver des vies humaines, notamment en tentant d'obtenir l'évacuation de Rwandais directement menacés de mort entre avril et juillet 1994. Les terribles violations des droits de l'homme par l'ancien régime à peine terminées, à la suite de sa défaite militaire, nous étions confrontés à d'autres crises, après l'installation du nouveau pouvoir à Kigali. Une nouvelle pratique de violations des droits de l'homme nous inquiétait, et il fallait une fois de plus "évacuer" des personnes menacées.

Ensuite, cette recherche menée parmi mille autres occupations a été intrinsèquement difficile. En effet, sa source principale est constituée de témoignages. Or de nombreux témoins, qui furent tous d'une façon ou d'une autre des acteurs du drame, avaient des raisons de ne rien dire ou de ne pas dire (entièrement) la vérité, et d'ailleurs certains d'entre eux modifiaient leur récit au fur et à mesure que progressait l'enquête. Il fallait donc procéder à de nombreux recoupements et vérifications. Le fait que la mémoire s'estompe et qu'en temps de crise grave, les gens ne regardent pas constamment leur montre et ne tiennent pas de journal, n'a pas facilité les choses. Ce travail a en outre été handicapé par le fait que ces témoins vivent éparpillés dans de nombreux pays et que je n'avais ni les moyens financiers ni le temps nécessaires pour les visiter tous. J'ai donc été contraint pour certains, et non des moindres, de recourir à des échanges par lettre, fax ou téléphone, voies qui sont loin de remplacer l'entretien direct. S'y est ajoutée début 1995 une interdiction de séjour au Rwanda, tandis qu'une mission auprès des nouveaux réfugiés à Goma et Bukavu n'était pas sans risques, puisque je n'avais pas ménagé mes critiques envers l'ancien régime. Dans un paysage politique très polarisé, je me suis donc retrouvé, comme d'autres personnes qui ont tenté d'être

objectives, entre le marteau et l'enclume; considéré comme sympathisant du F.P.R. par les uns et comme sympathisant de l'ancien régime par les autres.

C'est dire que la recherche présentée ici est intermédiaire : elle est loin d'être terminée et comporte probablement des erreurs et certainement des lacunes. Si j'ai décidé de la publier maintenant, tout en sachant que de nombreuses questions restent ouvertes et qu'il faudrait idéalement puiser à d'autres sources, c'est que j'ai estimé qu'il ne fallait pas trop s'éloigner de l'événement, et que de toute façon elle contient suffisamment d'éléments nouveaux pour présenter un certain intérêt. Par ailleurs, même les questions sans réponse constituent des pistes de recherche qui doivent être suggérées aux autres -chercheurs, journalistes, enquêteurs judiciaires- qui désirent aller plus loin ou qui en ont les moyens.

Cette étude aborde une période très brève, mais cruciale de l'histoire récente du Rwanda, celle qui s'étale de la soirée du 6 avril 1994, moment de l'attentat contre l'avion présidentiel, au 9 avril, jour où le "gouvernement intérimaire" prête serment. C'est pendant ces trois jours que se produisent l'étincelle que constitue l'attentat (mettant à feu la machine à tuer qui allait prendre un caractère génocidaire), la reprise de la guerre, les choix politiques qui mèneront à l'impasse et l'assassinat de dix casques bleus, assassinat qui a sans doute joué un rôle déterminant dans le retrait de la communauté internationale et l'abandon des Rwandais au génocide et aux massacres.

De nombreux écrits ont paru sur le Rwanda, mais à ma connaissance aucun ne s'est intéressé de façon spécifique à ces 72 heures. Certes, des ouvrages -tels ceux de Colette Braeckman<sup>2</sup> et de François-Xavier Verschave<sup>3</sup>- abordent certains moments forts, comme l'attentat ou la mort des dix para-commandos belges. Ces écrits ont eu le mérite d'avoir été publiés rapidement après les événements et d'avoir interpellé le monde. En revanche, ils n'ont pas toujours bien informé l'opinion. En effet, la rapidité avec laquelle ils ont paru explique aussi pourquoi ils recèlent des inexactitudes sur de nombreux points; trop de faits et d'analyses sont basés sur une seule source, un seul témoignage, de surcroît parfois de seconde main. Il serait

<sup>2</sup> C. BRAECKMAN, *Rwanda. Histoire d'un génocide*, Paris, Fayard, 1994.

<sup>3</sup> F.-X. VERSCHAVE, *Complicité de génocide? La politique de la France au Rwanda*, Paris, La Découverte, 1994.

fastidieux de corriger toutes leurs erreurs et je m'abstiendrai de le faire, sauf lorsque cela s'avère pertinent pour le récit<sup>4</sup>.

En fin d'ouvrage, je reproduis le récit d'une autre période de 72 heures, celle qui s'est étalée du 20 au 23 octobre 1993 au Burundi, le voisin méridional du Rwanda<sup>5</sup>. Trois raisons m'ont conduit à l'inclure. La première est qu'il fallait rendre disponible une description détaillée des événements de Bujumbura, tout simplement pour servir à l'histoire. La deuxième est que les événements violents qui se sont produits au Rwanda et au Burundi ont tendance à se renforcer mutuellement dans une dialectique perverse, et que le coup d'Etat au Burundi et l'assassinat du président Ndayizeye ont contribué au déroulement du drame rwandais. La troisième, enfin, est que -comme je le montrerai dans la conclusion- on observe des analogies frappantes entre les événements d'octobre 1993 à Bujumbura et ceux d'avril 1994 à Kigali et que l'analyse des premiers fournit, dès lors, un matériel utile de comparaison.

Un mot doit encore être dit à propos de la méthodologie. Comme indiqué plus haut, la source principale de ce travail est constituée de témoignages, ce qui soulève le problème de la qualité des informations, d'autant que la confrontation de témoins a souvent été impossible. Je n'utiliserai le style affirmatif que si au moins deux témoins fiables<sup>6</sup> renseignent la même chose indépendamment l'un de l'autre; dans les autres cas (un seul témoin, plusieurs témoins paraissant moins fiables), j'utiliserai le conditionnel. Un document assumé par son auteur est ici considéré sur le même pied qu'un témoignage. Un problème majeur pour le chercheur académique, qui a l'habitude de citer ses sources, a été que la plupart des témoins (j'en ai interrogé plus de cent) ont exigé l'anonymat. Plutôt que de citer les quelques informateurs qui n'y voyaient pas d'inconvénient, j'ai décidé de n'identifier aucune source orale.

<sup>4</sup> Il faut d'ailleurs insister sur le fait que les ouvrages de Braeckman et de Verschave sont parmi les meilleurs, un des spécimens les plus frappants d'une "presse de boulevard" de très mauvais aloi a été produit par Krop (P. KROP, *Le génocide franco-africain*, Paris, J.C. Lattès, 1994).

<sup>5</sup> Ces données ont été recueillies en grande partie lors d'une mission d'enquête qui a visité le Burundi du 26 janvier au 10 février 1994. Le juge d'instruction français J.-P. Getti et le professeur canadien W. Schabas étaient les autres membres de l'équipe au sein de laquelle j'ai enquêté sur la période analysée ici.

<sup>6</sup> "Fiable" est évidemment un concept relatif et subjectif. Entrent en ligne de compte : l'intérêt personnel du témoin, la cohérence interne de son témoignage, sa crédibilité sur d'autres faits qu'il renseigne, le caractère direct ou non de l'observation...

MOB 1933

2/11



Je remercie aussi Les roiges, Graunier de Villers, Andre Guichaoua, René Lemarchand et Jean-Claude Willame, ainsi que deux auteurs anonymes, pour leur lecture critique du manuscrit. Puisque je n'ai pas toujours pu suivre leurs suggestions et observations, je suis seul responsable des erreurs factuelles et d'analyse qui demeureraient dans ce *Cahier*. Edwine Simons a bien voulu corriger le texte du point de vue linguistique et stylistique. Les cartes ont été dessinées par le centre audiovisuel de l'Université d'Anvers.

Ce manuscrit a été clôturé au début du mois de novembre 1995.

K0081934

## Antécédents<sup>7</sup>

Dans la seconde moitié de l'année 1990, le Rwanda est confronté à un double défi. D'une part, dans le cadre du "vent du changement" qui souffle sur l'Afrique et dans le sillage du sommet de La Baule, le président Habyarimana annonce, le 5 juillet 1990, que le pays va s'engager dans un processus de démocratisation. D'autre part, le Front Patriotique Rwandais (F.P.R.) lance, le 1er octobre, une invasion à partir de l'Ouganda. Le F.P.R. étant composé dans sa grande majorité de réfugiés tutsi (qui ont dû s'exiler en plusieurs vagues à partir de la révolution de 1959-1961), l'attaque est dès lors perçue (ou présentée) comme une tentative de restauration du "régime féodal-monarchique" d'antan.

Alors que l'invasion initiale est repoussée, le F.P.R. va entamer une guerre de guérilla dans le Nord, guérilla d'autant plus aisée à mener qu'il continue de bénéficier de soutiens en Ouganda. En dépit de la guerre, le processus de démocratisation paraît se poursuivre comme ailleurs en Afrique : promulgation, le 10 juin 1991, d'une nouvelle constitution consacrant le multipartisme; agrément de partis d'opposition à partir de juillet; formation d'un gouvernement de coalition, dirigé par un premier ministre issu de l'opposition, en avril 1992. L'entrée en fonction de ce gouvernement, d'une part, et le fait que le F.P.R. parvient à occuper une portion, si réduite fut-elle, de territoire à l'extrême Nord, vont ouvrir la voie à un processus de négociations entre le gouvernement et le F.P.R.

De militaire, la démarche devient politique. On ne discute plus uniquement de cessez-le-feu, mais aussi de partage du pouvoir. Dans cette redistribution fondamentale des cartes, les partis de l'opposition intérieure et le F.P.R. sont initialement des alliés objectifs, puisque l'action armée de ce dernier a forcé des concessions dont l'opposition intérieure ne pouvait que rêver. Entamé en juillet 1992, le "processus d'Arusha" s'étend sur environ un an. Passant par les protocoles relatifs à l'Etat de droit (18 août 1992), au partage du pouvoir (30 octobre 1992 et 9 janvier 1993), au rapatriement des réfugiés (9 juin 1993), à l'intégration des forces armées (3 août 1993) et à des questions diverses (3 août 1993), il est finalisé par la

<sup>7</sup> Pour un historique plus élaboré de l'évolution politico-militaire du Rwanda pendant la période 1990-1994, on peut consulter F. REYNJTJENS, *L'Afrique des grands lacs en crise. Rwanda, Burundi : 1988-1994*, Paris, Karthala, 1994.

signature, le 4 août 1993, de l'accord de paix. Celui-ci prévoit, d'une part, la mise en place d'institutions intérimaires (gouvernement de transition à base élargie - GTBE- et Assemblée nationale de transition - ANT) dans les 37 jours qui suivent la signature de l'accord, et d'autre part, une période de transition, qui doit en principe durer 22 mois et être clôturée par des élections.

La clé de voûte de l'arrangement est le déploiement par l'ONU d'une force militaire, la "Mission des Nations unies d'assistance au Rwanda" (MINUAR). Les négociateurs d'Arusha ont, en ce domaine, fait preuve de très peu de réalisme. Il était, en effet, impossible de déployer un contingent de quelques milliers de casques bleus en 37 jours. Il faudra, en fait, attendre le 5 octobre 1993 pour que le Conseil de sécurité décide, par sa résolution 872 (1993), de mettre sur pied la MINUAR. Son déploiement débutera dans la seconde moitié de novembre.

Alors que la présence de la MINUAR semble devoir permettre la mise en application de l'accord d'Arusha, de nouveaux obstacles vont progressivement handicaper le processus. Dès le milieu de 1993, le jeu politique se fausse : au lieu de se jouer à trois (M.R.N.D. - opposition intérieure - F.P.R.), il se joue progressivement à deux. Ce qui explique, on le verra, l'enjeu de plus en plus crucial d'une arithmétique très serrée. Les partis politiques de l'opposition intérieure se scindent en deux ailes, l'une favorable au processus d'Arusha (appelée "pro-F.P.R."), l'autre très méfiante à l'égard du F.P.R. et se rapprochant de plus en plus de l'ancien parti unique M.R.N.D. (appelée "Power"). Tour à tour, le M.D.R., le P.L., le P.S.D. et le P.D.C. font l'expérience de scissions suivant cette ligne de partage, phénomène qui va complètement bipolariser la vie politique. Le coup d'Etat du 20-21 octobre 1993 au Burundi et l'assassinat du premier chef d'Etat élu et hutu, Melchior Ndadaye, par des putschistes tutsi contribuent de façon décisive à la méfiance envers le F.P.R. et au rejet du partage du pouvoir. Avec le bénéfice du recul, on peut dire que dans de très nombreux esprits l'accord d'Arusha a disparu avec le président Ndadaye, d'autant que de nombreux Hutu ont été choqués par la jubilation de certains Tutsi de Kigali à l'annonce de la mort du président burundais et par leur refus de participer à la manifestation de soutien au peuple burundais organisée le 23 octobre 1993.

Le 28 décembre 1993, des dirigeants du F.P.R. (y compris des futurs ministres et députés) arrivent à Kigali, accompagnés par un bataillon de 600 hommes de l'A.P.R. (Armée patriotique rwandaise, aile armée du F.P.R.) qui doit assurer leur protection. Ils sont cantonnés dans l'enceinte du Conseil national de développement (C.N.D., nom donné au parlement sous la deuxième République). Qu'on ait choisi le

symbole ( ) souveraineté du peuple pour abriter le F.P.R. a causé de profonds ressentiments, qui n'ont fait qu'ajouter au discrédit qui frappait l'accord d'Arusha.

Les blocages politiques commencent dès le début 1994. A de nombreuses reprises, on tente de mettre en place le GTBE et l'ANT. A chaque fois l'un des deux blocs politico-militaires "M.R.N.D. et alliés" ou "F.P.R. et alliés" fait de l'obstruction. Ainsi, le 5 janvier, le président Habyarimana prête serment en tant que chef de l'Etat devant la Cour constitutionnelle, mais lorsque l'après-midi du même jour, on tente de procéder à l'installation du GTBE et de l'ANT, seuls les candidats de la mouvance M.R.N.D. sont présents; ni les candidats de l'autre bloc, ni le président de la Cour constitutionnelle ne sont là, et la cérémonie est reportée sine die. C'est le début d'une longue série de reports. Le 8 janvier, des manifestants (notamment des milices Interahamwe du M.R.N.D., Impuzamugambi de la C.D.R. et des jeunes du M.D.R. Power) empêchent le déroulement de la cérémonie. Le 23 février, ce sont une fois de plus le "bloc F.P.R." et le président de la Cour constitutionnelle qui manquent à l'appel. Le 21 mars, le blocage vient du "camp M.R.N.D.". Remise de quelques jours, la cérémonie du 25 mars n'a pas lieu; tout le monde est là, sauf le F.P.R. Le 28 mars, c'est au tour du président Habyarimana de boudier la prestation de serment...

La logique sous-jacente à ces blocages successifs n'est pas difficile à saisir. Les accords d'Arusha ont introduit des techniques typiquement "consociationnelles", visant à éviter qu'une partie ne prenne le dessus et à exclure les décisions strictement majoritaires. Ainsi, si dans un premier temps, les décisions du gouvernement doivent être prises par consensus, elles requièrent toujours, dans un second temps, une majorité des deux tiers, c'est-à-dire 14 ministres sur 21. De même, au parlement, certaines matières importantes (notamment la mise en accusation du président de la République et le vote d'une motion de censure contre le gouvernement) doivent être prises à la majorité des deux tiers, c'est-à-dire 48 députés sur 71. Afin de s'assurer la minorité de blocage d'un tiers + une voix, le M.R.N.D. a donc besoin :

- au gouvernement : outre ses 5 ministres, de 3 autres (sans doute 2 M.D.R. Power et 1 P.L. Power);
- au parlement : outre ses 11 députés, de 13 autres (sans doute 6 M.D.R. Power, 5 P.L. Power et 2 des petits partis).

\* La proposition initiale de la MINUAR était d'installer le F.P.R. au camp KAMI. Celui-ci refusa, estimant ce lieu trop éloigné de Kigali. Après de nombreuses négociations âpres et difficiles, le président Habyarimana finit par céder et accepta l'installation du bataillon du F.P.R. au C.N.D.

K 001975

5/10

Le "camp F.P.R." (F.P.R., P.S.D., M.D.R.-Twagiramungu, P.L.-Ndasingwa, P.D.C.) tentera donc de s'assurer ces deux tiers, et le "camp M.R.N.D." (M.R.N.D., M.D.R. Power, P.L. Power) essaiera de l'en empêcher. Chaque bloc étant très proche de son objectif, l'enjeu s'est finalement réduit à l'attribution d'un portefeuille ministériel dévolu au P.L. et à un ou deux sièges de député<sup>9</sup>. Dans cette lutte, les politiciens démocratiques du milieu du terrain se sont avérés de véritables apprentis-sorciers : ils sont tombés dans le piège de la bipolarité qui leur était tendu par le M.R.N.D. et le F.P.R., alors qu'ils auraient pu exercer une influence politique considérable s'ils s'étaient profilés comme une "troisième force", capable d'arbitrer entre les deux extrêmes et de faire pencher la balance.

Cette lutte politique et les blocages contribuent graduellement au pourrissement général de la situation, évolution qui va s'accompagner de nombreuses violences, hypothéquant encore la recherche d'un arrangement politique. Le meurtre, à Kigali, du ministre des Travaux publics Félicien Gatabazi (P.S.D.) le 21 février<sup>10</sup>, et - probablement en guise de représailles - celui du président de la C.D.R., Martin Bucyana, le lendemain, à Butare font considérablement monter la tension. La semaine du 21 février est particulièrement agitée : des dizaines de personnes trouvent la mort dans des violences politiques, de nombreuses autres sont blessées. En mars, des dizaines d'autres encore sont tuées ou blessées dans des incidents à l'arme à feu ou à la grenade, notamment à Kinihira, Byumba et Kigali.

Dans l'entre-temps, la pression internationale exercée sur le président Habyarimana augmente considérablement. Les ministres belges des Affaires étrangères et de la Défense, W. Claes et L. Delcroix, visitent le Rwanda, respectivement en février et mars. M. Claes prononcera, à l'adresse du Chef de l'Etat, une petite phrase qui sera fort mal perçue : "Il est minuit moins cinq". Le secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires africaines, George Moose, et d'autres responsables américains (notamment Prudence Bushnell, sous-secrétaire d'Etat adjoint chargée de l'Afrique) insistent dans le même sens. Le secrétaire général de l'O.N.U. menace de mettre fin à la MINUAR, dont la mission expire normalement le 3 avril, si les institutions d'Arusha ne sont pas installées. Ainsi tiraillé entre la communauté internationale et sa propre base politique, le président Habyarimana cherche des soutiens dans la sous-région. Le 26 février, il se rend à Gbadolite chez le président

<sup>9</sup> Cela explique l'épître de la lutte autour de la représentation du P.D.I. et au sujet de l'inclusion ou non de la C.D.R., alors que ces partis n'avaient de toute façon droit qu'à un seul député.

<sup>10</sup> Je reviendrai plus tard sur cette affaire.

Mobutu et y retourne le 4 avril; le 7 mars, il rencontre le président Museveni à Kampala; le lendemain, il se rend à Dar-Es-Salaam pour un entretien avec le président Mwinyi. Il repart en Tanzanie le jour fatidique du 6 avril.

Dans cette situation de blocage, les deux parties se préparent à la reprise de la guerre, notamment en se renforçant d'une façon manifestement contraire à l'accord de paix. Du côté de l'armée rwandaise, nous disposons d'un exemple bien documenté, à la suite d'une enquête de la MINUAR. Le 21 janvier 1994, un DC8 de la compagnie East African Cargo, vol no. CD0483, atterrit à Kigali en provenance de Bruxelles; il a fait escale à Châteauroux (France) où ont été embarquées 90 caisses de munitions pour mortier<sup>11</sup>. Les milices des partis de la mouvance présidentielle continuent de s'armer et se préparent à la confrontation. On verra plus loin qu'une coalition militaro-civile met en place une énorme "machine à tuer" au vu et au su de la communauté internationale. De son côté, le bataillon du F.P.R. se renforce bien au-delà de ses effectifs convenus. D'après des sources au sein de la MINUAR, des hommes, des armes et des munitions sont infiltrés à l'occasion des navettes de rotation entre le cantonnement au C.N.D. et la zone occupée par le F.P.R. dans le Nord; les contrôles des camions sont des plus sommaires. Le 6 mars, une jeep Pajero avec plaque burundaise est impliquée dans un accident de la circulation près du C.N.D.; le véhicule est bourré de munitions et de grenades, vraisemblablement destinées au F.P.R. En outre, de nombreux sympathisants armés du F.P.R. sont disséminés en ville. Ailleurs dans le pays, des "brigades" clandestines sont mises en place.

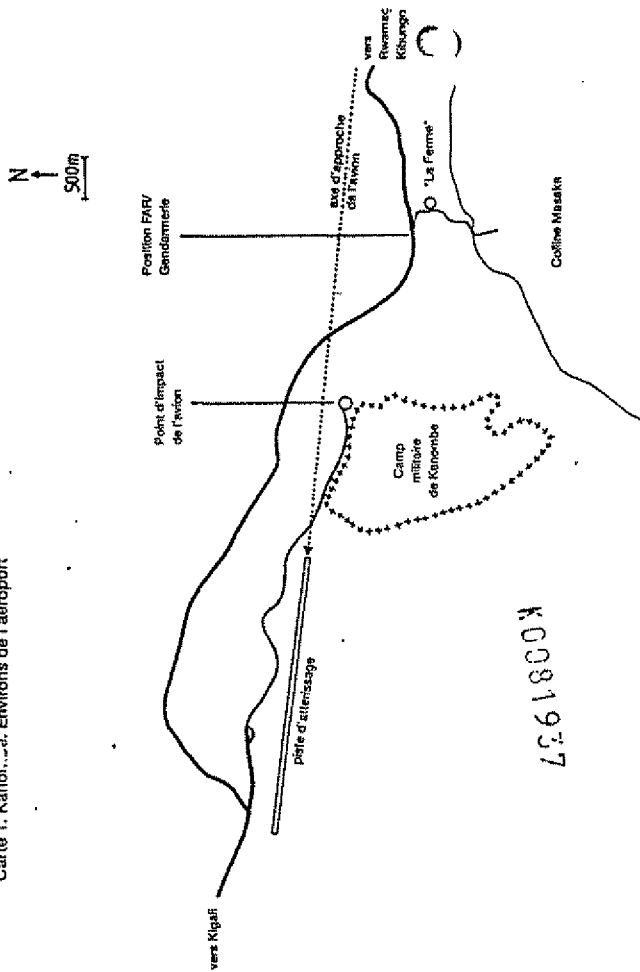
Une atmosphère de guerre imminente règne donc à Kigali. Des extraits du journal d'un Rwandais sans attaches politiques qui suit attentivement les choses sont révélateurs : "Cette situation va de mal en pire" (23 février); "On a l'impression que le M.R.N.D. veut la guerre" (24 février); "Le spectre de la guerre pèse plus que jamais" (13 mars); "tous redoutent la recrudescence de la guerre civile" (2 avril). C'est dans cette ambiance que le président Habyarimana s'envole pour le sommet régional sur la situation au Burundi et au Rwanda organisé à Dar-Es-Salaam. Il ne rentrera pas vivant de cette mission.

<sup>11</sup> Munitions : 900 pièces de 60 mm.; poids total 3.240 kg.; type MC-HB60, no. lot 2BT-93. Les munitions seront mises sous scellés au camp de Kanombe et resteront sous contrôle de la MINUAR jusqu'au 7 avril 1994.

K0081936

1/10

Carte 1. Kanombe... et Environs de l'aéroport



Le 6 avril, à 20.22 heures, heure de Kigali, l'avion présidentiel Falcon 50 Mystère immatriculé 9X-RNN s'écrase à Kanombe après avoir été touché par un ou deux<sup>12</sup> missiles sol-air. Il n'y a aucun survivant parmi les neuf passagers, dont les présidents Habyarimana du Rwanda et Ntaryamira du Burundi, et les trois membres français de l'équipage. Des accusations sont immédiatement lancées et des hypothèses formulées. Puisqu'il s'est avéré impossible de réunir des preuves réellement concluantes dans un sens ou dans un autre, je présente ici les données que j'ai pu recueillir, et je pèse le pour et le contre des différents scénarios. Tout en constatant que l'on reste aujourd'hui dans l'incapacité de conclure de façon définitive, j'expliquerai pourquoi j'estime qu'un faisceau d'indices désigne plutôt le F.P.R. (ou des éléments en son sein) comme l'auteur de l'attentat. Je dois cependant reconnaître qu'il s'agit d'indications et non de preuves concluantes. Je présenterai également une donnée matérielle, que je n'ai pu exploiter qu'en partie, qui pourrait s'avérer cruciale : l'exploration complète de cette piste permettrait peut-être d'aboutir à une conclusion définitive. Les éléments susceptibles d'être versés au dossier étant fort nombreux et de valeur très inégale, je limiterai ma présentation à ceux que j'estime pertinents pour ce récit.

**Première hypothèse : des éléments radicaux du régime et de l'armée ; variante : des militaires français agissant pour le compte de ceux-ci**

C'est l'hypothèse qui a recueilli le plus d'adhésions et qui m'a pendant longtemps semblé la plus vraisemblable. Voyons d'abord les éléments à charge.

Commençons par le motif. On l'a déjà dit, tant la démocratisation en général que la mise en application des accords d'Arusha constituaient pour les "ultras" du régime une menace existentielle, et ce pour des raisons tant économiques que politico-idéologiques. Du point de vue économique, c'était, pour le réseau mafieux de l'entourage présidentiel, la fin du pot-aux-roses. Finis les privilèges, les

<sup>12</sup> Deux missiles ont été tirés, mais d'après plusieurs témoins oculaires seul le second a touché l'avion.

"exonérations" de toutes sortes, les fraudes et les spéculations. Politiquement et idéologiquement les accords d'Arusha ouvraient, pour les Hutu "purs et durs", la porte au cheval de Troie politico-militaire du F.P.R. Le sentiment de crainte que ces ultras et d'autres éprouvaient était renforcé de façon dramatique par la manière dont des militaires tutsi avaient mis fin à l'expérience démocratique au Burundi (voir *supra*; on y reviendra avec plus de détails en fin d'ouvrages).

Il n'est pas exclu que les radicaux, déjà irrités par une rencontre discrète tenue le 9 mars à Kampala entre les présidents rwandais et ougandais, aient appréhendé une "capitulation" d'Habyarimana. Leur rejet de la mise en oeuvre des accords d'Arusha s'est exprimé de façon très nette le 4 avril, deux jours à peine avant l'attentat. Lors d'une réception donnée par le contingent sénégalais de la MINUAR à l'occasion de la fête nationale de leur pays, le colonel Bagosora disait devant plusieurs témoins que les accords d'Arusha n'offraient aucune perspective et qu'il fallait exterminer tous les Tutsi. D'après un témoin, il aurait également exprimé son désaccord sur le déplacement que le président Habyarimana comptait effectuer à Dar-Es-Salaam, l'estimant inopportun et ajoutant qu'"il pourrait lui arriver malheur". Antécédent plus ancien, d'après Marc Rugenera, "Bagosora participated in the Arusha process. When we had nearly completed the negotiations, he told us publicly that he was returning to Kigali 'to prepare for the apocalypse'"<sup>13</sup>.

Mais, le chef de l'Etat avait-il l'intention de céder ? Il y a sur ce point deux témoignages opposés. D'une part, le 1er avril, le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, Jacques-Roger Booh Booh, qui cherche, depuis un certain temps, en vain à rencontrer le président Habyarimana, est informé par Joseph Nzirorera, secrétaire national du M.R.N.D. et très proche de la famille présidentielle, que le chef de l'Etat est disposé à le recevoir à Gisenyi où il passera le week-end de Pâques. Booh Booh va l'y retrouver à deux reprises. Il est d'abord convié à déjeuner chez Alphonse Higaniro, ancien ministre et beau-fils du médecin personnel du président. Sont présents en plus de Higaniro et de Booh Booh, le chef de l'Etat et son épouse, Joseph Nzirorera et son épouse, Pasteur Musabe<sup>14</sup> et son épouse, et Alphonse Ntirivamunda et son épouse (une fille du chef de l'Etat). Les mêmes personnes, avec en plus le colonel Anatole Nsengiyumva, commandant de place de Gisenyi, se retrouvent le soir au dîner chez le président de la République. M. Booh Booh est entouré d'un véritable "Gotha" du régime : toutes ces personnes sont des

<sup>13</sup> African Rights, *Rwanda. Death, Despair and Defiance*, 2e. édition revue et augmentée, août 1995, p. 86.

<sup>14</sup> Pasteur Musabe, directeur de la Banque Continentale Africaine Rwanda (BACAR), est le frère du colonel Bagosora, dont on verra le rôle important dans la suite de ce récit.

membres proches de l'akazu<sup>15</sup>. Bien qu'il s'agisse de conversations à bâtons rompus plutôt que de séances de travail, Booh Booh lui fait part des hésitations de Bernard Ghalil à renouveler la MINUAR, au cas où les problèmes politiques n'étaient pas résolus. Pressé par son interlocuteur de prendre une décision historique, le président de la République l'informe qu'il se rendra à Gbadolite le 4 avril, puis à Dar-Es-Salaam le 6 avril et qu'il le recevra dès son retour, mais il ne promet rien de précis. Le chef de l'Etat paraît plutôt intransigeant quant à l'intégration de la C.D. au parlement; il vilipende le président Museveni pour son soutien militaire au F.P.R. et il s'en prend à la communauté internationale pour les pressions intolérables exercées à son égard. Toutes les personnes présentes appuient avec zèle les vues du chef de l'Etat et tentent de convaincre Booh Booh que le F.P.R. et ses alliés locaux et étrangers sont les seuls responsables de la situation inextricable du pays. En consultant Gisenyi, le représentant spécial n'a pas l'impression que les choses sont près de se débloquer.

D'autre part et en sens inverse, Enoch Ruhigira, directeur de cabinet du président Habyarimana, soutient que celui-ci avait, avant même son départ pour Dar-Es-Salaam, décidé de mettre fin aux tergiversations et de procéder à la mise en place des institutions prévues par les accords d'Arusha. Selon Ruhigira, il avait reçu instruction le matin du 6 avril de rédiger un projet de communiqué annonçant que les institutions de transition seraient installées le 8 avril<sup>16</sup>. Ruhigira se trouvait d'ailleurs à l'aéroport au moment du crash pour faire approuver le texte par le président Habyarimana.

Observons également qu'au sein de l'armée existaient des résistances corporatistes contre le protocole militaire des accords d'Arusha. Puisque le F.P.R. devait obtenir la moitié des fonctions de commandement, des officiers des F.A.R. allaient inévitablement perdre en même temps que leur fonction les avantages substantiels qu'elles procuraient.

Voilà pour le motif. Qu'en est-il de l'occasion et des moyens ? D'abord, ce sont partis les missiles. Il s'agit des environs immédiats d'un endroit appelé "La Ferme", situé sur la piste reliant la colline de Masaka à la route principale Kigali-Mamagana-Kibungo; "La Ferme" se trouve à quelques centaines de mètres à vol

directement "la petite maison", désignation de l'entourage immédiat, tant familial que politique, du président Habyarimana.

Le 6 avril, M. Ruhigira a déjà fait savoir à M. Mamadou Kane, conseiller politique de M. Booh Booh, que celui-ci prévoyait qu'à son retour de Tanzanie le chef de l'Etat fasse une déclaration prononçant un cessez-le-feu pour mettre un terme à l'impasse politique.

KC 881978

d'oiseau de cette dernière et à deux kilomètres à pé. du camp militaire de Kanombe (voir carte 1). La zone est densément peuplée. De nombreux civils et militaires proches du régime y habitent. De plus, à la bifurcation entre la route nationale et la piste de Masaka se trouve une position de la gendarmerie et des F.A.R. Cette dernière donnée est très importante et je l'évoquerai à nouveau dans un autre contexte. Il existe à ce sujet un témoignage, recueilli par l'auditorat militaire belge; j'ai par ailleurs pu interroger moi-même à Kigali le témoin (P.H.) et recouper l'essentiel de sa déclaration. Le matin du 6 avril, entre 10 et 10.30 heures, P.H., en route pour le Lac Muhazi, voit une position mixte (F.A.R. et gendarmerie) à l'endroit où la piste de Masaka rejoint la route nationale vers Rwamagana et Kibungo. Ayant travaillé en tant que mécanicien civil pour l'armée rwandaise, P.H. est frappé par plusieurs détails : en contravention aux règles en vigueur dans la zone de Kigali (KWSA : Kigali Weapons Secure Area), où le déploiement d'armes lourdes est interdit, il reconnaît une mitrailleuse quadruple sous bâche sur une remorque attachée à une jeep; en outre, deux des militaires portent un étui en webb à la bretelle; ces étuis semblent contenir des tuyaux d'environ 1,5 mètres de long<sup>17</sup>. Lorsque P.H. rentre à Kigali vers 19.45 heures, il constate que la position est toujours au même endroit. En dépit de l'obscurité, il observe que la mitrailleuse quadruple est débâchée. On peut déduire de ce témoignage qu'une bonne demi-heure avant l'attentat, une position militaire rwandaise (disposant de deux missiles sol-air ?), se trouvait à quelques centaines de mètres de "La Ferme". Je ferai plus loin la critique de la déduction qui paraît s'imposer et je ferai intervenir une autre hypothèse susceptible de rendre compte de ces observations.

Abordons le problème de la disponibilité de missiles sol-air et de la capacité de les utiliser. On a fait valoir que l'armée rwandaise ne disposait pas de missiles sol-air, ce qui suffirait en soi à la mettre hors cause. D'après un rapport de Human

its Watch, qui a fait l'inventaire des armes importées au Zaïre par les F.A.R. après leur défaite, ce stock comprendrait<sup>18</sup>, notamment, entre 40 et 50 missiles SAM-7 et 15 Mistral<sup>19</sup>, ce qui tendrait à prouver que l'armée rwandaise possédait

<sup>17</sup> Il est également frappé par la façon dont ces deux militaires portent leur béret. C'est la base d'une des hypothèses "françaises" sur lesquelles je reviendrai.

<sup>18</sup> J'utilise le conditionnel, parce que l'information de Human Rights Watch provient d'une seule source, le capitaine britannique Sean Moorhouse, officier G2 de la MINUAR-II, qui ne la détient que de seconde main.

<sup>19</sup> Human Rights Watch, *Rwanda. A New Catastrophe* 7, décembre 1994, p. 4. En fait, le bataillon belge de la MINUAR avait reçu une information selon laquelle les F.A.R. disposaient de 15 Mistral. Moins d'une semaine avant l'attentat, le Centre Opérations (C-Ops) de l'armée belge avait fait état du danger de tirs de missiles contre les C-130 de la Force aérienne belge (entretien

en réalité la capacité sol-air assez importante. Il est évidemment peu vraisemblable qu'une armée dispose d'un arsenal coûteux sans savoir s'en servir. On a cependant soutenu que les tirs ne pouvaient être l'oeuvre de militaires rwandais, ceux-ci n'ayant pas été formés à ce type d'exercice. On reviendra plus loin sur cette affirmation, qui s'inscrit notamment dans la "thèse française".

L'hypothèse d'un coup monté par les radicaux du régime se base sur la rapidité avec laquelle les F.A.R. et la gendarmerie ont réagi après l'attentat. On a fait remarquer qu'endans les quinze minutes, des barrages furent mis en place dans la région de l'aéroport et ailleurs en ville. Dès 20.45 heures, des éléments belges de la MINUAR et de la coopération technique militaire belge (C.T.M.) sont immobilisés et neutralisés autour et à l'intérieur de l'aéroport. D'après des témoins qui connaissent bien l'armée rwandaise, celle-ci était incapable de réagir dans un délai aussi bref, à moins d'avoir été avertie d'avance. Le fait que la garde présidentielle ait immédiatement interdit l'accès à l'épave de l'avion et aux débris des missiles paraît également suspect. D'autres témoignages vont dans le même sens. Ainsi, d'après un témoin, des barrages auraient été mis en place dans le quartier Kimihurura dès 19.30 heures, près d'une heure avant l'attentat; vers 17 heures déjà, un militaire aurait conseillé à une amie de rentrer chez elle, "parce qu'il va y avoir quelque chose"; et, d'après un troisième témoin, déjà dans la matinée, vers 9 heures, un cadre des interahamwe employé chez Rwandex, aurait annoncé à son patron que "la guerre (allait) recommencer ce soir". De plus, des éléments des F.A.R., en particulier du bataillon para-commando stationné à Kanombe, ont, dès la soirée du 6 avril, tué de nombreuses personnes (certaines sources parlent de plusieurs milliers) dans la zone de Masaka. Ces tueries massives, qui ont commencé dans la nuit du 6 au 7 avril, ont été achevées dans celle du 8 au 9 avril. A-t-on voulu éliminer des témoins gênants ?

Autre élément à charge encore, l'attentat aurait été difficile et en tout cas très dangereux à réaliser sans la complicité de la tour de contrôle. Puisqu'il faisait nuit, les contrôleurs ne pouvaient travailler uniquement à vue; ils devaient être sûrs que c'était bien l'avion visé qui était en approche finale, car deux autres avions le suivaient d'assez près (un C-130 belge à 15 minutes, un Beech craft burundais à 30 minutes). Alors que, contrairement à ce que plusieurs sources ont affirmé<sup>20</sup>, la

avec les officiers S2 du 1er bataillon para et du 2ème bataillon commando, Diest, 4 janvier 1995).

<sup>20</sup> Ainsi, Colette Braeckman (*Rwanda...*, op. cit., p. 174) écrit que "les Belges se sont vu interdire l'accès [à la tour de contrôle] depuis deux jours".

... jamais en présence dans la tour, des éléments de la garde présidentielle s'y trouvaient. D'après ce qu'aurait relaté le pilote du Beech burundais au journal *Le Citoyen*, le contrôleur à la tour de Kigali aurait été épié par des militaires, "qui ne cessaient de lui demander l'état de progression du Falcon"<sup>21</sup>. Mais la complicité au sol a été déduite surtout du fait que les feux de la piste d'atterrissage auraient été éteints lors de l'approche finale de l'avion. Or c'est en réalité après l'attentat que ces feux ont été éteints par le personnel de la tour, pris de panique. Celui-ci a également éteint l'éclairage de la tour de contrôle. Dans une conversation avec le C-130 belge, le contrôleur affirme qu'"il y a une panne de courant", ce à quoi l'équipage belge rétorque qu'il ne comprend pas comment la radio peut alors fonctionner.

Un dernier point avancé pour soutenir cette hypothèse (ou sa variante "française", voir *infra*) est le décollage, dans les 15-20 minutes après le crash, d'un avion léger, qui aurait pu évacuer le commando responsable de l'attentat. Or le témoignage du capitaine Vandriessche, commandant du groupe airfield du bataillon belge de la MINUAR, est formel : aucun avion n'a décollé après l'attentat. Le bruit des moteurs que plusieurs témoins affirment avoir entendu est sans doute celui du C-130 belge, arrivé au-dessus de l'aéroport environ 15 à 20 minutes après le crash; il a circulé, feux éteints, à 22.000 pieds (17.000 pieds au-dessus de Kigali) et dans une nuit sans nuages, ses moteurs étaient audibles au sol<sup>22</sup>.

S'il est incontestable que la thèse mettant en cause les "durs" du régime - thèse qui a reçu une adhésion considérable - peut s'appuyer sur certains éléments du dossier, il reste que l'argumentation en ce sens est au total assez faible, surtout quand on élimine toutes les "données" avancées par la presse qui se sont avérées inexactes. Stephen Smith, journaliste à *Libération*, est le premier à avoir eu l'indépendance d'esprit de remettre en cause la thèse de la responsabilité des "caux hutu. Juste après le génocide, il fallait en effet du courage pour aller à l'encontre d'une conviction largement répandue - et que j'ai moi-même longtemps partagée - que les responsables du génocide étaient également ceux qui avaient abattu l'avion. Or Stephen Smith a fait remarquer qu'au moins trois indices vont à l'encontre de cette thèse. D'abord, le colonel Elie Sagatwa, un des principaux

<sup>21</sup> *Le Citoyen*, No. 29 du 1-15 avril 1994. Cependant, les interprétations du *Citoyen* doivent être lues avec circonspection. Ainsi, il avance l'hypothèse que l'avion burundais aurait été invité à passer de la fréquence radio 124.3 à la fréquence 118.3, "parce que la première était surveillée par des militaires". Or il s'agit d'un changement de routine, la 124.3 étant destinée à l'approche et la 118.3 à la finale.

<sup>22</sup> Entretien avec l'équipage du vol AFB 683, Melsbroek 24 janvier 1995.

leaders de l'*akazu*, se trouvait lui-même dans l'avion; ensuite, ni l'*akazu* ni le M.R.N.D.-C.A. n'avaient préparé la relève; enfin, ce groupe, proche du président Habyarimana, n'avait nullement besoin d'abattre douze personnes, dont le président du Burundi; ils auraient facilement pu tuer Habyarimana d'une autre façon<sup>23</sup>. L'état d'impréparation politique est un élément à charge assez convaincant. On verra plus loin que la classe politique de la mouvance présidentielle fut totalement prise au dépourvu. Dans le courant de la soirée du 6 avril, des militaires et des gendarmes amenèrent des ministres et politiciens de cette mouvance vivant à Kimihurura dans le camp de la garde présidentielle afin de les protéger d'une attaque éventuelle du F.P.R. Dès le matin du 7 avril, un certain nombre de "barons" du régime se réfugièrent à l'ambassade de France, où on les verra totalement désarmés (cf. *infra*). Pourquoi se cachent-ils s'ils ont pris les devants et projettent de prendre le pouvoir ? On verra par ailleurs que, du point de vue politique, le noyau dur du régime ne prendra les choses en main que dans la journée du 8 avril.

En réalité et surtout, les indications concrètes mettant en cause les extrémistes hutu sont très faibles. Bien sûr, des barrages sont très rapidement mis en place à de nombreux endroits de Kigali, mais en fait ceux-ci sont de routine et installés chaque jour au début de la soirée<sup>24</sup>. En outre, on verra plus loin que les tueries politiques organisées par ce groupe ne débutent que dix heures environ après l'attentat. Il est vrai que des éléments du bataillon para-commando tuent de nombreuses personnes à Masaka dès la soirée du 6 avril, mais est-ce "pour éliminer des témoins gênants" ou s'agit-il d'une opération de ratissage et de représailles ? Quant à la position à la bifurcation de la piste de Masaka, même si le témoignage de P.H. paraît solide, une question se pose : les auteurs de l'attentat seraient-ils restés à découvert près de "La Ferme" dès avant 10 heures du matin, alors qu'ils savaient que l'avion ne rentrerait qu'en fin d'après-midi et qu'entre-temps ils risquaient d'être repérés ? En outre, P.H. remarque des étuis contenant des tuyaux, mais s'agit-il de missiles sol-air ou d'autres armes (p. ex. des blindicides ou des bazooka) qui ont la même apparence générale ?

En ce qui concerne la capacité sol-air des F.A.R., j'ai déjà fait remarquer que la seule source documentaire disponible, le rapport de Human Rights Watch cité plus

<sup>23</sup> *Libération*, 29 juillet 1994.

<sup>24</sup> Le livre d'Alexandre Goffin, *Rwanda, 7 avril 1994 : 10 commandos vont mourir*, contient en annexe un plan de Kigali avec indication des barrages. Il y en a, en tout et pour tout, huit au centre ville et trois ailleurs. Ayant moi-même séjourné à Kigali à plusieurs reprises depuis le début de la guerre en octobre 1990, je peux confirmer que les barrages renseignés n'avaient rien d'normal.

KC081940

haut, est sur ce point sujet à caution. La MINUAR supposait pas en avril 1994 les F.A.R. de posséder des missiles sol-air; on ne voit d'ailleurs pas l'utilité de pareilles armes, puisque le F.P.R. ne disposait ni d'avions ni d'hélicoptères. Des sources au sein de la MINUAR font également observer que les F.A.R. ont repris leur armement lourd dès la matinée du 7 avril et que, n'ayant plus rien à cacher, elles auraient normalement mis leurs missiles en batterie autour de l'aéroport. Or il n'en a rien été, peut-être tout simplement parce qu'elles n'en possédaient pas<sup>25</sup>. En tout état de cause, on verra plus loin que les missiles utilisés sont selon toute vraisemblance de type SAM-16 "Gimlet", alors que Human Rights Watch ne mentionne que des SAM-7 et des Mistral.

C'est se fondant sur l'absence d'indications concrètes concernant les auteurs directs de l'attentat qu'apparaît la variante mettant en cause des militaires français. Deux témoignages sont à relever dans ce cadre. Le premier est celui, déjà présenté plus haut, de P.H., qui dit avoir été frappé par le fait que les deux militaires chargés des étuis qui auraient pu contenir les lanceurs, portaient leur béret "à la française"<sup>26</sup>; d'après P.H., ces deux militaires de race noire se tenaient quelque peu à l'écart des autres, et la tenue de l'armée rwandaise qu'ils portaient était plus neuve. De là à déduire qu'il s'agissait de militaires français originaires des DOM-TOM, il n'y a qu'un pas, que l'on franchit peut-être un peu facilement. Le deuxième témoignage ouvre également une piste française, mais il ne renforce pas forcément le premier, avec lequel il est même en contradiction. Il s'agit d'une lettre manuscrite reçue vers la mi-juin 1994 par la journaliste Colette Braeckman<sup>27</sup>. La missive est datée du 29 mai et signée "Thaddée, chef de milice à Kigali", qui raconte que l'avion présidentiel a été abattu par deux militaires français du DAMI (Détachement d'assistance militaire à l'instruction), opérant pour le compte de quelques chefs de la C.D.R. "Thaddée" cite le nom d'un des Français : Etienne. Or nous connaissons le vrai nom "Etienne" : il s'agit de Pascal Estrevada<sup>28</sup>, dont on sait qu'il avait fait partie de l'opération Noroit (nom de l'opération française au Rwanda depuis octobre 1990). Ayant quitté le pays à la fin de celle-ci en décembre 1993, il serait revenu avec une

dizaine d'autres militaires français en février 1994<sup>29</sup>, et dès mai 1994 il se trouvait à Bujumbura dans le cadre de l'opération de protection rapprochée que la France offrait aux autorités burundaises. Cependant, le témoignage de P.H. et celui de "Thaddée" ne se renforcent pas, puisque "Etienne" est de race blanche et ne saurait être un des militaires noirs portant leur béret "à la française"<sup>30</sup>.

D'autres suggestions et rumeurs se sont avérées invérifiables. Ainsi, début juin 1994 une source de la C.I.A. affirme que deux agents de la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure) appartenant au camp de Cercottes (Loiret), auraient été à l'origine de l'attentat. Cette affirmation, par ailleurs non assortie de preuves, est démentie par les milieux de renseignements français<sup>31</sup>. Ces derniers n'hésitent pas, eux aussi, à brouiller les pistes en lançant des accusations invérifiables et dont on ne parle plus par la suite; ainsi, une source de la DGSE signale qu'une "société américaine représentée en Centre-Afrique" avait cherché à recruter, grâce à des intermédiaires belges, des mercenaires spécialisés dans le maniement de missiles antichar et antiaériens<sup>32</sup>.

Cela dit, il y a, concernant la présence française au Rwanda dans la période de l'attentat, de nombreuses zones d'ombre. Dans la matinée du 8 avril, deux gendarmes français, les adjudants-chef René Maier et Alain Didot, ainsi que l'épouse du second, seront tués dans leur maison, appelée "la maison de l'agent" parce qu'un "correspondant" de la DGSE l'avait occupée auparavant<sup>33</sup>. Cette maison se trouve près du rond-point de Kimihurura<sup>34</sup>, entre le C.N.D. et l'hôtel Méridien, ce qui permet de supposer qu'ils ont été tués par le F.P.R. qui contrôlait cet endroit au moment du triple assassinat. Le F.P.R. voulait-il donner un signal à la

<sup>25</sup> D'après la presse, plusieurs témoins auraient dit avoir remarqué des éléments du DAMI de retour au Rwanda, en civil, avant la date de l'attentat, mais je n'ai pu recueillir aucun témoignage direct. Les témoins "officiels" français interrogés affirment qu'il est impossible que des éléments de l'opération Noroit seraient revenus de façon clandestine. Un seul DAMI serait retourné au Rwanda, non pas dans le cadre d'une opération militaire, mais pour revoir sa "petite copine". Le général Dallaire confirme que la MINUAR n'avait pas de rapports concernant d'éventuels retours d'éléments du DAMI.

<sup>26</sup> Verschave tente de concilier les deux témoignages en disant qu'il s'est agi de "soldats de race blanche (avec le soutien de deux soldats d'origine antillaise?)" (*op. cit.*, p. 91). Le point d'interrogation suggère que l'auteur se rend compte à quel point cette version est forcée.

<sup>27</sup> *Le Monde*, 18-19 juin 1994; *Libération*, 29 juillet 1994.

<sup>28</sup> *Le Monde*, 28 juin 1994.

<sup>29</sup> Voir pour des éléments de cette affaire : *Le Monde*, 28 juin 1994; *Libération*, 29 juillet 1994.

<sup>30</sup> Et non, comme l'a écrit *Le Monde* du 28 juin 1994, dans la zone de Kanombe.

<sup>25</sup> Ajoutons que les livraisons des dix dernières années de *The Military Balance*, publié par l'International Institute for Strategic Studies ne renseignent pas de missiles sol-air dans les stocks de l'armée rwandaise.

<sup>26</sup> Alors que l'armée rwandaise, à la suite de l'armée belge, porte le rabat du côté droit, l'armée française le porte du côté gauche.

<sup>27</sup> Pour des précisions, voir C. BRAECKMAN, *Rwanda...*, *op. cit.*, p. 188-197.

<sup>28</sup> "Etienne" est un nom de guerre, qui commence par la première lettre du vrai nom de famille.

K0081941



la discrétion des autorités françaises au sujet de cet incident (la nouvelle de leur mort n'a été rendue publique que le 11 avril et le certificat de décès, daté le 6 avril, mentionne "mort accidentelle"<sup>35</sup>) ? Surtout, quelle était la mission de Mafer et Didot ? D'après un témoin militaire, ils effectuaient un travail d'écoute de communications, notamment celles du F.P.R., à l'aide de matériel sophistiqué. Pour le compte de qui ? Dans la même veine, Colette Braeckman fait état d'un témoin qui assure qu'un "mystérieux ressortissant étranger, vraisemblablement Français", doté d'équipements radio, aurait occupé jusqu'au jour de l'attentat une chambre à l'Hôtel des Diplomates<sup>36</sup>.

Autre zone d'ombre, alors que les éléments de la MINUAR se font interdire l'accès à l'endroit où l'avion présidentiel s'est écrasé, des militaires français, dont le commandant de St. Quentin, sont allés sur les lieux du crash dès la soirée du 6 avril et ils y sont retournés le lendemain<sup>37</sup>. Ils y ont récolté des débris de l'avion et des missiles qui seront envoyés pour expertise à Paris<sup>38</sup>. Alors que ces éléments auraient dû permettre l'identification du type d'arme utilisé, aucune conclusion n'a jamais été rendue publique. On reviendra sur les enquêtes, ou plutôt sur leur absence, mais déjà le mutisme de Paris interpelle.

Dernière énigme : le lendemain de l'attentat de Kigali, François de Grossouvre se suicide à l'Elysée. Officiellement président du Comité des chasses présidentielles, de Grossouvre était ami, confident et conseiller de François Mitterrand. Il était bien au courant d'un certain nombre d'"affaires africaines", notamment de celles impliquant le fils du président, Jean-Christophe Mitterrand, lorsque celui-ci dirigeait la cellule Afrique de l'Elysée. C'est grâce à l'appui de de Grossouvre qu'après sa mise en disponibilité suite à l'affaire des Irlandais de Vincennes, le capitaine Paul Barril (qu'on retrouvera plus loin dans ce récit) a pu se mettre au service de plusieurs chefs d'Etat africains, dont Juvénal Habyarimana. De Grossouvre aurait été au courant de trafics de drogues en provenance du Rwanda, trafics dans lesquels Jean-Christophe

<sup>35</sup> D'après *Le Monde*, 28 juin 1994.

<sup>36</sup> C. BRAECKMAN, *Rwanda...*, op. cit., p. 190.

<sup>37</sup> On verra par ailleurs plus loin que des militaires français se trouvent à l'Etat-major de l'armée rwandaise dans la nuit du 6 au 7 avril; ils y discutent notamment de l'enquête qu'ils veulent mener sur l'attentat.

<sup>38</sup> Il y a ici une autre énigme. D'après Stephen Smith (*Liberation*, 29 juillet 1994), un commando français serait retourné sur les lieux le matin du 10 avril, entre autres pour récupérer les corps des trois membres d'équipage. Il est étonnant qu'on ait attendu plus de trois jours avant de les ramener, alors que le site s'est avéré dès le début très accessible pour les Français.

Mitterrand et Jean-Pierre, un des fils du président Habyarimana, auraient été impliqués; etc. Ces sources affirment même que de Grossouvre y aurait été associé<sup>39</sup>. Le suicide à l'Elysée de cette éminence grise aux liens brumeux avec les magouilles rwandaises, moins de vingt-quatre heures après l'attentat de Kigali constitue-t-il une simple coïncidence ?

Si tous ces éléments confirment la profonde implication de la France dans le guépier rwandais, implication bien connue et qui n'est pas neuve, des indices précis d'une responsabilité française dans l'attentat lui-même sont fort minces. Nous n'avons, en réalité, qu'une lettre signée par un certain "Thaddée" (par ailleurs inconnu) et le témoignage de quelqu'un qui a vu deux militaires portant leur béret "à la française". Dans le premier cas, la lettre - qui est en fait anonyme - pourrait avoir été écrite par n'importe quel fantaisiste ou par quelqu'un désireux de brouiller les pistes; dans le second, pour qui connaît la négligence vestimentaire des militaires rwandais, l'argument en définitive ne pèse pas très lourd. Ces deux indices - et il s'agit des seuls suggérant une implication française concrète et immédiate dans l'attentat<sup>40</sup> - ne suffisent certainement pas à fonder une interprétation.

Dans ce registre des interventions étrangères aux côtés des radicaux hutu, il faut enfin signaler qu'en septembre et octobre 1995, deux journaux belges font état d'un document du S.G.R. (renseignement militaire belge) datant probablement du 22 avril 1994<sup>41</sup>. En substance, l'informateur du S.G.R. dit que l'attentat a été monté par le président Mobutu, que six missiles ont été achetés en France et acheminés à Kigali via l'ambassade du Zaïre à Bruxelles, l'aéroport d'Ostende, Kinshasa, Goma et Gisenyi, et que les auteurs de l'attentat sont un métis belge, un Français et un Rwandais. Ni les types de missiles ni les trois auteurs ne sont identifiés. Dans une note manuscrite en bas du document, le général Bastien, chef du S.G.R., émet déjà des doutes sur la fiabilité de la source. Il pourrait en effet s'agir d'une opération d'"intox" émanant de milieux de l'opposition zaïroise. Déjà la critique interne de l'information suscite des questions, ainsi quant au circuit très complexe qu'auraient

<sup>39</sup> Pour une enquête pénétrante au sujet d'un certain nombre d'"affaires" de l'Elysée et du rôle joué par de Grossouvre, mais sans la moindre référence à des filières rwandaises, voir J. MON-TALDO, *Mitterrand et les 40 voleurs...*, Paris, Albin Michel, 1994.

<sup>40</sup> Sous réserve des conclusions que fournirait une enquête sur l'unique élément matériel disponible, voir *infra*.

<sup>41</sup> *De Morgen*, 20 et 21 septembre 1995; *Le Soir*, 26 octobre 1995.

KC081942

suit les missiles. En outre, certains "faits" révélés par le document sont manifestement faux<sup>43</sup>. Et enfin, la "source" ne dit pas le compte de qui et dans quel but le président Mobutu aurait organisé l'assassinat des deux présidents. En fait, le document et la façon dont il a atterri dans les rédactions en disent peut-être plus sur la "guerre des services" en Belgique que sur l'attentat de Kigali. Cependant, l'information ne peut être totalement négligée : on verra plus loin qu'une source située en France l'origine des missiles probablement utilisés dans l'attentat.

## Deuxième hypothèse : la filière burundaise

Même si elle est très peu vraisemblable, j'examine très sommairement cette hypothèse, parce qu'elle a été évoquée, essentiellement sur base d'un indice faux. Ce serait le président burundais Cyprien Ntaryamira qui aurait été visé et non son homologue rwandais.

Il est vrai que la participation de Ntaryamira au sommet de Dar-Es-Salaam était très mal vue de l'opposition burundaise. Le journal *Le Citoyen*<sup>44</sup>, sous le titre "Le sommet de la trahison et de la mort", rend bien ce sentiment : il relève que le sommet "était dès le départ entouré de mystère si bien que feu le président Ntaryamira s'y est rendu discrètement; pas de communiqué officiel informant la population du déplacement du chef de l'Etat, la presse officielle n'en parlera qu'à partir des bribes recueillies auprès des agences de presse internationales". "Sommet controversé", parce que devant aboutir au "démantèlement de l'armée burundaise", toujours d'après *Le Citoyen*. D'ailleurs, le communiqué sanctionnant la rencontre de Dar-Es-Salaam stipule dans son point 5c) que les chefs d'Etat et de délégation "demandent que soit mis en place d'urgence un programme de réforme de l'armée et des autres services de sécurité", ce qui confirmait les pires craintes de certains lieux civils et militaires de l'opposition burundaise.

En revanche, et contrairement à ce que plusieurs journalistes ont écrit, ce n'est pas la tour de contrôle de Kigali qui a demandé à l'équipage de préciser si le

<sup>43</sup> Il est moins coûteux, plus simple et plus discret d'acquérir des missiles sol-air, du type SAM-7 (missile des "minimexés") en particulier, en Afrique. Des missiles du type SAM-16 "Günlet" peuvent être trouvés notamment en Angola et en Afrique du Sud (voir plus loin).

<sup>44</sup> Par exemple, il n'y a pas eu de vol SCIBE au départ d'Ostende entre le 17 et le 21 mars et l'attentat qui devait avoir lieu à Kinshasa le 24 avril contre un opposant zaïrois (le nom d'Etienne Tshisekedi est cité) ne s'est pas matérialisé.

<sup>45</sup> No. 29 du 1-15 avril 1994.

président b. Mais était à bord de l'avion. Ce que Brigitte Minaberry, l'épouse du copilote, a pu entendre lorsqu'elle tentait de suivre sur sa radio les communications de l'avion, c'est une demande en ce sens formulée à de nombreuses reprises par la tour de Bujumbura. Même si l'équipage a refusé de répondre à ces questions, elles avaient dès lors un objet protocolaire, et ne permettent en rien de suivre une quelconque "filière burundaise".

L'hypothèse d'un attentat perpétré contre le président Ntaryamira paraît donc très peu probable. En tout état de cause, ce n'est qu'à la dernière minute qu'avant le départ de Dar-Es-Salaam il a été décidé que Ntaryamira emprunterait l'avion présidentiel rwandais<sup>45</sup>. Il est pratiquement exclu qu'on ait pu mettre en place un dispositif d'attentat entre le départ de l'avion à Dar-Es-Salaam et le moment de l'attentat à Kigali.

## Troisième hypothèse : un "coup démocratique" qui a mal tourné

Cette troisième hypothèse n'a jamais été réellement explorée, même si elle a été suggérée un moment par des représentants de l'ancien régime<sup>46</sup>. C'est pour cette raison et également parce que la première hypothèse paraissait la plus vraisemblable, que cette piste n'a pas été suivie<sup>47</sup>. C'est un concours de circonstances qui m'a conduit à m'intéresser à cette hypothèse. Ayant appris un certain nombre d'éléments factuels qu'un témoin important, le chef d'Etat-major de la gendarmerie, le général-major Augustin Ndingiyimana, devait connaître, je les

<sup>45</sup> La raison de cette décision n'est pas tout à fait claire. Contrairement à ce qui a été écrit, l'avion burundais n'était pas en panne. Une version dit que Ntaryamira estimait que l'avion, un beecharaf affrété par le gouvernement burundais, était trop lent et bruyant. Une autre avance que la sûreté burundaise craignait un attentat. L'avion présidentiel burundais, un Falcon 50, était en révision et Habyarimana avait déjà offert un "lift" à Ntaryamira à l'occasion d'une rencontre à Gbadolite deux jours plus tôt.

<sup>46</sup> Dans une déclaration faite par Mathieu Ndirumpase, président du M.R.N.D., et Justin Mugenzi, ministre du Commerce dans le "gouvernement intérimaire", à Nairobi le 27 avril 1994, le premier ministre Agathe Uwilingiyimana est accusée d'avoir voulu organiser un coup d'Etat. Faisant référence à une réunion tenue chez elle le 4 avril, ils affirment que "le premier ministre avait convoqué quelques officiers supérieurs et leur avait dit son intention d'organiser un coup d'Etat contre le Président".

<sup>47</sup> Même si *La Cité* du 14 avril 1994 cite un "intellectuel tutsi" qui invite à explorer la piste des officiers austistes qui ont organisé l'assassinat par un escadron de la mort, en février 1994, de l'ancien ministre des Travaux publics Félicien Galabazi, issu de leur région.

K0081943

1/10

qui au tout naturellement soumis. Or, il les nie complètement, alors qu'ils sont incontestables. Ceci m'a interpellé : que cache-t-il ?

Voyons d'abord ces faits. Alors qu'il est officiellement en congé (congé qui devait s'étendre du 1er au 8 avril), Nindiliyimana annonce le 5 avril, lors d'une réunion avec la MINUAR, que l'on procèdera à une opération de fouille et de désarmement dans le secteur de Nyakabanda à Kigali. Cette décision n'étonne personne. On avait déjà réalisé en janvier une opération de même nature à Kacyiru, mais celle-ci s'était soldée par un échec; on s'était promis à l'époque d'en tirer les leçons et de reconduire des opérations de ce genre. La nouvelle opération doit avoir lieu à 4.30 heures le matin du 7 avril. Dans la matinée du 6 avril, une réunion de coordination à l'Etat-major de la gendarmerie prend les dispositions concrètes pour l'opération du lendemain : appui de la MINUAR en personnel et logistique, assistance du parquet (qui doit fournir des mandats de perquisition et d'amener). En outre, les compagnies de la gendarmerie à Kigali seront consignées dans leurs camps durant la nuit du 6 au 7 avril. J'aurais sans doute classé cela sous la rubrique des coïncidences, si le général Nindiliyimana, qui a personnellement décidé de cette opération et l'a annoncée, ne niait pas que cette décision ait été prise.

Le 1er et/ou le 4 avril<sup>48</sup>, des officiers et quelques civils originaires du Sud et de la préfecture de Butare en particulier, se réunissent chez le premier ministre. Les officiers ont été contactés par le lieutenant gendarme Jean-Baptiste Iradukunda, jeune juriste affecté au service des renseignements du ministère de la Défense. Sont présents, à part les civils, le lieutenant-colonel Edouard Gasarabwe, le major Gerchom Ngayaberura et une dizaine d'officiers subalternes. D'autres officiers supérieurs, notamment le général Nindiliyimana, le colonel Muryengango et les lieutenants-colonels Nteziryayo et Nzungize auraient également été invités, mais ils auraient été empêchés. Même si la rencontre est présentée comme une prise de contact amicale autour d'un verre, on aborde des thèmes d'intérêt régional, notamment dans les domaines de l'économie et de l'éducation. La chose prend une tournure résolument politique lorsque le premier ministre se plaint du régionalisme des "nordistes" au sein de l'armée et de la gendarmerie. Elle évoque les menaces physiques pesant sur l'opposition et dénonce les blocages politiques dont elle rend le président Habyarimana responsable. Lorsqu'elle suggère qu'il faut "renverser" Habyarimana, les officiers réagissent de façon réticente, rejetant cette idée. Un des

officiers présents ou au courant de ces propos aurait par la suite dénoncé ces "préparatifs d'un coup d'Etat" au président Habyarimana<sup>49</sup>.

Comme on le verra plus loin, c'est en tout cas ainsi que la chose a été perçue par les milieux proches du chef de l'Etat; c'est également ainsi que R.T.L.M. la présente, tandis que Radio Rwanda relate l'événement sans livrer de commentaires. Il est frappant qu'une fois de plus, le général Nindiliyimana affirme ne pas avoir été au courant de cette rencontre, dont il n'aurait appris la tenue que le soir du 4 avril, lorsque le colonel Gatsinzi l'aurait appelé de Butare pour lui dire que R.T.L.M. en avait fait état. C'est difficile à croire : Nindiliyimana était à Kigali au moment de la rencontre, qui réunissait des officiers de la gendarmerie, donc de son corps, originaires du Sud, donc de sa région; il avait des liens d'amitié avec le premier ministre, originaire de la même commune (Nyaruhengeri) que lui; son propre officier de liaison MINUAR et ancien G2 (renseignements), le major Pierre-Claver Karangwa, était au courant de la rencontre; enfin, le colonel Gatsinzi affirme qu'il n'a pas appelé Nindiliyimana pour l'en informer.

Dans un contexte voisin, on peut relever l'attitude d'un officier qui n'était probablement pas présent à la rencontre, mais qui a certainement dû être au courant. Le colonel Anselme Nshizirungu est conseiller militaire du premier ministre, fidèle de l'aile-Twagiramungu du M.D.R. et considéré comme proche du F.P.R.<sup>50</sup> Dans un mémorandum intitulé "Aperçu sur la situation politique au Rwanda" qu'il envoie fin février 1994 à un ami belge résidant en Afrique du Sud<sup>51</sup>, il ajoute la note suivante : "Dans la pire des hypothèses, le mal rwandais ne trouverait sa solution qu'en l'élimination physique du dictateur tueur qui va exterminer l'intelligentsia de son peuple. Et tu nous aideras, j'en suis convaincu. J'aimerais vous revoir dans ce beau pays une fois débarrassé du monstre". Pour Nshizirungu et ses amis la "pire des hypothèses" se serait-elle finalement réalisée au début avril et seraient-ils passés aux actes ?

<sup>48</sup> Selon mes informations, cet officier serait probablement le lieutenant-colonel Alphonse Nteziryayo. D'après Mme. Agathe Habyarimana, dans une réponse à un questionnaire, son mari lui aurait dit qu'un des officiers participant à la réunion l'avait informé de ce que le premier ministre préparait un coup d'Etat. Cette proposition aurait toutefois été rejetée par des officiers fidèles au chef de l'Etat.

<sup>49</sup> C'est un des officiers des F.A.R. rentrés au Rwanda après la victoire du F.P.R. Il est aujourd'hui ambassadeur du Rwanda à Addis-Abeba.

<sup>51</sup> Cette personne, dont l'identité m'est connue, avait jadis exercé une fonction importante au sein de la sûreté rwandaise et a des liens avec certains milieux de la sécurité proches de la droite blanche en Afrique du Sud.

<sup>48</sup> Les quatre témoignages directs en ma possession ne sont pas unanimes sur les dates : certains situent la rencontre le 1er avril, d'autres la placent le 4; de même, la liste de personnes présentes n'est pas la même dans ces récits. Il se pourrait dès lors qu'il y ait eu deux réunions.

K0031944

Enfin, le 6 avril, autour de 21 heures, un officier belge résidant en Belgique mais ayant des liens étroits avec l'armée rwandaise, qui a appris que "quelque chose" se passe au Rwanda, appelle la ligne directe du chef d'Etat-major des F.A.R., le général Nsabimana, dont il ne sait pas qu'il a péri dans l'attentat. C'est le général Ndingilijimana qui répond au téléphone. Une fois de plus, ce dernier nie, alors que l'officier belge n'a aucune raison de mentir.

Rappelons un autre élément avant de formuler une hypothèse. La position à la bifurcation de la piste de Masaka, dont on a déjà parlé à plusieurs reprises, était tenue en partie par des gendarmes. Ce poste dépendait en fait d'une antenne que la gendarmerie avait installée à Kabuga, non loin de là.

Venons-en, à présent, à notre hypothèse. Des officiers "démocratiques", originaires surtout du Sud et relevant surtout de la gendarmerie, excédés par les multiples blocages dans la mise en place des institutions prévues par les accords d'Arusha, exaspérés par les meurtres politiques touchant les leurs (cf. le cas Gatabazi, voir *infra*) et craignant une campagne de violences à l'encontre des Banyenduga (les ressortissants des préfectures autres que celles du Nord), auraient conclu que la seule voie du salut passait par l'élimination de la cause majeure de ce blocage et des menaces, le régime Habyarimana, et par la création d'un vide institutionnel. Dans l'esprit des comploteurs, la chose aurait été relativement simple et on aurait à peine pu parler d'un coup d'Etat : il aurait en effet suffi de pourvoir au vide institutionnel ainsi créé en recourant au seul cadre évident, celui prévu par les accords d'Arusha.

Ce scénario était manifestement pris très au sérieux par l'entourage du président Habyarimana. Des militaires de la garde présidentielle ont confié plus tard à un de ses informateurs qu'ils soupçonnaient Agathe Uwilingiyimana et Faustin Mugaramungu de complicité dans l'attentat. Ils affirment même qu'on aurait trouvé le discours que le premier ministre comptait prononcer à la radio; elle y aurait annoncé l'installation d'une Assemblée nationale de transition dont la composition devait répondre aux vœux du F.P.R. et de "ses alliés". Ils estiment enfin que la réunion du 4 avril avait pour objet les préparatifs d'un coup d'Etat. On retrouve le même soupçon chez le colonel Bagosora, dont on suivra plus loin le parcours. Appelé à l'Etat-major après l'attentat, il se rend d'abord au ministère de la Défense pour téléphoner à l'Etat-major afin de savoir quels officiers y sont présents; évoquant le "plan du coup d'Etat", il dit avoir eu peur d'être victime du complot et

de risquer sa vie en se rendant à l'Etat-major; d'après son récit, ce n'est qu'en apprenant que plusieurs "amis" étaient présents qu'il aurait décidé d'y aller.

La séquence des événements qui ont suivi l'attentat, séquence qu'on décrira plus loin en détail, est plus conforme à cette hypothèse qu'aux autres scénarios. Si le premier ministre avait pu prononcer le discours radiodiffusé qu'elle projetait d'adresser à la population tôt le matin du 7 avril, elle aurait dû annoncer qu'en vertu de la loi fondamentale le gouvernement assumait la gestion des affaires courantes et que les institutions de la transition seraient mises en place. On rétorquera que, en l'absence de soutien militaire suffisant, ce plan était suicidaire et ne pouvait aboutir. Je réponds que c'est exactement ce qui s'est passé. Les durs du régime ne se sont pas laissés faire. Mais le caractère irréaliste du plan n'exclut pas qu'il ait existé. On verra que les militaires veulent à tout prix empêcher le premier ministre de faire une déclaration à la radio. Pourquoi cet acharnement, si ce n'est parce qu'on craint qu'elle crée le fait accompli ?

On constate également que c'est vers la fin de la nuit seulement, à partir de 6-7 heures, que les tueries politiques commencent. Serait-ce parce que les "durs" sont initialement pris au dépourvu et qu'un des plus importants de leurs chefs de file, le colonel Bagosora, est occupé par d'autres tâches, plus "officielles", en début de nuit (voir *infra*) ? On y reviendra, mais constatons déjà que parmi les personnes assassinées tard dans la nuit et dans la matinée du 7 avril, se trouvent celles qui étaient nécessaires à la mise en application du scénario évoqué ici. Les violences initiales seraient alors un contre-coup opéré avec la constitution en main, comme l'avaient fait les putschistes burundais d'octobre 1993 (voir *infra*). On compte, en effet, parmi les premières victimes :

- Agathe Uwilingiyimana, le premier ministre, dont le gouvernement devait expédier les affaires courantes, en ce compris mener les démarches nécessaires pour combler le vide institutionnel;
- Joseph Kavaruganda, le président de la Cour constitutionnelle, indispensable pour recevoir le serment des nouveaux ministres et députés<sup>52</sup>;
- Félicien Ngango (P.S.D.) et Landoald Ndasigwa (P.L.), les deux candidats à la présidence de l'Assemblée nationale de transition.

Résumons. Des officiers du Sud auraient préparé un coup en accord avec le premier ministre en fonction et peut-être avec le premier ministre désigné par les

<sup>52</sup> En vertu de l'article 9 du protocole du 3 août 1993, il devait d'ailleurs présider la première séance de l'Assemblée nationale de transition en l'absence du président de la République.

K0031945

accusés rwandais, ruzuzwa, ruzuzwa, ruzuzwa. Le coup - l'attentat contre l'avion présidentiel - devait créer un vide institutionnel permettant de débloquer l'application des accords d'Arusha. Dans la seconde moitié de la nuit, ceux qui étaient opposés à ce scénario auraient effectué une riposte qui l'aurait rendu impossible, en créant d'abord un contre-vide institutionnel et - dans la logique de celui-ci - en entamant une campagne d'extermination politique préparée depuis longtemps et qui allait rapidement prendre une allure génocidaire.

Qu'on me comprenne bien. J'ai utilisé le conditionnel et ce qui est décrit ici n'est qu'une hypothèse. Elle n'est pas étayée par moins d'éléments que les autres scénarios évoqués plus haut, mais elle souffre de la même faiblesse : nous ne disposons d'aucune indication concrète concernant les auteurs individuels de l'attentat. Par ailleurs, on verra plus loin que ce scénario ne diminue en rien la responsabilité de ceux qui ont initié le génocide et les massacres politiques. Seulement, dans l'hypothèse évoquée ici, les responsables de l'attentat et les responsables des violences qui l'ont suivi ne seraient pas les mêmes. Précisons enfin que cette hypothèse et celle que je vais évoquer tout de suite et qui implique le F.P.R. ne sont pas mutuellement exclusives. En effet, on a vu qu'il existait une alliance "technique" ou objective entre certaines tendances de l'opposition intérieure, dont l'aile Twagiramungu du M.D.R., et le F.P.R. Il n'est pas interdit de penser que ces alliés aient agi en intelligence pour se débarrasser du président Habyarimana.

#### Quatrième hypothèse : le F.P.R.;

variante : des militaires belges agissant pour le compte de celui-ci

Dès la matinée du 7 avril, une déclaration d'un "Comité de crise"<sup>53</sup> de la Communauté rwandaise en Belgique" proche du M.R.N.D. affirme que l'"attentat" perpétré par des militaires belges faisant parti (sic) du contingent des casques bleus"; il se base sur des "sources militaires des casques bleus non-belges de la MINUAR"<sup>54</sup>. Dans une note verbale en date du 20 avril, l'ambassadeur du Rwanda à Kinshasa, Etienne Sengegera, sera tout aussi affirmatif : l'avion a été "abattu par

<sup>53</sup> Le terme "comité de crise" est également utilisé par les militaires à Kigali, lorsqu'ils "prennent les choses en mains", voir *infra*.

<sup>54</sup> Déclaration du 7 avril 1994 relative à l'assassinat de leurs excellences le Chef de l'Etat rwandais, le Général-Major Juvénal Habyarimana, et le Chef de l'Etat burundais, Monsieur Cyprien Ntaryamira, et les membres de leurs délégations, Bruxelles, 7 avril 1994, signé par Papias Ngaboyamahina.

des militaires belges (...) pour le compte du F.P.R."<sup>55</sup>. Mais, signe des mésententes au sein du ... le, une note verbale publiée le lendemain par l'ambassade du Rwanda à Bujumbura estime qu'"il serait hasardeux de tirer une conclusion définitive sur les auteurs de l'attentat"<sup>56</sup>. Tout en accusant implicitement la Belgique, le gouvernement rwandais reste officiellement prudent. Dans une note du 10 avril, le ministre des Affaires étrangères dit que l'avion présidentiel a "subi des tirs de la part d'éléments non encore identifiés"<sup>57</sup>; cependant, le lendemain le ministre évoque "des défaillances inexplicables dans le chef des casques bleus chargés de la sécurité de l'aéroport Grégoire Kayibanda et de ses environs"<sup>58</sup>, défaillances qui ont permis à des criminels d'abattre l'avion présidentiel"<sup>59</sup>. Dans l'entre-temps, R.T.L.M. continue d'accuser le F.P.R. et la Belgique, sans que ces allégations ne soient contredites par les autorités rwandaises. De même, lors d'une émission de France 2 le 28 juin 1994, le capitaine Paul Barril reprend les thèses de la famille Habyarimana dont il défend les intérêts; d'après lui, l'attentat serait l'oeuvre du F.P.R. avec la complicité de militaires belges. Il affirme en outre disposer de photos satellite indiquant que le F.P.R. aurait entamé une offensive sur la frontière ougandaise dès le 6 avril, suggérant ainsi qu'il était au moins au courant du complot. *Jeune Afrique*<sup>60</sup> avait déjà formulé une suggestion analogue. D'après cet hebdomadaire proche du régime Habyarimana, "[l]e fait que les chefs du Front aient déclenché leur offensive sur Kigali, suivant trois axes manifestement préétablis, dès l'annonce de l'explosion; le fait aussi que leurs principaux cadres avaient, dit-on, quitté la capitale quelques jours auparavant militeraient pour une programmation du coup par le F.P.R."

Avant de nous intéresser au F.P.R., observons d'abord que rien de sérieux ne prouve ni l'implication, ni même la présence à "La Ferme" de militaires belges. La thèse est en fait uniquement basée sur des soi-disant "témoignages", dont les auteurs n'ont jamais été entendus, ni même d'ailleurs identifiés; il est ainsi question de

<sup>55</sup> Ambassade de la République Rwandaise, *Note verbale No. 138/03.11.07/A.1h*, Kinshasa, 20 avril 1994.

<sup>56</sup> Ambassade de la République Rwandaise, *Note verbale No. 49/C2*, Bujumbura, 21 avril 1994.

<sup>57</sup> République Rwandaise, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, *Note explicative de la situation politique qui prévaut au Rwanda depuis la mort du Président Juvénal Habyarimana*, Kigali, 10 avril 1994.

<sup>58</sup> Référence au bataillon belge, dont la 12ème compagnie gardait l'aéroport.

<sup>59</sup> République Rwandaise, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, *Note verbale*, Kigali, 11 avril 1994.

<sup>60</sup> No. 1736 du 14-20 avril 1994.

"bérêts bleus d'autres nationalités" et "des habitants de la zone de Masaka", qui auraient vu le forfait commis par des militaires belges. Mais il s'agit chaque fois de sources de seconde main proches du régime<sup>61</sup>. Ces divers récits, pour peu plausibles qu'ils soient, soulèvent toutefois une énigme. Il y est question de trois militaires belges exécutés après leur forfait "par des soldats en colère"<sup>62</sup>. Dans le même sens, un document diffusé le 15 avril par le gouvernement rwandais affirme : "Trois suspects de ce même contingent belge ont été appréhendés au moment où un groupe de 8 casques bleus de la MINUAR tentait de récupérer par la force la boîte noire sur l'épave de l'avion"<sup>63</sup>. Coïncidence ou non, dans l'après-midi du 7 avril, un porte-parole de l'O.N.U., Joe Sills, annonce que trois "observateurs militaires belges" ont été tués. Le même chiffre revient dans un autre récit qui affirme que trois militaires belges<sup>64</sup> chargés de garder des armes consignées au camp Kigali, auraient été abattus dans la soirée du 6 avril, pour avoir refusé l'accès à ce stock à des militaires rwandais. Et enfin, on verra plus loin que le chiffre de treize revient à plusieurs reprises à l'occasion de l'assassinat des militaires belges. Or on sait que dix casques bleus ont trouvé la mort, dans des circonstances relativement bien connues dont je reparlerai. Aucun autre militaire belge ne manque officiellement à l'appel, alors qu'il semble difficile, voire impossible de cacher le fait que le nombre de casques bleus belges tués soit plus élevé que les dix officiellement recensés. Cela dit, la question reste posée : des Belges ou d'autres blancs "non-officiels" auraient-ils pu être à l'oeuvre ?

Quant à l'implication des casques bleus belges dans l'attentat, il faut relever, comme l'a fait le ministère belge de la Défense nationale en réaction aux accusations lancées, que la MINUAR et dès lors les casques bleus belges ne disposaient pas de missiles sol-air. Concernant la "négligence inexplicable" des bérêts bleus belges, il faut observer que ceux-ci, une quarantaine d'hommes à peine, gardaient uniquement

<sup>61</sup> Ainsi la déclaration déjà citée de Fapias Ngaboyamahina, Spérancie Karwera dans *Jeune Afrique* No. 1736 du 14-20 avril 1994, ou encore la famille Habyarimana dans *Jeune Afrique* No. 1738-1739 du 28 avril - 11 mai 1994. De même, le 7 avril les Belges sont accusés sur les ordres de l'O.Z.R.T. par le "journaliste" Imana Ingulu, qui est en réalité un agent du S.A.R.M. (Service d'action et de renseignement militaires) (*De Standard*, 18 avril 1994).

<sup>62</sup> On retrouve cette référence notamment dans les récits déjà cités de l'ambassadeur Sengegera et de Spérancie Karwera.

<sup>63</sup> République Rwandaise, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, *Mise au point au sujet de la tragédie rwandaise*, Kigali, 15 avril 1994, p. 3.

<sup>64</sup> En réalité, il n'y avait au camp que des observateurs non armés, mais il n'y avait pas de Belges parmi eux.

l'aéroport<sup>65</sup> que les missiles ont été tirés d'un endroit situé à près de quatre kilomètres du périmètre de celui-ci, et qu'entre ce dernier et "La Ferme" se trouve le camp militaire de Kanombe. Pour ce qui en est des Belges qui ont tenté de récupérer la boîte noire "par la force", c'est le commandement du secteur Kigali de la MINUAR qui a demandé d'envoyer une section du détachement aéroport ("groupe airfield") sur les lieux du crash. But de la mission : contrôler que l'on ne modifie pas l'état des lieux et monter la garde autour de l'épave jusqu'à l'arrivée d'une commission de contrôle. Le commandant de secteur, le colonel Luc Marchal, annonce que l'Etat-major des F.A.R. est avisé et que celui-ci contactera la garde du camp de Kanombe. Mais lorsque, le 7 avril vers 4.15 heures, la section du sergent Maufroid arrive au corps de garde, elle est refoulée avec agressivité<sup>66</sup>. Il n'est dès lors aucunement question d'accéder "par la force" à l'épave; se voyant refuser l'accès aux lieux, la section Maufroid s'est retirée sans combats ni victimes. Enfin, une autre révélation du capitaine Barril : lors de l'émission de France 2, il affirme disposer d'enregistrements de la tour de contrôle où il aurait reconnu des "accents belges". Non seulement Barril n'a jamais fait écouter ces enregistrements, mais l'affirmation paraît très peu plausible, puisque, comme on l'a vu, les militaires de la MINUAR n'ont jamais accédé à la tour de contrôle, et ce depuis le début de l'opération<sup>67</sup>.

Venons-en au F.P.R. et passons en revue les éléments à charge et à décharge. Le F.P.R. - tout comme son adversaire politique principal, on l'a vu - avait un motif. Depuis le début de l'année il tente en vain de constituer une coalition politique anti-M.R.N.D. qui aurait disposé d'une majorité qualifiée à l'Assemblée nationale de transition. D'autre part, il porte sa part de responsabilité dans les multiples obstacles mis sur la voie de la mise en place des institutions prévues par les accords d'Arusha (voir *supra*). Le F.P.R. savait qu'il serait probablement perdant dans un processus politique compétitif. Il en avait fait l'expérience amère lors des élections locales organisées en septembre 1993 dans les huit communes de la zone démilitarisée. Alors qu'il s'agissait d'une région que ni l'armée rwandaise, ni le M.R.N.D. ou les milices ne contrôlaient physiquement et alors que le F.P.R. avait pu présenter des

Il faut faire remarquer que les éléments des F.A.R. et de la gendarmerie stationnés en permanence à l'aéroport étaient de loin supérieurs en nombre à l'effectif de la MINUAR; autour de la piste se trouvaient également six pièces d'artillerie antiaérienne avec personnel.

Journal de campagne, 2ème bataillon commando.

Le capitaine Barril m'a dit plus tard que l'"accent belge" aurait pu provenir du C-130 belge en panne derrière l'avion présidentiel. Cela est évidemment possible, mais dans ce cas la déposition de Barril que l'enregistrement prouverait une complicité belge dans l'attentat perd tout son fondement.

... dans les sous-préfectures de Kinshira (Imba) et de Kirambo (Ruhengeri). Il était clair que le F.P.R. ne faisait pas le poids face au M.R.N.D., du moins dans les préfectures du Nord.

Il est vrai aussi que le F.P.R. possédait des missiles sol-air et qu'il savait les manier. Il s'en est servi pour abattre un avion de reconnaissance à Matimba le 3 octobre 1990, un hélicoptère Gazelle à Nyakayaga le 23 octobre 1990 et un hélicoptère Ecureuil à Cyeru en février 1993. En outre, le 10 septembre 1991 un Fokker 27 de la société zairoise SCIBE effectuant une liaison Kigali-Beni<sup>68</sup> a été atteint au-dessus de l'endroit où les frontières rwandaise, zairoise et ougandaise se touchent. L'avion, qui a pu effectuer un atterrissage de fortune à Goma, a vraisemblablement été atteint par des projectiles du F.P.R., mais il n'est pas certain que l'arme utilisée à cette occasion ait été un missile sol-air. Ici se pose le même problème que pour les F.A.R. Les missiles en possession du F.P.R. provenaient très probablement des stocks de l'armée ougandaise; or celle-ci ne disposait que de SAM-7<sup>69</sup> et non de SAM-16 vraisemblablement utilisés dans l'attentat.

D'autres éléments semblent mettre le F.P.R. dans le collimateur. Plusieurs sources affirment que la réunion de Dar-Es-Salaam a duré plus longtemps que prévu, ce qui a obligé le président Habyarimana à rentrer plus tard, alors que, pour des raisons de sécurité, il aurait souhaité atterrir à Kigali avant la tombée de la nuit. C'est le président ougandais Museveni, allié du F.P.R., qui aurait fait traîner la rencontre. Un rapport établi en 1993 par des gendarmes français affirme que "la majeure partie" des attentats qu'a connus le Rwanda en 1991-1992 ont été commandités par le F.P.R.<sup>70</sup> Stephen Smith rapporte que la "stratégie du pire" est admise par un dirigeant du F.P.R. qui, sous le couvert de l'anonymat, ne veut pas "exclure la mise en place d'une cellule autonome chargée d'abattre Habyarimana". Cet informateur révèle qu'en sa présence, au mois de mars 1994, le président du F.P.R. Alexis Kanyarengwe aurait envisagé de "descendre" (*guhamura*) le président rwandais<sup>71</sup>.

Même si le F.P.R. avait un motif et l'expertise requise, on notera un élément important à la charge. "La Ferme" se trouve à près de dix kilomètres à vol d'oiseau du cantonnement du F.P.R. au C.N.D.; en outre, on a vu qu'il s'agit d'une zone en principe contrôlée par les F.A.R. (rappelons que le camp de Kanombe est à deux kilomètres) et qu'une position de la gendarmerie est présente à quelques centaines de mètres (cet argument perd évidemment sa valeur si cette position était de connivence avec le F.P.R., cf. troisième hypothèse). Il est incontestable qu'il était difficile et en tout cas dangereux pour le F.P.R. de mettre en place une position de tir à cet endroit. Cependant, la possibilité ne peut être exclue, puisque le F.P.R. avait par le passé -notamment à l'occasion d'un raid spectaculaire sur Ruhengeri en janvier 1991- fait preuve d'une redoutable capacité d'infiltration.

Le F.P.R. était-il préparé? A-t-il utilisé l'effet de surprise? Les données ici ne sont pas univoques. D'une part, mis à part quelques sorties dans la nuit du 6 au 7 avril, les éléments du bataillon du F.P.R. à Kigali n'engagent les combats que dans l'après-midi du 7 avril. Et contrairement à ce qui a été dit par *Jeune Afrique*, les principaux cadres du F.P.R. n'avaient pas quitté la capitale quelques jours auparavant; en effet, des dirigeants civils comme Seth Sendashonga, Jacques Bihozagara et Tito Rutaremara étaient à Kigali<sup>72</sup> et y risquaient leur peau. Mais d'autre part, alors qu'il est généralement admis que le gros des effectifs du F.P.R. ne lance son offensive dans le Nord que le 8 avril, plusieurs témoins présents sur le terrain affirment que l'avancée du F.P.R. a débuté très tôt le matin du 7 avril, notamment dans les zones de Kisaro, Rukomo, Kagitumba et Nyabishongwezi. De plus, d'après des sources au sein de l'A.P.R., celle-ci était en état d'alerte depuis le 3 avril; selon ces mêmes sources, le général Kagame aurait donné ordre au colonel Kaka de préparer l'assaut sur Kigali à partir de la nuit du 6 au 7 avril. Ce qui est en tout cas acquis, c'est que le F.P.R. était prêt à mettre en route une opération de grande envergure en un temps record et qu'il a pu immédiatement introduire à Kigali deux à trois bataillons, qui ont pu s'approvisionner en matériel en cours de route, notamment à Rutongo à une dizaine de kilomètres de Kigali<sup>73</sup>.

<sup>68</sup> On observera en passant qu'il s'agit d'une liaison curieuse, puisqu'il n'existait pas de vol régulier entre Kigali et Beni.

<sup>69</sup> International Institute for Strategic Studies, *The Military Balance*, éditions des dix dernières années.

<sup>70</sup> République Rwandaise, Gendarmerie Nationale, Centre de Recherche Criminelle et de Documentation à Kigali, *Etude sur le terrorisme au Rwanda depuis 1990*, juin 1993, 9 pages.

<sup>71</sup> *Libération*, 29 juillet 1994.

<sup>72</sup> La plupart des responsables du F.P.R. avaient déjà quitté Kigali dès janvier. Depuis cette époque, trois candidats ministre et/ou député restaient à Kigali dans un système de rotation d'une durée de trois semaines. La présence des trois personnalités citées (qui n'étaient pas des moindres) était donc de routine.

<sup>73</sup> D'après le journal de campagne du bataillon belge, des éléments du F.P.R. se trouvent aux environs de Rutongo au plus tard dans la matinée du 8 avril, c'est-à-dire au moment du début "officiel" de l'offensive du F.P.R. quarante kilomètres plus au Nord.

Plusieurs informateurs au sein du D.M.I. (Department of Military Intelligence) et de l'A.P.R. confirment cette implication et la justifient en arguant que la guerre n'aurait jamais pris fin si le président Habyarimana n'avait pas été éliminé. Une de ces sources est plus précise : le coup aurait été fait par des éléments de l'A.P.R. et un ou plusieurs Libyens, encadrés par le major Rose Kabuye (l'actuel préfet de Kigali) et par le colonel Kayumba (actuellement chef d'Etat-major adjoint de la gendarmerie, à l'époque chef du D.M.I.). Le commando se serait retiré de la zone de "La Ferme" en empruntant des pistes via Ndera, Kimironko et Nyarutarama. Enfin, d'après des sources situées à l'intérieur des F.A.R., dans la soirée du 6 avril, un poste d'écoute localisé à Gisenyi, qui faisait le monitoring du réseau de communications du F.P.R., aurait capté un message annonçant que "la cible a été touchée". Ce fait est confirmé par un rapport daté du 7 avril 1994 où le capitaine Apedo, observateur militaire togolais de la MINUAR au camp Kigali, écrit : "RGF Major said they monitored RPF communication which stated 'target is hit'"<sup>74</sup>.

#### Un seul élément matériel : une piste à suivre

Ce qui fait essentiellement défaut dans les scénarios évoqués, c'est la preuve matérielle. Or celle-ci paraît bien exister. Le 25 avril, trois semaines après l'attentat, les F.A.R. retrouvent les deux lance-missiles utilisés pour le forfait. Un document rédigé ce jour-là par le lieutenant Munyaneza relève les numéros de série des deux engins. Etant donné que j'ai pris connaissance de ce document plus d'un an après la récupération des lanceurs et qu'il m'est parvenu par le biais des ex-F.A.R. à Goma, on devait redouter la manipulation, d'autant plus qu'on se demande bien pourquoi le commando aurait abandonné ces lanceurs sur place, risquant ainsi la découverte et "l'identification des auteurs de l'attentat. Or il se fait qu'en octobre 1994 j'ai rencontré un témoin à Masaka qui non seulement a vu partir les missiles mais qui m'a également relaté que "environ un mois" après l'attentat des militaires des F.A.R. ont découvert les lanceurs (selon ses dires : "deux tuyaux de couleur kaki d'environ 1,5 mètres de long") qu'ils ont emmenés au camp Kanombe. Cette information, recueillie de façon indépendante neuf mois avant que je ne prenne connaissance du document, recoupe la constatation consignée par le lieutenant Munyaneza.

#### Voici l'identification des deux lanceurs :

premier lanceur	second lanceur :
9 Π 322-1-01	9 Π 322-1-01
9 M 313-1	9 M 313-1
04-87	04-87
04835	04814
C	C
LOD COMP	LOD COMP
9 Π 519-2	9 Π 519-2
3555406	5945107

Tout ce qu'on peut établir avec certitude est qu'il s'agit de missiles de type SAM 16 "Gimlet". Officiellement, dix pays possédaient de telles armes dans leurs stock dans la première moitié des années 1990 : l'Angola, la Bulgarie, la Corée du Nord, la Finlande, la Hongrie, l'Iraq, le Nicaragua, la Pologne, la Tchécoslovaquie et l'ex Union soviétique. Cela ne nous avance guère, puisqu'aucun de ces pays ne semblait avoir eu des rapports particuliers avec une des parties en conflit au Rwanda. Observons tout de même que des SAM-16 angolais auraient été capturés tant par l'UNITA que par l'armée sud-africaine, et que par ces biais (par Zaïre interposé si s'agit de l'UNITA) ils auraient pu atteindre les radicaux hutu. En outre, si les missiles étaient venus d'Afrique du Sud, on ne peut exclure qu'ils aient servi dans le scénario du "coup démocratique", puisqu'on a vu les liens du colonel Nshizirungi avec certains milieux militaires de ce pays. Avec toute la prudence qui s'impose puisqu'il s'agit d'une source de seconde main - britannique de surcroît - et qu'on ne peut jamais exclure la manipulation dans ce dossier très sensible où l'intoxication n'est jamais loin, je dois évoquer une autre information digne d'être prise en considération. Les lanceurs auraient fait partie d'un lot vendu en 1988 à l'Iraq. A l'issue de la guerre du Golfe, ces missiles auraient été saisis comme "butin de guerre" par le contingent français de la force multinationale et ramenés en France, pays qu'officiellement ils n'auraient jamais quitté. Si cela était vrai, le document du S.G.R. belge (cf. *supra*) trouverait évidemment tout son sens, et l'information pointerait du doigt dans la direction des radicaux hutu. Au moment de mettre cet ouvrage sous presse, je n'ai pas été en mesure de vérifier cette donnée potentiellement cruciale. Cette information est - en principe toutefois - facile à vérifier. La France a-t-elle saisi des SAM-16 irakiens ? Si oui, quels sont les numéros de série de ces missiles ? Les missiles récupérés près de la Ferme de

<sup>74</sup> Ce texte est reproduit en annexe.



... par ailleurs, qui si elle se venait, la piste irakienne pourrait tout aussi bien mettre en cause le F.P.R., puisque selon des informations (qui n'ont toutefois jamais été confirmées) celui-ci se serait procuré des armes notamment en Iraq<sup>75</sup>.

Je laisse à d'autres le soin de poursuivre cette recherche que je ne peux pousser plus loin. Aussi longtemps que le trajet des deux SAM-16 n'aura pas été clarifié, ils peuvent être venus de partout et les différents suspects peuvent tous avoir eu des raisons de les utiliser. Divers services, notamment en France et en Belgique, sont en possession de cette information, ce qui ne manque pas d'interpeller. Soit ils ne veulent pas la vérifier, soit ils sont incapables de le faire, soit encore ils possèdent la réponse, mais refusent de la rendre publique. Dans les trois cas, un sérieux problème se pose...<sup>76</sup>

### L'écran de fumée

Même si, comme je l'ai dit au début de ce chapitre, aucune des hypothèses étudiées ici n'est réellement confirmée de manière irréfutable, il m'apparaît aujourd'hui que plusieurs indications tendent à mettre en cause le F.P.R. comme auteur de l'attentat, peut-être en connivence avec des éléments de l'opposition intérieure. Ce constat, auquel j'arrive après avoir longtemps suivi la piste des "ultras" du régime Habyarimana, doit être assorti de toutes les réserves d'usage. Il sera confirmé ou infirmé lorsqu'on aura pu établir de façon certaine le trajet suivi par les missiles qui, selon toute vraisemblance, ont servi à l'attentat.

En fait, il est étonnant en soi que, un an et demi après les faits, l'on en soit toujours à des suppositions que ne viennent pas réellement renforcer des preuves concluantes : aucune version n'a à l'heure actuelle "neuf chances sur dix d'être exacte"<sup>77</sup>. Colette Braeckman, qui s'est pourtant acharnée sur ce dossier, constate qu'"aucune hypothèse ne peut être exclue"<sup>78</sup>. Plusieurs personnes ayant dû être

<sup>75</sup> Human Rights Watch, *Arming Rwanda. The Arms Trade and Human Rights Abuses in the Rwandan War*, janvier 1994, p. 21.

<sup>76</sup> Si, après qu'un avion de la Sabena ou d'Air France eut été abattu lors de son approche finale sur l'aéroport de Bruxelles-National ou sur celui de Roissy-Charles de Gaulle, l'on trouvait les lanceurs utilisés dans l'attentat, gageons qu'endéans la semaine, l'on connaîtrait tant l'identité des producteurs de ces armes que celle de ceux à qui elles ont été livrées !

<sup>77</sup> C'est ce qu'écrivit François-Xavier Verschave à propos de la thèse élaborée par Colette Braeckman : *op. cit.*, p. 95.

<sup>78</sup> C. BRAECKMAN, *Rwanda...* *op. cit.*, p. 199.

impliqués dans le complot, il est surprenant qu'aucune fuite suffisamment fiable ne soit venue à l'appui de la découverte de la vérité. Verschave note de façon pertinente que toutes les parties concernées "sont susceptibles de toutes désinformations, et passent des alliances conjoncturelles de rétention d'information"<sup>79</sup>. Cela dit, l'absence de la moindre fuite totalement convaincante semble bien montrer que l'attentat a dû être le fait d'un petit groupe, bien discipliné et professionnel. Plutôt que de grands ensembles comme le F.P.R., les F.A.R. ou les "ultras" du régime Habyarimana, il s'agirait d'une cellule discrète et relativement autonome.

En réalité, personne ne semble vouloir vraiment savoir : ni l'O.N.U., ni la Belgique<sup>80</sup>, ni la France, ni l'ancien pouvoir rwandais, ni les nouvelles autorités de Kigali, ni le Burundi, alors que chacun de ceux-ci est concerné d'une façon ou d'une autre. En ce qui concerne l'O.N.U., on a vu que la Garde présidentielle a interdit l'accès à l'épave à une section belge de la MINUAR<sup>81</sup>. Même si, dès le 8 avril, l'O.N.U. demande une enquête internationale neutre et si, le 27 juin, le secrétaire général Boutros-Ghali est chargé d'une telle enquête par le conseil de sécurité, rien ne semble avoir été entrepris et l'affaire a été silencieusement effacée de l'ordre du jour. Le 12 avril, le conseil des ministres belge décide de demander à l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) d'ouvrir une enquête. Le point est inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 25 avril du conseil de l'OACI, mais aucune enquête n'est menée. Les blocages proviennent tant de problèmes de procédure (l'avion est-il un avion civil de la compétence de l'OACI ou un avion d'Etat hors de sa compétence ?) que du manque de collaboration de la part des autorités rwandaises et burundaises.

Dans un premier temps, les enquêteurs belges sont gênés par les rapports de "bon voisinage" entre Paris et Bruxelles et peut-être très concrètement par la candidature du premier ministre belge J.L. Dehaene à la présidence de la commission européenne, candidature soutenue notamment par la France<sup>82</sup>. Dans le cadre de l'instruction par l'auditorat militaire, des témoins ont été entendus et une enquête balistique a été entreprise, juste avant d'accéder à l'éméritat en janvier 1995

<sup>79</sup> *Complicité de génocide ?*, *op. cit.*, p. 83.

<sup>80</sup> Exception faite de l'auditorat militaire, qui s'est intéressé de façon marginale à l'attentat, qui dépassait son mandat.

<sup>81</sup> Dans un communiqué diffusé le 8 avril 1994, le représentant spécial Booh Booh dit : "La MINUAR insiste également sur la nécessité de prendre part, dans les meilleurs délais, aux enquêtes qui permettront de déterminer les causes du crash de l'avion (...)".

<sup>82</sup> Mais torpillée par la "perfidie Albion"...

mener une commission rogatoire au Rwanda. Tout cela semble pas avoir donné grand chose, du moins en ce qui concerne l'attentat.

Du côté français, les données que d'éventuelles enquêtes ont pu fournir sont entourées par un mur de béton qui s'appelle "secret défense". Il est incontestable, on l'a vu, que des militaires français, dont le commandant de St. Quentin, ont visité les lieux du crash à diverses reprises et que des débris de l'avion et des missiles ont été récoltés. Certains "services" français, dont le GIGN, la DGSE et le DAMI, se sont activement intéressés au Rwanda où ils avaient des agents. S'ils sont aussi efficaces qu'ils prétendent l'être, Paris doit posséder de nombreuses informations, mais la France officielle est muette. Entre alors en scène, le 27 juin 1994, le capitaine Paul Barril, pour un bref numéro devant les caméras de France 2. Il montre une boîte. Il prétend que c'est la "boîte noire" de l'avion qu'il aurait récupérée lors d'un récent voyage à Kigali, et il dit la tenir à la disposition des instances internationales. La "révélation" s'avère vite être soit un coup d'éclat publicitaire, soit une opération de brouillage devant neutraliser l'accusation lancée contre des Français par Colette Braeckman une dizaine de jours plus tôt. En effet, les véritables "boîtes noires"<sup>63</sup> sont en réalité de couleur orange et l'objet que Barril montre est un instrument de navigation Oméga, incapable d'enregistrer quoi que ce soit. Qui plus est, d'après Dassault Falcon Service, qui assurait la maintenance de l'avion<sup>64</sup>, celui-ci n'a jamais été équipé d'une boîte noire et ne l'était toujours pas lors de son dernier entretien, en novembre 1993<sup>65</sup>. Par ailleurs, fin juin 1994 le Bureau français Enquête Accidents confirme à l'Administration belge de l'Aéronautique qu'il n'est pas en possession de la boîte noire et qu'il doute, sur base des informations fournies par Dassault, qu'il y en ait eu une à bord de l'avion. On a déjà dit que Barril affirme également disposer d'enregistrements de la tour de contrôle et de photos-satellite de la frontière rwandougandaise, mais personne n'a jamais entendu ces enregistrements, ni vu ces photos. Enfin, Barril dit posséder les deux lanceurs de missile, qu'il aurait retrouvés sur les lieux. Or j'ai dit plus haut que les lanceurs semblent avoir été récupérés par les

<sup>63</sup> Il y a en effet deux "boîtes noires" : le "cockpit voice recorder" et le "digital flight data recorder".

<sup>64</sup> Ici encore, il y a du flou dans l'air : la société SATIF (Service et assistance en techniques industrielles françaises), qu'on dit proche de certains "services" français, qui a fait place à ASI (Aéro-services International), se serait occupée de l'entretien de l'avion et de la gestion de l'équipage. Cet équipage était constitué de coopérants militaires, dont un au moins est un ancien du GLAM (Groupement de liaisons aériennes ministérielles), service dissous immédiatement après l'élection de Jacques Chirac à la présidence.

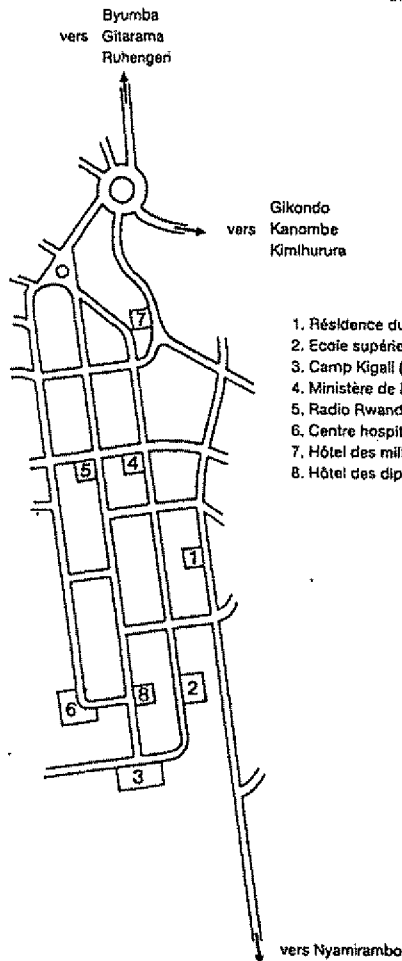
<sup>65</sup> Les avions de plus de 5,7 tonnes (c'est le cas du Falcon 50) sont normalement équipés de deux boîtes noires, mais celles-ci ne sont pas obligatoires pour des avions n'assurant pas le transport régulier de passagers payants.

F.A.R.; on se demande bien pourquoi l'armée rwandaise les aurait remis à quelqu'un dépourvu d'un mandat officiel. Il n'est évidemment pas exclu que le capitaine Barril les ait vus, mais ils seraient aujourd'hui à Goma entre les mains des ex-F.A.R.

Enfin, ni l'ancien ni le nouveau régime rwandais n'expriment le moindre intérêt pour l'affaire. Même si la note verbale déjà citée du 21 avril 1994 de l'ambassade du Rwanda à Bujumbura affirme que "[l]e gouvernement rwandais est décidé de lancer une enquête internationale au sujet de l'attentat", en réalité celle-ci n'a été ni demandée ni effectuée. D'après une source OACI, des responsables du nouveau régime rwandais expliquaient en septembre 1994 que "le gouvernement rwandais s'est attelé à la réconciliation nationale et qu'il n'envisage pas par conséquent d'ouvrir dans l'immédiat une enquête sur l'attentat qui risquerait de raviver les tensions". Et lorsqu'en octobre 1994, j'interrogeais Tito Rutaremara, président d'une commission du F.P.R. enquêtant sur le génocide, il me faisait comprendre que l'attentat était loin d'être un souci prioritaire. Pourtant le F.P.R. avait tout intérêt à ce qu'une enquête minutieuse soit menée s'il n'était pas impliqué dans l'attentat. Or c'est l'inverse qui s'est produit. Les documents relatifs à l'incident (messages du ministère de la Défense, renseignements militaires, livre de permanence de l'aéroport, éléments sonores) auraient été récoltés par le colonel Kayumba, à l'époque responsable du D.M.I. D'après une source du F.P.R., il aurait détruit ces données. Quant au Burundi, qui a tout de même perdu son président et deux ministres dans l'attentat, il ne collabore à aucune enquête, arguant que la chose est "politiquement délicate". En somme, personne ne veut savoir...<sup>66</sup>

<sup>66</sup> Cependant, il est intéressant de noter que début septembre 1995, le Zaïre exige que le tribunal international se charge également de l'enquête sur l'attentat. Non pas, comme le dit Colette Braeckman (*Le Soir*, 4 septembre 1995), parce que le président Mobutu est persuadé que les Belges ont abattu l'avion, mais plutôt parce qu'il pense que le F.P.R. est coupable. C'est confirmé par le fait que le président kényan Arap Moi formule une demande analogue au début octobre 1995, exigence relayée par le président burundais Sylvestre Ntibunganya (*Le Soir*, 10 octobre 1995).

125m



Gikondo  
vers  
Kanombe  
Kimihurura

1. Résidence du premier ministre
2. Ecole supérieure militaire (ESM)
3. Camp Kigali (Etat-major)
4. Ministère de la défense
5. Radio Rwanda
6. Centre hospitalier de Kigali
7. Hôtel des mille collines
8. Hôtel des diplomates

vers Nyamirambo

K0081952

## Deux parcours dans la nuit

### Les officiers à l'Etat-major

Un concours de circonstances fait que le sommet de l'armée rwandaise se trouve en grande partie dégami au moment de l'attentat. Le général-major Déo Nsabinana, chef d'Etat-major, vient de trouver la mort dans l'avion présidentiel; le ministre de la Défense et l'officier G2 (Renseignements militaires) le colonel Ntwiragabo, se trouvent au Cameroun; le colonel Kabiligi, officier G3 (Opérations) est en mission en Egypte<sup>87</sup>. Etaient à Kigali, le soir du 6 avril, les officiers supérieurs suivants : le général-major Augustin Nindiliyimana, chef d'Etat-major de la gendarmerie, qui techniquement parlant ne fait pas partie de l'armée; le colonel Théoneste Bagosora, directeur de cabinet du ministère de la Défense, qui remplace son ministre absent, mais qui n'est plus officier d'active; le colonel Leonidas Rusatira, commandant de l'Ecole supérieure militaire (E.S.M.), sans fonction opérationnelle au sein de l'armée; à part ceux-ci, il n'y a guère que quelques officiers des Etats-majors de l'armée et de la gendarmerie et des commandants d'unité du niveau bataillon.

Le colonel Bagosora se trouve depuis 18 heures au quartier-général du contingent bengali de la MINUAR, où il est invité à dîner. Lorsqu'il rentre chez lui à Kimihurura vers 21 heures, son épouse lui apprend que l'avion du président de la République a été abattu et que l'Etat-major est à sa recherche; il doit s'y rendre aussitôt. C'est ce qu'il fait, non sans être passé par le cabinet du ministère de la Défense pour s'assurer qu'il ne tombe pas dans un piège. A l'Etat-major il retrouve d'autres officiers, déjà présents dans la salle de réunion.

<sup>87</sup> On fera remarquer en passant qu'on peut se poser des questions à propos de ces missions. L'Egypte avait fourni des armes au Rwanda dans le passé. En ce qui concerne le Cameroun, le ministre Bizimana et le colonel Ntwiragabo y assistaient à une conférence du comité interministériel sur la sécurité en Afrique centrale, mais c'est également le pays d'origine du représentant spécial au Rwanda du secrétaire général de l'ONU, Jacques-Roger Booh Booh, un parent du président camerounais Biya, qui à son tour a d'excellents rapports avec le président Habyarimana, certains "barons" du régime Habyarimana se sont par la suite installés au Cameroun.

11/7

... On trouve une liste plus complète dans les annexes.

... Lorsque, à 20.30 heures il est appelé par son officier de liaison MINUAR, le major Karangwa, qui lui apprend que l'avion vient d'être abattu. Dix minutes plus tard, la nouvelle est confirmée par le directeur de cabinet de la présidence, Enoch Ruhigira, qui rentre de l'aéroport (voir *supra*). Ndingiyimana part alors "aux nouvelles" à l'Etat-major, où il arrive autour de 21 heures. Contrairement à Bagosora, il ne prend aucune précaution et ne semble pas craindre le traquenard.

Parmi les officiers présents on note, à part Bagosora et Ndingiyimana, le colonel Murasampongo (chef du personnel - G1), les lieutenants-colonels Kayumba (officier de permanence au ministère de la Défense) et Rwabalinda (officier de liaison avec la MINUAR) et les majors Ntamagezo (officier de permanence à l'Etat-major) et Kanyandekwe (officier du bureau opérations)<sup>85</sup>. Convité par Rwabalinda, le général Dallaire, commandant de la MINUAR, rejoint la réunion vers 22 heures. Il demande immédiatement au colonel Luc Marchal, commandant du secteur Kigali, de l'y rejoindre; ayant eu des problèmes pour s'y rendre à cause des barrages de blindés dans le quartier Kiyovu, ce dernier n'arrive qu'après 23 heures. De même, le colonel Rusatira est invité par le général Ndingiyimana, qui veut probablement s'assurer le soutien d'un autre "modéré". Les officiers se constituent en "comité de crise", qui va être formalisé le lendemain. C'est le colonel Bagosora, en tant que remplaçant du ministre de la Défense, qui dirige la réunion. Au cours de celle-ci, le colonel Laurent Serubuga, ancien chef d'Etat-major de l'armée téléphone pour proposer ses services ainsi que ceux du colonel Pierre-Célestin Rwagafilita, ancien chef d'Etat-major de la gendarmerie. En juin 1992, ces deux officiers associés à l'*akazu* avaient été mis à la retraite par le premier gouvernement de transition et remplacés par des successeurs nettement mieux cotés.

Deux questions principales sont abordées. Il faut d'abord remplacer le chef d'Etat-major de l'armée, qui a péri dans l'attentat. Le choix aurait normalement dû se porter sur le colonel Rusatira, officier le plus ancien dans le grade le plus élevé. Or depuis de nombreuses années, les rapports entre celui-ci et le colonel Bagosora sont très mauvais. Prédecesseur de Bagosora comme directeur de cabinet au ministère de la Défense, Rusatira avait tenté de limiter les excès de l'*akazu*, ce qui l'avait souvent mis en conflit avec les colonels Sagatwa et Bagosora, deux des relais les plus importants de l'*akazu* dans l'armée. La nomination de Rusatira à l'E.S.M. avait constitué une véritable relégation sur une voie de garage. Bagosora s'est dès lors opposé au choix de Rusatira et a nommé le colonel Marcel Gatsinzi à titre

<sup>85</sup> On trouve une liste plus complète dans les annexes.

intérim. Le colonel Bagosora avance plusieurs raisons pour justifier ce choix. Gatsinzi fait partie du Haut conseil de commandement de l'armée prévu par le protocole militaire d'Arusha; il avait été officier G3 (opérations) de l'Etat-major; il est commandant des opérations du secteur Sud; et il est breveté d'Etat-major. En revanche, Rusatira n'a pas été retenu pour le Haut conseil, n'a jamais commandé une unité de combat égale ou supérieure à un bataillon et n'a fait aucune école de guerre. Tout cela peut paraître raisonnable, mais il semble bien que des considérations d'un autre ordre aient été tout aussi importantes. En effet, pour les hommes du Nord, le choix de Gatsinzi n'est pas sans avantages. Même s'il est originaire de Kigali, il est "comptabilisé" comme sudiste ("Munyenduga") et il n'attire pas l'attention de pouvoir mettre la catastrophe qui se prépare sur le dos de personnes qui ne sont pas issues du Nord<sup>86</sup>. Autre "avantage" de Gatsinzi, il est peu familier de "politique" à Kigali et il connaît mal les réseaux parallèles, les intrigues et les violences manigancées. Ainsi, on fait d'une pierre deux coups: on a les coudes franches et on s'exonère de toute responsabilité. Un message est immédiatement envoyé à Butare, où Gatsinzi est commandant de place, l'invitant à assumer sa nouvelle fonction sans délai. On verra plus loin qu'il se méfie de la situation, et qu'il n'arrivera à Kigali que dans l'après-midi du 7 avril.

La seconde question concerne la façon dont le vide institutionnel créé par la mort du chef de l'Etat doit être comblé. Certains officiers, surtout parmi les plus jeunes, sont favorables à la prise du pouvoir par l'armée. Le lieutenant-colonel Kayumba est particulièrement très excité et qui semble quelque peu sous l'effet de l'alcool, arguant que le gouvernement ne fait rien et qu'il faut "prendre les choses en main". Kayumba est l'officier de permanence au ministère de la Défense, et on se rappelle que le colonel Bagosora est passé par là avant de se rendre à l'Etat-major. Il n'est pas exclu que les deux hommes se soient concertés et que Kayumba, qui donne l'impression de "pousser" Bagosora à prendre le pouvoir, exprime en réalité les intentions de ce dernier. Mais d'autres participants désirent éviter de donner l'impression d'un coup d'Etat. Frappé par le fait que personne n'évoque la nécessité d'associer le gouvernement à la gestion de la crise, le général Dallaire suggère de contacter le premier ministre. La réaction du colonel Bagosora est immédiate et ferme: il refuse, arguant que Mme. Uwilingiyimana n'est pas crédible et que même en temps normaux, le gouvernement ne fonctionne pas. Aucun officier présent ne conteste la position de Bagosora. Dallaire reviendra sur ce point à plusieurs reprises, mais il

<sup>86</sup> On verra également qu'au sommet de l'Etat, les civils promus aux plus hautes fonctions seront originaires de la préfecture méridionale de Butare. Il eût été impensable, dans la période précédente, que le président de la République, le premier ministre et les chefs d'Etat-majors de l'armée et de la gendarmerie soient tous des "Banyenduga".

finallement de solliciter l'avis du représentant spécial Booh Booh. On prend également un certain nombre de dispositions opérationnelles (patrouilles en ville, défense de points sensibles et d'installations militaires). Il est décidé d'adresser un message à la nation<sup>90</sup> et de convoquer une réunion avec les commandants des opérations, des camps et des unités à 10 heures du matin. De son côté, le général Dallaire - qui pressent manifestement le danger - insiste pour que les milices des partis politiques restent calmes et que la garde présidentielle rentre dans son camp. Il demande également à être associé à toutes les réunions et confirme que la MINUAR continuera d'assurer la surveillance du bataillon du F.P.R.

C'est entre 23.30 heures et minuit que le général Dallaire accompagne Bagosora et Rwabalinda chez Booh Booh, où sont également présents le porte-parole adjoint de la MINUAR Moctar Gueye et l'assistant du représentant spécial Gilbert Ngijol. Bagosora annonce la mise en place d'un comité militaire pour diriger provisoirement le pays. Booh Booh demandant s'il s'agit d'un coup d'Etat, Bagosora nie et affirme qu'il faut trouver des solutions politiques dans le respect des accords d'Arusha. Booh Booh estime que dans cette logique, les militaires doivent prendre contact avec le premier ministre, demander au M.R.N.D. de désigner un président de la République et consulter les observateurs de l'accord de paix. Le colonel Bagosora accepte la proposition de rencontrer les responsables du M.R.N.D. et les observateurs; en revanche, il réitère son rejet de toute idée de contact avec le premier ministre, arguant que "les militaires ne l'accepteraient pas" et qu'elle "a été rejetée par les membres de son propre gouvernement et par le peuple rwandais". Le représentant spécial n'insiste pas et il est convenu que Bagosora s'occupera des contacts avec le M.R.N.D. et que Booh Booh s'arrangera avec l'ambassadeur des Etats-Unis pour qu'il reçoive une délégation des F.A.R. et les observateurs de l'accord de paix à sa résidence le 7 avril à 9 heures. La réunion chez Booh Booh se termine autour de minuit et demi. Peu après la rencontre, autour de 2.30 heures, M. Booh Booh sera escorté par des casques bleus belges à l'hôtel Méridien où il restera à l'abri. C'est alors le général Dallaire qui, tout en restant en contact avec Booh Booh, va assumer les aspects politiques de la mission de l'ONU, en plus de ses responsabilités militaires en tant que commandant de la force.

De retour à l'Etat-major autour d'une heure du matin, le colonel Bagosora rend brièvement compte des suggestions de Booh Booh, suggestions qui reçoivent

<sup>90</sup> Ce communiqué sera diffusé par la radio à partir de 6.30 heures le matin du 7 avril; rédigé par le lieutenant-colonel Kayumba, il est signé p.o. le ministre de la Défense par le colonel Bagosora. Ce texte est reproduit en annexe.

l'assentiment de la réunion. Les officiers présents paraissent satisfaits du rapport qu'ils ont reçu de Bagosora. Celui-ci semble s'inscrire dans la légalité et dans la logique des accords d'Arusha. Curieuse réaction puisque durant tout cet épisode, on observe une chose étonnante : le comité de crise n'a à aucun moment été en contact avec les autorités civiles, en particulier avec le premier ministre, dont le rôle est pourtant évident dans la logique de la recherche d'une solution respectueuse de la continuité constitutionnelle. On a vu que le colonel Bagosora rejette toute idée de contact avec Mme. Uwilingiyimana, et on verra plus loin la raison de ce refus et ses conséquences. En revanche, comme convenu chez Booh Booh, Bagosora appelle le président du M.R.N.D., Mathieu Ndirumutse, à qui il fixe rendez-vous à 7 heures au ministère de la Défense. Dallaire, pour sa part, a accompagné Bagosora à l'Etat-major, où il retrouve des officiers français du DAMI déjà présents avant son départ chez Booh Booh, venus s'enquérir sur les possibilités d'une enquête portant sur le crash de l'avion.

Faisons le point de la situation telle qu'elle se présente autour de 2 heures de l'issue de la rencontre à l'Etat-major. Les choses semblent sous contrôle et personne ne s'inquiète outre mesure. En effet, la situation en ville est relativement calme et le comité de crise paraît avoir les choses en main. Il a décidé essentiellement : (i) de poursuivre le processus d'Arusha et de suivre en cela les recommandations de M. Booh Booh; (ii) d'éviter de donner l'impression que l'armée commet un coup d'Etat et (iii) de passer le plus rapidement possible le relais aux politiciens, afin que ceux-ci reprennent en mains les affaires de l'Etat. C'est de cette façon que Dallaire, Booh Booh et Marchal voient les choses, et cette évaluation est manifestement partagée par des officiers rwandais comme Ndirindiyimana et Rusatira. C'est ainsi qu'on s'installe le grand malentendu, qui va s'avérer très coûteux en vies humaines, compris probablement celles des dix casques bleus belges (voir *infra*). En effet, le comité des militaires qui viennent de se réunir à l'Etat-major n'est que la structure visible, sur les engagements de laquelle on croit pouvoir compter. Or on ignore tout d'un second parcours, invisible pour les non-initiés, qui va court-circuiter le comité en faisant exactement le contraire de ce que la structure visible a décidé. Ses actions vont mettre certains officiers supérieurs rwandais et la MINUAR devant le fait accompli et rendre impossible toute solution pacifique aux problèmes suscités par l'attentat. Cependant, il faut observer dès maintenant que les officiers "légalistes" ont largement contribué à la création de ce fait accompli, non seulement en ne s'opposant pas, mais également en adoptant une attitude qui n'est pas exempte d'ambiguïté. Ainsi, on verra qu'alors que le chef d'Etat-major de la gendarmerie tente de se profiler comme un officier modéré, ses hommes sur le terrain refuseront

K  
N  
O  
O  
T  
A  
T  
I  
O  
N

1/1

généralement de collaborer avec la MINUAR, affirmant qu'ils n'ont pas reçu d'instructions<sup>91</sup>.

## Le second parcours

Ce second parcours débute autour de 2 heures. Même si, comme on le verra, l'armée réagit rapidement après l'attentat et rend difficiles les déplacements de certaines unités de la MINUAR, les massacres politiques ne débutent en réalité qu'en fin de nuit, voire dans la matinée du 7 avril. Ce n'est d'ailleurs que vers 7.15 heures que le commandant de la compagnie de sécurité de la gendarmerie signale au colonel Marchal que deux pelotons de la garde présidentielle sont en train d'assassiner des personnalités politiques. C'est vers 5.30 heures que débute l'incident autour de la résidence du premier ministre; on reviendra plus loin sur cet événement qui a également coûté la vie à dix casques bleus belges. La maison de Félicien Ngango, candidat du P.S.D. à la présidence de l'Assemblée nationale de transition, est attaquée vers 6.30 heures; celle du ministre Nguruzira l'est vers 7 heures; celle du président de la Cour constitutionnelle Joseph Kavaruganda autour de 7.30 heures; d'après le colonel Marchal, qui était en contact téléphonique avec lui, le ministre Landoald Ndasigwa du P.L. et sa famille seront assassinés en fin de matinée. De façon générale, le journal de campagne du bataillon belge ne signale qu'à 6.32 heures que le quartier de Kimihurura "commence à être systématiquement nettoyé par la garde présidentielle et la gendarmerie".

Comment peut-on expliquer ce "retard" dans le début des massacres, alors que ceux-ci, on le verra, étaient préparés à l'avance? C'est là qu'il faut sans doute suivre le trajet du colonel Bagosora. Dans une déclaration<sup>92</sup>, celui-ci prétend qu'après son tour de l'entrevue avec M. Booh Booh, il est resté à l'Etat-major jusque vers 5 heures, moment où il serait rentré chez lui pour prendre un bain et changer de tenue.

<sup>91</sup> On trouve une bonne illustration du "grand malentendu" à l'occasion d'un incident au stade Amahoro que j'évoquerai brièvement plus loin. Voici l'échange entre le lieutenant Vermeulen (commandant en second de la 12ème compagnie du bataillon belge) et le colonel Marchal, tel qu'il est reproduit dans le récit de A. Goffin (*Rwanda, 7 avril 1994...*, op. cit., p. 100) :

Marchal : "Si je comprends bien, les gendarmes [rwandais] sont aussi très mal à l'aise?"

Vermeulen : "Ils sont même très excités!"

Marchal : "Vis-à-vis de la foule [des Rwandais menaçant les militaires belges]?"

Vermeulen : "Non, vis-à-vis de nous!"

Manifestement, encore dans l'après-midi du 7 avril, le colonel Marchal croit qu'on peut compter sur la gendarmerie, alors qu'elle se retourne contre la MINUAR.

<sup>92</sup> Rédigée à Goma le 8 août 1994 et confiée à son avocat, Me. Luc De Temmerman.

Or plusieurs d'entre eux affirment que Bagosora n'est resté qu'environ un quart d'heure à l'Etat-major lorsqu'il est revenu de chez Booh Booh, ce qui situe son départ avant 2 heures. Confronté à cette contradiction, dans une nouvelle déclaration faite à mon attention, le colonel Bagosora dit qu'"il y a une erreur" dans sa précédente version, et il situe maintenant son départ "vers 3 heures du matin"<sup>93</sup>. En réalité, c'est même bien avant cela qu'il a quitté l'Etat-major. On le retrouvera à 7 heures au ministère de la Défense pour la rencontre avec la direction du M.R.N.D. De 2 à 7 heures : cela laisse un grand trou dans l'emploi du temps du colonel Bagosora. Qu'a-t-il fait pendant ces cinq heures, durant lesquelles se situe manifestement l'allumage de la "machine à tuer" ?

D'après son récit, Bagosora est resté chez lui jusque vers 6.30 heures, "en compagnie de (sa) famille uniquement". Cependant on observera qu'il disposait d'un réseau radio parallèle à celui de l'armée et de la gendarmerie, qui le reliait à la garde présidentielle, au bataillon para-commando et au bataillon de reconnaissance (rocco)<sup>94</sup>. Or ce sont précisément ces unités, et plus particulièrement la garde présidentielle, qui ont entamé la chasse à l'homme. On sait que la garde présidentielle relève d'un commandement sans lien direct avec les structures ordinaires de l'armée. Alors que ce bataillon est formellement commandé par le major Protais Mpiranya, son véritable chef est le colonel Elie Sagatwa, secrétaire particulier du président de la République et chargé de la sécurité présidentielle. Etant donné que Sagatwa a péri dans l'attentat, il est tout à fait raisonnable de penser que le colonel Bagosora, par ailleurs très proche de Sagatwa, l'ait remplacé dans cette fonction. Observons enfin que plusieurs officiers supérieurs rwandais affirment que le seul responsable ayant autorité sur les unités de choc que sont les bataillons garde présidentielle et para-commando était le colonel Bagosora.

Il est forcément difficile de trouver des preuves matérielles des ordres qu'aurait donnés le colonel Bagosora à des unités militaires ou des milices, mais des indications dans ce sens existent. Des officiers présents à la réunion à l'Etat-major qui s'est déroulée plus tôt dans la nuit auraient été intrigués par le fait que, lorsque le téléphone sonnait pour lui, le colonel Bagosora répondit plusieurs fois qu'il rappellerait ses correspondants; ce qu'il fit à diverses reprises à partir d'un autre bureau, à l'abri donc des oreilles. Un des hommes de contact avec les milices est le

<sup>93</sup> Lettre datée de Goma le 5 juin 1995.

<sup>94</sup> Tout en niant l'existence de ce réseau parallèle, le colonel Bagosora affirme lui-même qu'un des deux Motorola qu'il utilisait pour doubler ses liaisons téléphoniques le reliait au service de permanence du camp Kimihurura; or ce camp abrite justement le bataillon garde présidentielle.

colonel Tharcisse Renzaho, préfet de la ville de Kigali. Bien avant avril 1994, ses liens avec les *interahamwe* sont établis : à titre d'exercice. C'est avec l'aide de ceux-ci et de gendarmes qu'il tenta en juillet 1993 d'empêcher la tenue d'un congrès du M.D.R. à Kabusunzu. Dès le 7 avril, Renzaho contrôle les milices, ici les lançant dans des expéditions, là calmant le jeu. Par ailleurs, j'ai un témoignage personnel suggérant l'implication du colonel Bagosora. Lorsque, pendant la première semaine des massacres, je tentais régulièrement par téléphone d'intervenir auprès d'une personne que je connaissais bien et dont je tairai le nom (elle est accusée d'avoir incité aux massacres), afin d'obtenir que des victimes potentielles parmi mes amis et connaissances soient épargnées, il était clair que cette personne était en contact régulier avec le colonel Bagosora, qui paraissait être l'homme de la situation, contrôlant et canalisant le "travail" des militaires et des miliciens. Et enfin, à l'issue de la réunion du 7 avril à l'E.S.M. (voir *infra*) un de mes témoins a surpris une conversation entre le colonel Bagosora et le lieutenant-colonel Léonard Nkundiyé (commandant du secteur opérationnel Mutara et ancien commandant de la garde présidentielle) et les majors François Xavier Nzuwonemeye (commandant du bataillon recce) et Aloys Ntabakuze (commandant du bataillon para-commando). Bagosora aurait dit : "*Muhere aruhande*", littéralement "commençons par un côté". Cette expression évoque une opération de ratissage systématique, visant à ne rien oublier. Manifestement le plan était connu, puisque les trois officiers auxquels le colonel Bagosora a adressé cet ordre sont immédiatement partis se mettre "à l'ouvrage".

Dans le registre des "réseaux parallèles", il faut rappeler qu'en janvier 1993 se manifeste une "Alliance des militaires agacés par les séculaires actes soursnois des Unaristes" (AMASASU)<sup>95</sup>, qui utilise un langage menaçant à l'adresse des partis d'opposition et rejette le processus de paix d'Arusha. Le colonel Bagosora a été fortement soupçonné d'être l'un des auteurs de cette initiative. Dans une lettre adressée le 3 décembre 1993 au général Dallaire, des officiers supérieurs, qui disent être obligés de garder l'anonymat, attirent l'attention sur le soutien de "certains militaires essentiellement originaires de la même région que le président de la République" à des "manœuvres diaboliques tendant à semer le désordre et la désolation au sein de la population". Ils avertissent que "[d]'autres massacres (...) sont en train de se préparer et devront s'étendre sur toutes les régions du pays". Le colonel Rusatira figure parmi les auteurs présumés de cette lettre.

<sup>95</sup> En fait le nom français n'a pas beaucoup de sens et tente de présenter le terme *amasasu* comme un sigle. En réalité, *amasasu* (sing. *isasu*) est un mot kinyarwanda qui signifie "balles", "munitions".

On savait depuis longtemps qu'un projet de recours massif à la violence existait, que des listes de personnes à éliminer avaient été établies, que des miliciens étaient entraînés et armés. Des répétitions générales de déstabilisation organisée avaient eu lieu à échelle plus réduite dès 1991 à Murambi, au Bugesera et dans les préfectures de Kibuye, de Rubengeri et de Gisenyi<sup>96</sup>. Tout cela était connu<sup>97</sup>, mais relativement mal documenté. Déjà dès décembre 1993 et ce jusque fin mars 1994, le lieutenant Mark Nees, officier S2 (renseignements) du bataillon belge de la MINUAR rédige de nombreux rapports basés sur des données fournies par un petit réseau d'informateurs et qui renseignent des réunions jusqu'au sommet de l'Etat et de l'armée, où l'on procède à la mise en place de structures et de mécanismes pour déstabiliser la MINUAR et le bataillon belge en particulier, tuer des opposants, les Tutsi généralement et même des étrangers, entraîner des miliciens et distribuer des armes et des munitions<sup>98</sup>. Ces rapports suivent la voie hiérarchique au sein de la MINUAR, mais une copie est également réservée au Centre des opérations (C-Ops) de l'armée belge à Evere.

Dans la première moitié de janvier 1994, un "repenti" met la MINUAR sur la piste d'un véritable projet d'extermination<sup>99</sup>. L'informateur, J.-P. T., est un leader des *interahamwe* de Kigali, qui explique vouloir libérer sa conscience et sollicite une protection diplomatique en échange de ses révélations. Ce qu'il dénonce est d'une extrême gravité : il parle de caches d'armes et de dépôts de munitions, d'entraînements militaires de miliciens, tant au Rwanda qu'à l'étranger, de soutien logistique fourni par l'armée et la sûreté, d'organisation en cellules d'escadrons de la mort... La MINUAR procède à des vérifications, notamment quant aux dépôts d'armes et de munitions; on en trouve des quantités considérables à des endroits désignés par J.-P. T., notamment dans une maison utilisée par le M.R.N.D à

<sup>96</sup> Voir pour un aperçu F. REYNTJENS, *L'Afrique des grands lacs en crise...*, op. cit., p. 183-196.

<sup>97</sup> Notamment grâce à une enquête minutieuse menée début 1993 par une commission internationale : Fédération internationale des Droits de l'Homme et al., *Rapport de la commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990*, mars 1993, 99 p.

<sup>98</sup> Ce travail de renseignement sera poursuivi par le lieutenant Decuyper lorsque le deuxième bataillon prend la relève du premier à partir de la mi-mars. On observe un biais frappant dans la collecte d'informations par les officiers S2, qui s'intéressent aux "coups tordus" de la part de la mouvance présidentielle, mais pas à ceux émanant du F.P.R. et de leurs alliés. A lire les "Notes S2 au Cdt KIBAT", on constate qu'il n'existe pas de réseau d'informateurs au sujet des activités de ce second bloc, alors que d'après les officiers S2 eux-mêmes, celui-ci "ne jouait pas franc jeu".

<sup>99</sup> Les données qui suivent sont basées sur le récit fait par des officiers de la MINUAR qui ont participé à l'enquête.

Kamuhurura. Suite à d'autres entretiens et enquêtes, le récit de l'informateur se précise : il y a, pour la seule ville de Kigali, un réseau d'environ 30 cellules, comptant chacune entre 20 et 30 miliciens armés et prêts à intervenir. Chaque soir, un commandement central est en contact avec les cellules pour faire le point sur la situation de sécurité en ville. Il s'agit d'une véritable machine à tuer des Tutsi, des opposants, voire même des étrangers, des Belges en particulier. D'après J.-P. T., dans l'heure qui suit l'ordre initial, cette structure est capable de tuer un millier de personnes par heure<sup>100</sup>.

Convaincu de la cohérence et du sérieux de ces informations, le général Dallaire avertit New York le 11 janvier 1994 par un télégramme codé<sup>101</sup> et demande l'autorisation de mener des opérations de fouille et de désarmement. Les ambassades de France, des Etats-Unis et de Belgique sont également mises au courant, et sollicitées d'offrir l'asile politique à J.-P. T. La réponse de New York est négative : la MINUAR "ne peut pas bouger", parce que l'opération proposée constituerait une "action offensive" qui n'entre pas dans les termes de son mandat. Paris, Washington et Bruxelles, mis au courant par leurs ambassades, ne réagissent, ni quant à l'opportunité de mesures à prendre sur le terrain, ni concernant la demande de protection formulée par J.-P. T.<sup>102</sup>. Encore en février et mars, Dallaire réitère sa demande de clarification du mandat, qui d'après lui doit permettre des opérations de désarmement. La réponse de New York reste "non", ce qui fera dire au colonel Marchal dans une déclaration à l'agence Reuter le 13 mars 1994 qu'"il y a un problème avec le mandat. New York interdit les fouilles d'armes". Ainsi, un appareil qui s'est avéré génocidaire et dont la découverte a été qualifiée d'"énorme" par mes sources au sein de la MINUAR continue à fonctionner au vu et au su de la communauté internationale.

Dès 1992, des noms de responsables et commanditaires d'"escadrons de la mort" sont cités. Ainsi, le journaliste Janvier Afrika publiait en août 1992 déjà un article décrivant minutieusement la façon de procéder d'un groupe de proches du président Habyarimana. Afrika affirme avoir lui-même fait partie de ce réseau et avoir participé à des actions violentes. Il cite une liste de plus de 25 noms, dont celui du

président Habyarimana lui-même, ainsi que ceux de trois de ses beaux-frères et d'un de ses gendres<sup>103</sup>. Lors d'une enquête effectuée au Rwanda avec le chercheur belge Willy Kuijpers, j'ai pu recouper et vérifier ces informations et récolter des précisions sur les opérations de ces escadrons au Bugesera<sup>104</sup>. De même, une partie du rapport de la commission internationale d'enquête est consacrée aux escadrons de la mort<sup>105</sup>. Cependant, aucune enquête judiciaire n'avait pu être menée pour identifier de façon décisive les commanditaires de cette campagne violente de déstabilisation.

C'est une fois de plus la MINUAR qui fait à ce sujet des constatations importantes dans le cadre de l'enquête menée sur le meurtre de Félicien Gatabazi. Ce dirigeant du P.S.D. et ministre des Travaux publics est assassiné à Kigali le 21 février 1994. L'enquête effectuée par la police civile de la MINUAR a recueilli des indications tendant à établir que ce forfait aurait été accompli par des sous-officiers et caporaux de la garde présidentielle nominativement connus. Parmi les commanditaires l'enquête aurait identifié le capitaine Pascal Simbikangwa, beau-frère du colonel Sagatwa, Alphonse Ndirivamunda, gendre du président Habyarimana, et un politicien du P.S.D. rival de Gatabazi, Emile Nyungura. Deux rencontres de préparation auraient eu lieu au début février, l'une dans un pavillon de l'hôtel Rebero-L'Horizon, propriété du président Habyarimana, l'autre dans la maison de Simbikangwa. Une jeep Pajero blanche utilisée lors de l'assassinat appartenait selon toute vraisemblance au M.R.N.D. Les données recueillies par la MINUAR après cette enquête policière permettraient ainsi d'établir un lien direct entre des actes criminels et des personnes citées depuis 1992 comme faisant partie du noyau des escadrons de la mort. Lorsqu'on rapproche les données fournies depuis longtemps de celles résultant des deux enquêtes menées par la MINUAR, le caractère organisé des violences est évident. D'ailleurs, d'après un rapport que le général Nsabimana se serait confié, les listes de personnes à éliminer auraient contenu, pour la seule ville de Kigali, 1500 noms en février 1994<sup>106</sup>, et un ouvrage

<sup>100</sup> Umurava, no. 10, 28 août 1992, p. 5-8.

<sup>104</sup> F. REYNTJENS, *Données sur les escadrons de la mort au Rwanda*, Annexes à l'ouvrage, 2001. Des extraits de ce document ont par la suite été publiés dans le *Bulletin CRIDEF*, no. 1, 1er mars 1993.

<sup>105</sup> Fédération internationale des Droits de l'Homme et al., *Rapport...*, op. cit., p. 33-4.

<sup>106</sup> Ce dernier avait été suspendu lors du congrès du P.S.D. des 18 et 19 décembre 1993 pour avoir semé des dissensions au sein du parti. Nyungura a été tué par le F.P.R. à Kigali, probablement le 12 avril 1994.

<sup>107</sup> A. Guichaoua (*Les crises politiques...*, op. cit., p. 662-667) publie une liste de 77 personnes à contacter (agents et "complices" du F.P.R.). Elle ne comprend pas moins de 25 personnes à

KN 081957



est toutefois contredit par la famille du général Nsamenang au sein de laquelle ces listes n'auraient jamais été évoquées. Nsabimana s'était d'ailleurs déjà opposé à des tentatives de provoquer des massacres. Sa présence, le 7 avril, dans l'avion abattu l'a empêché de confirmer ce comportement<sup>108</sup>.

La machine à tuer, découverte dès janvier, se met en marche tôt dans la matinée du 7 avril. La description des assassinats politiques d'abord, du génocide et des massacres ensuite sont les limites de ce travail<sup>109</sup>. Cependant, une clarification s'impose à ce sujet. Alors que les massacres commis par des éléments de l'armée et par les milices sont relativement bien documentés, on a peu évoqué les tueries commises par le F.P.R. dès le 7 avril. En particulier à Remera, un quartier tout proche du cantonnement du bataillon F.P.R., celui-ci a tué des dizaines de personnes, essentiellement des intellectuels hutu avec leurs familles. La façon sélective et ciblée de ces massacres fait penser à une opération bien organisée et préparée, et probablement effectuée à l'aide de listes<sup>110</sup>.

la ville de Kigali. Signalons que c'est en mars 1993 et non en mars 1994 que cette liste a été découverte dans le véhicule accidenté du général Nsabimana.

<sup>108</sup> D'après mes informations, Nsabimana n'avait pas quitté le pays depuis le début de la guerre en octobre 1990. Le fait qu'il ait participé à une mission qui, en principe, ne le concernait pas intrigue. Il semble bien que le président Habyarimana se méfiait de Nsabimana, dont des rumeurs disaient qu'il préparait un coup d'État. C'est peut-être pour cette raison qu'il a été inclut dans la délégation, décision qu'il n'a apprise que dans la soirée du 5 avril lors d'une conversation avec le président Habyarimana et le colonel Sagatwa, alors que la tenue du sommet était prévue depuis un certain temps.

<sup>109</sup> On consultera à ce sujet : African Rights, *Rwanda. Death, Despair and Defiance*, Londres, septembre 1994, nouvelle édition revue et augmentée août 1995; CLADHO-Kanyarwanda, *Rapport de l'enquête sur les violations massives des droits de l'homme commises au Rwanda à partir du 6 avril 1994*, première phase, Kigali, 10 décembre 1994. Cette référence ne signifie pas que je sois entièrement à ces documents, le second en particulier contient de nombreuses faiblesses, ce qui est par ailleurs souligné dans une lettre adressée le 3 janvier 1995 au CLADHO par l'A.D.L., qui se désolidarise du rapport. Pour ce qui concerne African Rights, les analyses politiques et historiques de cette organisation font preuve d'un parti-pris pro-F.P.R. flagrant, qui est incompatible avec la mission et la déontologie de toute association sérieuse de promotion des droits de la personne.

<sup>110</sup> Le témoignage concernant l'assassinat d'Emmanuel Baghiki et de sa famille mentionne explicitement l'utilisation d'une liste par les militaires du F.P.R. Parmi les personnes tuées avec leurs familles figurent le colonel en retraite Pontien Hakizimana, l'épouse et les enfants du major Nubaha, l'économiste Daniel Rwumanyiye, le juriste Félicien Mbanzarugamba, l'épouse et les enfants du sous-préfet Faustin Sekagira, l'agronome Aloys Habimana, l'avocat Paul Bizimana, le docteur Charles Mwijungoye, le fonctionnaire Jean Gahutu, l'ancien ministre de la Justice Théoneste Mwijyanama et de nombreux autres. Je possède une liste nominative de 121 personnes tuées par le F.P.R. pour le seul secteur de Remera et pour la seule période du 7 au 9 avril 1994.

K0081958

D'autres personnalités proches du régime se mettent immédiatement à l'abri. Dès la soirée du 6 avril, on assiste à d'étonnants mouvements de politiciens et de cadres de tous bords politiques. Vers 22.30 heures, des gendarmes viennent évacuer des personnalités liées à la mouvance présidentielle à Kimihurura<sup>111</sup>. Le procureur-général A. Nkubito se réfugie d'abord à la résidence de l'ambassadeur de Belgique, d'où il est ensuite transféré à l'ambassade de France. Le premier ministre désigné, Faustin Twagiramungu, est évacué, quant à lui, au quartier général de la MINUAR pour le secteur Kigali par un blindé APC du contingent bengali; le 19 avril, il sera discrètement embarqué à bord d'un avion Iliouchine de l'ONU au milieu de militaires bengalis qui quittent Kigali pour Nairobi. L'ambassade de France devient un véritable lieu de rassemblement : si la plupart des réfugiés sont des personnes liées au régime, quelques-uns sont des opposants en danger de mort<sup>112</sup>. Le fait que la plupart des personnes réfugiées à l'ambassade de France appartiennent à la "mouvance présidentielle" n'a rien d'étonnant. D'une part, celles-ci cherchent spontanément refuge chez l'"allié" que représente la France; d'autre part, les personnalités de l'opposition, qui désireraient s'y rendre, n'y parviennent tout simplement pas (elles se cachent ou sont tuées). Comme je l'ai déjà fait remarquer, la façon dont les politiciens et les cadres réfugiés à l'ambassade de France y sont réunis paraît les disculper de toute connaissance préalable de l'attentat et de la situation qui en découle : terrés là avec leurs familles, désarmés, manifestement pris au dépourvu, sans la moindre idée de ce qu'il importe de faire politiquement, ils sont "paumés". Pourquoi se seraient-ils réfugiés à l'ambassade de France dès la matinée du 7 avril, même avant la sortie du bataillon du F.P.R., s'ils avaient projeté de prendre le pouvoir ?

La toute grande majorité de ceux qui s'y sont réfugiés et qui seront évacués le 12 avril ne courent en réalité aucun danger direct. En revanche, ceux qui font l'objet de massacres ne jouiront pratiquement d'aucune protection. Déjà le 7 avril à 23.45 heures, le Q.G. du secteur Kigali signale que tous les réfugiés de nationalité rwandaise doivent avoir quitté les cantonnements pour le lendemain matin. L'impuissance de la MINUAR connaît son expression la plus dramatique le 11 avril, lorsque la 14<sup>ème</sup> compagnie du bataillon belge évacue l'Ecole technique officielle (E.T.O.) à Kicukiro, en y abandonnant deux à trois mille réfugiés

<sup>111</sup> Journal de campagne, 2<sup>ème</sup> bataillon commando.

<sup>112</sup> Une liste classée "secret défense" de 178 personnalités évacuées par l'ambassade de France est publiée dans A. GUICHAOUA (Ed.), *Les crises politiques...*, op. cit., p. 697-701. Cette liste n'inclut pas les membres de l'entourage présidentiel, évacués séparément le 9 avril sur Bangui d'abord, Paris ensuite.

plupart de ces personnes trouveront la mort à Nyanza-Rebero lors de leur tentative de trouver refuge au stade Amahoro<sup>113</sup>. Cela dit, j'ai que le problème créé par un afflux soudain et massif de réfugiés était considérable et causait à la MINUAR, déjà fort sollicitée sur le terrain, de graves difficultés opérationnelles<sup>114</sup>.

Alors que je ne développerai pas ici le thème des massacres, ni d'ailleurs celui des opérations militaires, je dois m'arrêter quelque peu à la question du meurtre du premier ministre et des casques bleus belges qui la gardaient, avant de retourner au parcours des principaux acteurs politiques et militaires.

10081955

<sup>113</sup> On lira à propos de cette page sombre : African Rights, *Rwanda...*, op. cit., p. 216-219; voir également : A. GOFFIN, *Rwanda, 7 avril 1994...*, op. cit., p. 123-133. Dans quelques trop rares cas, la MINUAR a assumé ses responsabilités humanitaires. Ainsi, au cours de ce même 11 avril, le colonel Rusatira demande à la MINUAR de prendre en charge des membres de la famille du président du F.P.R., Alexis Kanyarengwe. Le bataillon belge fera passer dans le plus grand secret ces huit adultes et trois enfants dans les lignes du F.P.R. On sait également que la MINUAR a protégé certaines concentrations de réfugiés, notamment à l'hôtel des mille collines et au stade Amahoro.

<sup>114</sup> Ainsi, la mission donnée au bataillon belge était la défense de l'aéroport, ce qui impliquait que ses unités devaient quitter leurs cantonnements et s'installer en dispositif tactique à cet endroit.

## L'assassinat d'Agathe Uwilingiyimana et des dix casques bleus

De la résidence du premier ministre...

Le colonel Bagosora refuse, on l'a vu, tout contact avec le premier ministre Agathe Uwilingiyimana. La raison qu'il invoque devant Booh Booh est que "les militaires ne l'accepteraient pas", mais cette attitude témoigne, en réalité, d'un conflit ancien et profond. Le premier ministre fait partie de l'aile du M.D.R. favorable aux accords d'Arusha et en opposition ouverte avec le président Habyarimana et le M.R.N.D. La cohabitation est difficile; depuis des mois, des échanges hostiles émaillent les rapports entre le président et le chef du gouvernement. La goutte proverbiale a sans doute été la rencontre du 4 avril avec des officiers du Sud (cf. *supra*), rencontre que R.T.L.M. a qualifiée de complot en vue de l'organisation d'un coup d'Etat.

Agathe Uwilingiyimana est donc perçue comme une opposante, et à ce titre déjà elle doit subir le même sort que les autres (cf. *supra*). Mais il y a plus. Dans la soirée du 6 avril et durant la nuit, elle prépare un communiqué qu'elle compte lire à la radio au début des émissions, à 5.30 heures. Elle a, à ce sujet, de nombreux contacts par téléphone, notamment avec Faustin Twagiramungu, Roger Booh Booh, le général Dallaire et l'ambassadeur de Belgique. Lorsqu'autour de une heure du matin, Booh Booh lui apprend que les militaires rejettent énergiquement tout contact avec elle, Mme. Uwilingiyimana est excédée et demande au représentant spécial de tout faire pour qu'elle puisse se rendre à la radio et s'adresser au peuple rwandais. C'est le général Dallaire qui contacte Radio Rwanda et le R.T.L.M. afin d'arranger l'émission. Alors que R.T.L.M. refuse net, la très officielle Radio Rwanda cherche des prétextes pour éviter de devoir diffuser le discours du premier ministre. Je n'ai pu établir le contenu exact du message qu'elle comptait lire mais pour les radicaux du régime, le danger était évident : le premier ministre aurait logiquement annoncé que le vide institutionnel devait être comblé, et cela bien sûr

10/10

farouchement opposés (on se souviendra de ce que le colonel Bagosora en a dit à l'occasion de la célébration de la fête nationale rwandaise). D'ailleurs, on l'a vu, quoi qu'elle ait eu l'intention de déclarer, la conviction prévalait dans l'entourage présidentiel qu'elle comptait effectuer un "coup d'Etat constitutionnel", ce qui en soi la condamnait<sup>15</sup>. Pour éviter cette perspective, il fallait à tout prix l'empêcher de s'adresser à la radio.

Même si le premier ministre a pu avoir de nombreux contacts par téléphone, elle sera en réalité isolée toute la nuit. Boudée par les militaires, elle restera physiquement éloignée d'autres personnalités rwandaises et étrangères qui n'osent ou ne veulent la rejoindre à cause de l'insécurité qui règne dans la ville. Elle n'est même pas capable d'entrer en contact avec les membres de son gouvernement appartenant à la mouvance présidentielle. Lorsqu'elle tente de les appeler, personne ne répond au téléphone. Et pour cause. On a vu que ces ministres-là ont été évacués vers un camp militaire. D'après un témoignage recueilli par Guichaoua, des amis préviennent le premier ministre du danger qu'elle court dans la soirée du 6 avril autour de 21 heures et lui proposent de se mettre en sécurité. Mais elle refuse : animée par un sens aigu de l'intérêt public, elle estime devoir assurer la continuité de l'Etat et sauvegarder la paix civile<sup>16</sup>. Il se pourrait également que, comme tant d'autres, elle ait sous-estimé la menace. J'ai moi-même, durant la soirée et la nuit du 6 au 7 avril, conseillé à plusieurs amis politiques et cadres de la société civile de se mettre à l'abri. La plupart ne l'estimaient pas nécessaire; certains parmi eux l'ont payé de leur vie. On verra que lorsque le premier ministre se rend compte que l'état se resserre autour d'elle, il est trop tard. Autour de 6 heures du matin, Monique Mas de R.F.I. la contacte par téléphone. Elle est très inquiète et impuissante : "(...) Nous sommes en train de subir les conséquences de la mort du Chef de l'Etat, je pense. Nous, les civils, ne sommes pas responsables de la mort de notre Chef d'Etat".

En prévision de l'émission radio, deux équipes du peloton mortier du bataillon belge vont renforcer la garde du premier ministre (cette garde ne compte à ce moment que cinq militaires ghanéens et quelques gendarmes rwandais) et doivent l'escorter de sa résidence à la radio; deux sections du groupe City du bataillon devront protéger l'extérieur du bâtiment de la radio. Les deux équipes du peloton mortier, commandées respectivement par le lieutenant Lotin et le premier sergent

<sup>15</sup> Le lendemain, le 7 avril autour de midi, un officier de permanence de la gendarmerie à Kacyiru apprend au général Ndirindiyimana que "Agathe a été tuée parce qu'elle allait prononcer un discours".

<sup>16</sup> A. GUICHAOUA (Ed.), *Les crises politiques...*, op. cit., p. 694.

Leroy, partent vers la résidence du premier ministre autour de 2.30 heures, la première à l'aéroport, la seconde en revenant du Q.G. de la force, où elle vient de conduire M. Booh Booh. Les deux équipes se heurtent à des problèmes considérables, puisque des barrages successifs empêchent leur progression, surtout dans le quartier Kiyovu au centre ville. Dans le courant de la nuit, tout le quartier "présidentiel" du centre ville qui en temps normal est protégé par de nombreux postes de contrôle des F.A.R., est hermétiquement bouclé par des barrages renforcés de blindés. Des gendarmes censés débloquent la situation n'y parviennent pas<sup>17</sup>. Pendant plusieurs heures, les équipes tentent sans succès de trouver des voies alternatives, de parlementer, de faire intervenir l'officier de liaison des F.A.R. Autour de 5.30 heures la source des ennuis se précise : le premier sergent Leroy signale qu'une équipe de blindés en poste près de l'hôtel des mille collines lui dit que seul le ministre de la Défense peut donner la permission au premier ministre d'aller parler à la radio; en l'absence du ministre, cela signifie en clair que c'est le colonel Bagosora qui empêche la radiodiffusion du discours. Le caractère organisé de la campagne contre le premier ministre est attesté par un fait plus significatif encore. Lorsque la section du sergent Rugg s'approche du bâtiment de la radio et explique aux militaires rwandais très nerveux que sa mission est de protéger le lieu et la prévision du discours de Mme. Uwilingiyimana, il reçoit pour réponse que "le premier ministre ne travaille plus"... Manifestement, les consignes sont claires et viennent d'en haut.

Un peu après 5.30 heures, les deux équipes passent un barrage que le groupe City leur a ouvert, ce qui leur permet d'arriver à la résidence du premier ministre avenue Paul VI. Ils sont pris sous le feu dès leur arrivée, et deux des quatre jeeps sont immédiatement inutilisables. Nous sommes autour de 5.45 heures et il n'est évidemment plus question que le premier ministre s'adresse à la radio. D'ailleurs dans l'entre-temps les deux sections du groupe City placées sous le commandement du capitaine Marchal, qui devaient protéger la radio de l'extérieur, sont bloquées par des blindés. Déjà autour de 3.45 heures, le capitaine Marchal signale au bataillon qu'il ne pourra pas effectuer la mission. Il tentera alors de rejoindre le groupe Lotin, mais n'y parviendra pas non plus.

Entre 6 et 8.30 heures, c'est l'impasse. Les dix hommes du peloton mortier se trouvent aux alentours et à l'intérieur de la résidence du premier ministre; autour de

<sup>17</sup> Ce sera une constante durant toute la nuit. Les gendarmes rwandais sont réticents et peu coopératifs dans tous les secteurs; ils affirment ne pas avoir reçu d'instructions de leur échelon supérieur.

22/10

la parcelle, il y a des mouvements de troupes et tire par intermittence. Cette longue période de deux heures et demie soulève des questions importantes. Qui commande les militaires rwandais appartenant à la garde présidentielle et probablement également au bataillon receve qui encerclent la parcelle? Le haut commandement militaire est-il au courant de cette situation et, si oui (ce qui paraît vraisemblable), pourquoi n'a-t-il rien fait? En effet, quand bien même l'attitude agressive des militaires rwandais aurait été le fait de subalternes, une reprise en main aurait pu et dû être réalisée durant ces deux heures et demie, période pendant laquelle les massacres politiques commencent ailleurs en ville. On se demande où les responsables se trouvent. Rappelons les données concernant les deux officiers supérieurs qui durant la nuit ont dirigé la réunion à l'Etat-major. Le colonel Bagosora dit être chez lui jusque vers 6.30 heures et se trouver au ministère de la Défense à partir de 7 heures; pour se rendre de sa maison à son bureau, il passe à quelques centaines de mètres de l'endroit où se déroule le drame. Rappelons également que c'est le ministère de la Défense qui interdit au premier ministre de se rendre à la radio. Quant au général Nindiliyimana, il est chez lui jusqu'à un peu avant 9 heures; sa maison dans la rue du Mont Juru se trouve également à quelques centaines de mètres de la résidence du premier ministre. Il est évidemment très peu probable que ces deux officiers, dont le second est en outre un ami personnel de Mme. Uwilingiyimana, n'aient pas été au courant d'un incident de cette importance. Les opérations militaires sont en principe dirigées par le colonel Félicien Muberuka, commandant du camp Kanombe et commandant des opérations pour la ville de Kigali. On peut supposer qu'il est en contact constant avec l'Etat-major et le ministère de la Défense. Enfin, on remarquera que le commandant de la garde présidentielle, le major Protais Mpiranya, n'est présent ni à la réunion à l'Etat-major dans la nuit du 6 au 7 avril ni à celle qui aura lieu à l'Ecole supérieure militaire (E.S.M.) dans la matinée du 7 avril. Son absence à cette dernière est particulièrement étonnante, puisque tous les commandants des unités autonomes y sont conviés. On doit supposer que Mpiranya est trop occupé par d'autres "tâches".

Vers 8.30 heures<sup>118</sup>, Agathe Uwilingiyimana décide de fuir, bien que son escorte le lui déconseille; les militaires belges ne peuvent en effet pas la suivre à pied, puisque leur matériel de communication se trouve dans les jeeps. Une ouverture ayant été pratiquée par les gendarmes qui la gardent, le premier ministre traverse quand même la clôture pour se réfugier chez des voisins. Son escorte reçoit l'ordre

<sup>118</sup> Il y a au sujet du déroulement ultime du parcours du premier ministre et du transfert des casques bleus au camp Kigali des divergences de timing dans les divers témoignages et récits. Je retiens ici celui qui apparaît comme le plus plausible après recoupement des sources.

de ne pas la suivre, et autour de 8.45 heures le lieutenant-colonel Dewez décha peloton mortier de la protection du premier ministre.

Celle-ci s'est réfugiée avec son mari<sup>119</sup> dans la maison de M. Adama volontaire des Nations Unies de nationalité sénégalaise. Sa maison se trouve dans "compound" de l'ONU, mitoyen de la résidence du premier ministre. Des milit excités et agressifs forcent le portail de l'enceinte et se mettent à fouiller toutes maisons. Arrivés dans celle où se trouve le couple Uwilingiyimana, ils défont coups de feu la porte de la chambre où celui-ci s'est réfugié et s'emparent personnes du premier ministre et de son mari. Reconduits dans leur pr résidence, ils y sont aussitôt exécutés. D'après certaines sources, leurs c auraient été par la suite emmenés au camp Kanombe, ce qui a fait naître l'idée c'est là qu'ils auraient été tués.

### ... au camp militaire de Kigali

Dans l'entre-temps, les choses se sont précipitées autour de la résidence premier ministre. Vers 8.45 heures, les militaires rwandais sont devenus menaçants. Ils exigent qu'on leur remette la personne du premier ministre. lieutenant Lotin leur réplique qu'elle est partie et qu'il ne sait pas où elle se trouve. Les militaires rwandais exigent que les casques bleus rendent les armes ("Si vous faites pas ce qu'on vous demande, c'est que vous voulez mourir"), et ils passent à l'action. Deux hommes sont rapidement immobilisés par terre et un troisième se désarme. Dewez enjoint à Lotin de ne pas rendre les armes et de "négocier l'africaine". Lorsque Lotin signale à Dewez que trois de ces hommes sont à désarmés par les militaires rwandais, le colonel Marchal intervient dans le rés bataillon. Il dit que Lotin étant sur place est le mieux placé pour apprécier situation<sup>120</sup>. Dewez autorise alors ses hommes à faire ce que les militaires rwand demandent et à rendre les armes, si Lotin le juge nécessaire<sup>121</sup>. C'est la décision q

<sup>119</sup> Leurs enfants, emmenés un peu auparavant par un gendarme, ont été accueillis par un voisin et ont eu la vie sauve. Ils sont aujourd'hui réfugiés en Suisse.

<sup>120</sup> Le colonel Marchal affirme "(Je n'ai) en aucun cas donné, ou fait donner un ordre qui pourrait être interprété de près ou de loin comme ma volonté que les hommes déposent les armes. Don un ordre de cette nature est fondamentalement contraire à mes principes de commandement. ce qui me concerne, seul le responsable sur place est en mesure d'apprécier exactement situation".

<sup>121</sup> Dans un message qu'il adresse à toutes les stations le 8 avril à 6.25 heures, le lieutenant-colonel Dewez dira: "(...) dans plus aucun cas vous ne vous laisserez désarmer".

12/2

est amené à prendre. Ce choix est sans doute inspiré par trois facteurs. D'abord, le rapport des forces en présence. Ensuite, la confiance que Lotin a dans la parole d'un officier rwandais. Enfin, joue dans sa décision une confusion largement répandue entre les règles d'engagement (ROE - Rules of Engagement), qui limitent très sévèrement l'utilisation de la force, et le droit de légitime défense. Même si ce dernier n'est pas interdit par les ROE, celles-ci ont manifestement affaibli le principe de la légitime défense dans l'esprit des hommes sur le terrain.

Le récit qui suit est basé sur de nombreuses sources : le journal de campagne du 2ème bataillon commando, un document de l'auditorat militaire belge dont des extraits ont été publiés dans le journal *La Dernière Heure* du 7 avril 1995, les données d'une enquête menée par une commission de l'armée rwandaise, les déclarations du capitaine togolais Apedo et des cinq casques bleus ghanéens, le "Rapport Donkov" de l'O.N.U., et enfin des témoignages que j'ai pu recueillir. Si ces sources ne sont pas toujours concordantes, leur recoupement permet de se faire une idée assez précise de ce qui s'est passé.

Les quinze militaires de la MINUAR, dix Belges et cinq Ghanéens, sont transportés par minibus au camp Kigali, situé à moins d'un kilomètre de la résidence du premier ministre. Le véhicule est celui qu'utilise le major Bernard Ntuyahaga, officier du bureau G4 de l'Etat-major, pour se rendre de son domicile au bureau. D'après le témoignage de Ntuyahaga devant la commission d'enquête de l'armée rwandaise, il aurait rencontré les casques bleus dans la rue devant l'Ecole supérieure militaire; ils lui auraient demandé de les déposer au bureau MINUAR du camp Kigali, où ils auraient été reçus "par une équipe de la MINUAR dans une ambiance normale"<sup>122</sup>. Ce récit paraît hautement invraisemblable pour plusieurs raisons. D'abord, tout indique que les casques bleus ont été "cueillis" à la résidence du premier ministre et que ceux qui les y ont neutralisés ne les ont pas laissés aller se promener librement en ville; d'ailleurs s'ils avaient été libres de leurs mouvements, ils auraient utilisé les deux véhicules en état de marche ou au

<sup>122</sup> Forces Armées Rwandaises, P.V. de renseignements dd. 6 mai 1994 (reproduit en annexe). Cette commission était composée du colonel Murasampongo, président, du major Mugaragu, membre et du capitaine Mugaruru, secrétaire. Bien que j'aie encore recours à ce document et aux p.v. d'audition qui l'accompagnent, je me rends bien compte que la prudence s'impose. Il n'est pas exclu qu'il s'agisse de textes rédigés ultérieurement. En soi, le fait qu'ils ne m'aient été communiqués qu'en août 1995 par l'avocat du colonel Bagosora incite à la prudence. Cependant, même si ces documents étaient apocryphes, on verra qu'ils contiennent des informations très utiles.

minimum. Le matériel de communication qui s'y trouvait<sup>123</sup>. Ensuite, si les casques bleus avaient été emmenés au camp Kigali à leur demande, comment expliquer que le lieutenant Lotin n'ait pas su - comme on le verra - à quel endroit il se trouvait? Enfin, d'après les militaires ghanéens c'est à la résidence du premier ministre qu'ils ont été embarqués dans le véhicule de Ntuyahaga. L'explication de ce dernier semble en réalité avoir pour but d'occulter sa responsabilité dans le drame qui va suivre. Celle-ci paraît en effet lourdement engagée. D'après les militaires ghanéens le véhicule de Ntuyahaga ne passe pas là par hasard; il les attend ("waitir vehicule")<sup>124</sup>. Lorsque les casques bleus arrivent au camp, ils confient au capitaine Apedo (voir *infra*) qu'ils viennent d'être attaqués par des militaires rwandais commandés par ce major. Enfin, lors de la dernière conversation du lieutenant Lotin avec le lieutenant-colonel Dewez sur le réseau bataillon, Lotin dit qu'un major rwandais propose de les ramener vers un poste de la MINUAR et que les soldats qui l'accompagnent sont très menaçants: ce major est évidemment Ntuyahaga. Nous verrons plus loin que c'est encore lui qui paraît avoir lancé la rumeur qui va coûter la vie aux dix commandos.

Le camp Kigali héberge également l'Etat-major, où Ntuyahaga se rend. Les casques bleus<sup>125</sup> arrivent autour de 9 heures. A 9.06 heures, le lieutenant Lotin a un dernier contact avec son commandant de bataillon par le *motorola* d'un MILCOT (observateur militaire) sur place, le capitaine togolais Apedo; c'est le seul moyen de communication qui reste, puisque l'équipement branché sur le réseau bataillon est resté dans les jeps<sup>126</sup>. Lotin dit à Dewez: "Nous avons été désarmés et emmenés quelque part"<sup>127</sup>. J'ai des hommes à l'extérieur, ils se font tabasser. Je ne sais pas ce qui leur arrive, mon colonel, ils vont nous lyncher". Ignorant manifestement le

<sup>123</sup> Lorsqu'ils sont récupérés plus tard, les deux véhicules restants sont en état de marche, etc. sur le démarreur, et les moyens de communication sont intacts.

<sup>124</sup> D'ailleurs l'habitation de Ntuyahaga est située au coin formé par l'avenue de la Jeunesse avec la rue Député Kayuka. Pour se rendre de chez lui au camp Kigali il n'y a aucune raison de passer devant la résidence du premier ministre.

<sup>125</sup> L'énigme autour du nombre de victimes belges, dont on a déjà parlé et sur laquelle je reviendrai, rejaillit ici: le rapport fait le 7 avril 1994 par le capitaine Apedo mentionne deux militaires belges emmenés par le major Ntuyahaga.

<sup>126</sup> C'est parce que ces radios sont aux mains des F.A.R. que le bataillon belge passe sur la fréquence de réserve à 9 heures.

<sup>127</sup> Il est étonnant que le lieutenant Lotin ne sache pas où il se trouve, alors qu'il utilise le *motorola* du capitaine Apedo, qui lui sait, évidemment, qu'on se trouve au camp Kigali. Cependant on ne peut exclure que le T.S. (transmetteur de permanence, qui tient le carnet où sont consignés les conversations) ait mal interprété le message donné à la hâte par Lotin et dans des conditions confuses et éprouvantes.

6/10

grave de la situation, le lieutenant-colonel Dewez lui demande ce qu'il entend par "se faire lyncher" et ajoute : "Tu ne crois pas que t'gères ?" Lotin répond qu'il est pourtant très clair et que cela va être bientôt son tour. A partir de ce moment, les hommes du peloton mortier n'auront plus de contact avec le bataillon.

Le lieutenant-colonel Dewez prend alors contact avec le secteur. Il l'informe de ce que ses hommes sont en difficulté dans un camp. Il dit ne pas savoir lequel, mais qu'il devrait être possible de le localiser sur base du Motorola utilisé. Il pense que ses hommes se font simplement tabasser et qu'ils "passeront un mauvais quart d'heure". Il demande au colonel Marchal d'intervenir auprès de l'Etat-major des F.A.R. Le colonel Marchal avertit le général Dallaire et lui répercute la demande d'intervention auprès du commandement des F.A.R.; il tente également de localiser l'endroit d'où Lotin a appelé et d'entrer lui-même directement en contact avec les F.A.R. Le secteur parvient rapidement à identifier le camp en question, puisqu'à 9.10 heures déjà il fait savoir que "le lieutenant Lotin et ses hommes auraient été emmenés dans une caserne près de l'Ecole militaire"; or il n'y a qu'une seule caserne dans le quartier de l'E.S.M. et il s'agit du camp Kigali. Observons cependant que le message est formulé au conditionnel et que ni au niveau du secteur, ni à celui du bataillon l'on semble être sûr de l'endroit. Puisque le secteur n'a plus de contact Motorola avec l'observateur, le seul moyen de communication avec l'Etat-major est le téléphone. Or très opportunément personne ne répond jusqu'à 12.08 heures. Lorsqu'enfin l'officier de permanence décroche, il est trop tard.

Comme l'a signalé le lieutenant Lotin à Dewez - et la séquence est confirmée par d'autres sources-, immédiatement après leur arrivée au camp, les casques bleus sont attaqués par des militaires, et notamment par des blessés de guerre qui y sont hébergés. Convaincus par une rumeur<sup>128</sup> que les Belges faits prisonniers ont participé à l'attentat contre l'avion présidentiel, ils se seraient spontanément rués sur les casques bleus belges, après les avoir séparés des Ghanéens.

<sup>128</sup> Selon un témoin entendu par la commission d'enquête de l'armée rwandaise, "des militaires belges étaient amenés par un officier rwandais qui déclarait qu'ils étaient attrapés à Masaka et soupçonnés d'avoir tiré sur l'avion du Président suivant les informations des militaires de la (sic) Bangladesh" (p.v. d'audition de l'adjutant-chef Léonard Sebuteyongera). Si ceci est vrai, cela imposerait deux déductions importantes. Primo, que ce serait le major Nuyahaga qui aurait lancé l'accusation initiale; secundo, que des militaires bengalis - déjà peu fiables sur le terrain des opérations- auraient été à l'origine de la rumeur fatale. On se rappellera à ce sujet que le communiqué diffusé le 7 avril à Bruxelles par le "Comité de crise de la Communauté rwandaise en Belgique" a basé son accusation contre les Belges sur "des sources militaires des casques bleus non-belges de la MINUAR".

Le <sup>129</sup> accordé à cette rumeur et la spontanéité de l'agression ne sont pas aussi improbables qu'il peut paraître à première vue. La méfiance, voire la haine envers les militaires belges a des racines à la fois lointaines et récentes. Parmi les premières, on sait qu'une partie importante de l'opinion rwandaise a reproché à la Belgique d'avoir retiré ses para-commandos et de ne pas avoir livré des munitions commandées et payées en 1990; par la suite, l'attitude neutre de la Belgique par rapport au conflit a été largement interprétée comme favorable au F.P.R., surtout lorsque cette neutralité était comparée à l'"amitié" de la France. Les racines récentes sont visibles dès le début de l'opération de la MINUAR. Non seulement on reproche - injustement - au bataillon belge d'avoir mené l'opération "clean corridor" qui avait escorté le bataillon du F.P.R. à Kigali, mais on a également eu à déplorer et ce à juste titre, au sein du premier bataillon belge, des écarts de conduite l'occasion des sorties du personnel et un comportement agressif et mal adapté lors de l'exécution de patrouilles et de contrôles routiers. Plusieurs incidents ont confirmé dans l'esprit de nombreux Rwandais la partialité politique des militaires belges<sup>129</sup>. A plusieurs reprises, le colonel Marchal a été amené à mettre en garde le commandant du bataillon et à interdire toutes les sorties du personnel. La chose est devenue si grave que, début février 1994, le général Dallaire exprima son intention de demander la relève anticipée du bataillon belge, estimant que sa présence était devenue préjudiciable à l'opération de la MINUAR. Même s'il ne fait pas l'ombre d'un doute que certains de ces incidents ont été provoqués dans le cadre d'une véritable campagne de déstabilisation de la MINUAR<sup>130</sup> et qu'ils ont été délibérément amplifiés et exploités, par R.T.L.M. notamment, le comportement du premier bataillon belge n'a pas toujours été des plus professionnels et on est obligé de se poser la question de savoir s'il n'a pas contribué à créer une ambiance qui a coûté la vie aux dix hommes du 2ème bataillon commando<sup>131</sup>.

<sup>129</sup> Quelques exemples : des militaires belges ont lancé une pierre à travers une vitre de la maison d'un haut cadre de la C.D.R., Jean-Bosco Barayagwiza; crevé des pneus du véhicule du colonel en retraite Serubuga; arraché des médailles à l'effigie du président Habyarimana que portaient ses sympathisants...

<sup>130</sup> Ainsi, par exemple, un des rapports du lieutenant Noes (cf. supra) fait état d'une réunion tenue le 26 janvier 1994 par la direction du M.R.N.D. et des Interahamwe où l'on étudia comment monter les milices et la population contre les militaires belges et comment saboter l'action de ces derniers. Le télégramme envoyé le 11 janvier à New York par le général Dallaire (cf. supra), signale qu'à l'occasion d'une manifestation organisée le 8 janvier "les troupes belges devaient être provoquées et si les soldats belges utilisaient la force, un nombre perçu eux devaient être tués, ce qui amènerait le retrait belge du Rwanda".

<sup>131</sup> Je ne peux à ce sujet que confirmer les propos tenus par le colonel Marchal, repris dans la presse belge du 14-15 octobre 1995. Même si ses déclarations ont provoqué une levée de

W  
1  
0  
1  
0  
7

Cela dit, il faut évidemment relativiser l'idée d'une réaction purement spontanée des militaires rwandais. Si les hommes qui s'en prennent aux casques bleus agissent sans doute de leur propre initiative, ils ont été conditionnés et l'on ne peut exclure qu'ils aient été délibérément excités : on a vu que le major Ntuyahaga aurait lancé la rumeur fatale, qui d'après A. Goffin est relayée par l'adjutant-chef Léonard Sebuteyongera<sup>132</sup>. Même si je n'ai pas recueilli moi-même de témoignage au sujet de ce dernier, notons qu'il dirige le secrétariat de la présidence et qu'il est considéré par plusieurs de mes informateurs comme faisant partie de l'*akazu*. Dans la logique de la déstabilisation de la MINUAR et du bataillon belge en particulier, il est possible que l'assassinat des commandos belges devait contribuer au retrait des Belges et à la paralysie de la MINUAR. Si tel était l'objectif, il a été atteint, ce qui a permis d'opérer un génocide et des massacres politiques en toute tranquillité.

Lorsque les casques bleus arrivent au camp, ils sont obligés de s'asseoir devant le bâtiment qui abrite le bureau de l'observateur militaire de la MINUAR, le capitaine togolais Apedo. On a vu que c'est par le Motorola de celui-ci que le lieutenant Lotin a un dernier contact avec le lieutenant-colonel Dewez. Pendant sa brève conversation, il voit ses hommes attaqués par des militaires rwandais, qui utilisent leurs baïonnettes, des bâtons, des barres d'acier, voire des pierres. Quelques officiers rwandais veulent s'interposer, mais risquant de se faire abattre par les militaires surexcités, ils abandonnent rapidement leurs tentatives. Vers 9.15 heures, cinq ou six militaires belges ont déjà été tués ou grièvement blessés, alors que les autres parviennent à rejoindre Lotin dans le bureau d'Apedo. Celui-ci, ainsi que les cinq casques bleus ghanéens, sont extraits du bureau et emmenés sous escorte à l'E.S.M., où plus tard ils rencontreront le général Dallaire. Trois ou quatre autres Belges sont ensuite tués par des rafales tirées dans le bureau. Cependant, lors d'une tentative d'assaut, le dernier Belge à résister, probablement le premier sergent Yannick Leroy, parvient à désarmer un militaire rwandais qu'il prend en otage. Ce n'est qu'après la mort de ce Rwandais, tué par ses propres compatriotes, que le sort du dernier militaire belge est scellé. Sous le coup d'attaques à la grenade et aux armes à feu, il trouvera finalement la mort autour de 12.30 heures<sup>133</sup>. L'incident s'est donc étalé sur plusieurs heures. Comme lors des événements qui ont conduit à la mort du premier ministre, cela soulève la question de savoir comment il est possible

boucliers, notamment de la part du syndicat libre de la fonction publique, d'autres témoins privilégiés m'ont en substance rapporté les mêmes informations.

<sup>132</sup> A. GOFFIN, *Rwanda, 7 avril 1994...*, op. cit., p. 73.

<sup>133</sup> Pour un récit plus détaillé de la mise à mort des dix commandos, voir A. GOFFIN, *Rwanda, 7 avril 1994...*, op. cit., p. 73-77.

que ni le haut-commandement de l'armée rwandaise, ni la MINUAR n'aient pris les mesures nécessaires pour reprendre les choses en mains. Par ailleurs, le constat que le dernier casque bleu belge n'a trouvé la mort qu'autour de 12.30 heures renforce le soupçon que les responsables militaires de la MINUAR et des F.A.R. ont pu se rendre coupables de l'infraction de non-assistance à personne en danger.

Voyons d'abord l'attitude de la MINUAR et du bataillon belge. Ce n'est qu'en étudiant le contexte général que l'on peut comprendre pourquoi la situation a été évaluée comme elle l'a été. On observera d'abord qu'au moment où se déroule le drame, à la résidence du premier ministre d'abord et au camp Kigali ensuite, le secteur Kigali de la MINUAR est confronté à de nombreux incidents d'inégale importance. Plusieurs éléments de la Force sont bloqués à l'aéroport et à divers endroits de la ville; on est sans nouvelles de certains éléments isolés et l'éparpillement du bataillon belge sur l'ensemble du territoire de la ville fait sentir ses effets. Les assassinats politiques viennent de débiter et la Force est confrontée à de nombreux appels à l'aide venant de partout, émanant de Rwandais comme d'expatriés. Des éléments des F.A.R. commencent à récupérer leur armement lourd en flagrante contravention avec les règles régissant le KWSA. L'incident impliquant le premier ministre et le peloton mortier n'est donc qu'un incident de plus. La situation est encore compliquée par le fait que le bataillon bengali ne s'avère ni professionnel ni fiable<sup>134</sup>. D'autre part, les règles d'engagement (ROE) de la force demeurent inchangées, alors qu'elles sont totalement inadaptées à la nouvelle situation<sup>135</sup>. Enfin, on l'a déjà relevé plus haut, le commandement de la MINUAR raisonne toujours en fonction de l'idée que l'interlocuteur valable du côté rwandais est le comité de crise et que celui-ci a de bonnes dispositions; or c'est le scénario du pire qui est en train de se dérouler dans la matinée du 7 avril, sans que la MINUAR ne s'en rende compte. Il faut dire qu'en tout état de cause, même si elle avait voulu s'adapter à ce nouveau scénario, cela lui aurait été difficile vu l'insuffisance de ses moyens en armes et munitions. Les demandes répétées du général Dallaire pour que la MINUAR soit renforcée en hommes et en matériel et pour que son mandat soit

<sup>134</sup> Un incident qui s'est produit dans le courant de la journée du 7 avril illustre bien. Dans l'après-midi, les militaires de Rutshira (le bataillon bengali) refusent l'accès au stade Amahoro à un convoi du bataillon belge menacé par des militaires rwandais et une foule de civils. Ce n'est qu'en se repliant en feu et mouvement que les Belges parviennent à escalader la grille pour se mettre à l'abri dans le stade. Voir au sujet de cet incident : A. GOFFIN, *Rwanda, 7 avril 1994...*, op. cit., p. 91-104.

<sup>135</sup> Autour de 9.30 heures, le général Dallaire signale au colonel Marchal que les ROE restent d'application. Cependant, on a déjà fait remarquer que les ROE n'interdisent pas l'utilisation de la force en cas de légitime défense.

interprète de façon plus dynamique sont rejetés par l'armée, ce qui provoque un manifestement sous-estimé et où par ailleurs le "syndicat" "ye somalien" a des effets paralysants : les Américains en particulier ont peur de franchir la "ligne de Mogadishu" et de voir l'ONU entraînée à nouveau dans une guerre interne. De son côté, dès le 15 janvier 1994, le colonel Marchal demande des munitions de calibre supérieur au Centre des opérations (C-Ops) de l'armée belge. Il réitère sa demande à diverses occasions, la dernière fois le 14 mars, mais aucune suite n'y est réservée.

Informé, on l'a vu, un peu après 9 heures qu'un problème se pose au camp Kigali, Marchal demande à Dallaire d'intervenir auprès du commandement des F.A.R. En fait, Dallaire vient d'apprendre que "quelques observateurs" de l'ONU auraient été tués au camp. En route pour une réunion à l'École supérieure militaire (E.S.M.), réunion sur laquelle on reviendra, le général Dallaire, accompagné du major Peter Maggen, un officier belge qui est "senior duty officer" à son Etat-major, passe devant le camp Kigali autour de 10.45-11 heures. Il y aperçoit des corps de casques bleus dans la cour intérieure. Lorsqu'il insiste pour les voir, le major gendarme Ntereraho qui l'accompagne le lui déconseille vivement, arguant qu'il ne serait pas en sécurité<sup>136</sup>. Dallaire poursuit alors sa route vers l'E.S.M. où autour de 11-11.15 heures il rejoint la réunion qui a débuté vers 10 heures. Chose étonnante, il n'évoque pas l'incident ni n'exprime son inquiétude. Ce n'est qu'à l'issue de la réunion qu'il en parle au général Ndingiliyimana<sup>137</sup>, qui le rassure en disant que "Bagosora va arranger les choses". En effet, dès la fin de la réunion, autour de 12.15 heures, ce dernier se rend au camp.

La chronologie interpelle. Dès 10 heures, les participants à la réunion à l'E.S.M. sont au courant du fait que des casques bleus ont été tués au camp et que d'autres risquent de subir le même sort. D'après leurs propres déclarations devant la commission d'enquête de l'armée rwandaise, les lieutenants-colonels Jean-Marie-Vianney Ndahimana et Emmanuel Kanyendekwe ont été témoins des faits entre 9 et 10 heures avant de se rendre à la réunion de l'E.S.M. De même, le major Nubaha s'est rendu à l'E.S.M. autour de 10.30 heures pour aviser Bagosora et Ndingiliyimana de l'incident. Lorsque le major Ntamagezo téléphone à l'E.S.M. vers la même heure pour alerter ces mêmes officiers, "le centraliste de l'E.S.M. (lui) fait

<sup>136</sup> D'après le "Rapport Donkov", Dallaire aurait même tenté de se rendre au camp à trois reprises, mais l'accès lui aurait été refusé par le commandement militaire ("...he was refused access even by the leadership of the 'comité de crise'").

<sup>137</sup> En réalité, tout comme les autres officiers présents à la réunion, celui-ci est déjà au courant du problème. Par ailleurs, le major gendarme Ntereraho confirme qu'au camp "cela ne va pas du tout" et annonce que le premier ministre vient d'être tué.

savoir que les membres de la réunion avaient été (mis) au courant de la situation". Alors que le sommet de l'armée et de la gendarmerie se trouve réuni à l'E.S.M. celui-ci ne fait rien pour redresser une situation qui était évidemment de son ressort. Le colonel Bagosora dira plus tard qu'il a remplacé le major Nubaha comme commandant du camp Kigali par le lieutenant-colonel Ndahimana, "parce qu'estimait que le major Nubaha aurait dû ou pu contenir ses militaires". Mais qu'a-t-il fait lui-même, ainsi que les autres officiers supérieurs ?

La conclusion de toutes ces données est simple : le sommet de l'armée rwandaise - à partir de 10 heures au plus tard - comme le commandant de la MINUAR ainsi qu'un de ses officiers belges - à partir de 11 heures au plus tard - sont au courant d'un incident qui va finalement coûter la vie à dix casques bleus. Alors que des vies pouvaient encore être sauvées, personne ne paraît réagir avec la célérité qu'impose la situation. Même s'il faut rappeler à leur décharge que tant la Force que le secteur étaient confrontés à de nombreux incidents, cette passivité - sachant que des vies avaient été perdues et que d'autres étaient menacées - soulève des interrogations.

On a vu que le colonel Bagosora se rend au camp un peu après l'heure de midi. Dans un témoignage dont la presse a fait état<sup>138</sup>, il déclare qu'"un élément belge de la MINUAR a attaqué le camp Kigali aux armes automatiques et les militaires de ce camp ont riposté de façon qu'il est devenu impossible de tenter d'entrer au camp". Cependant, Bagosora modifie son récit dans une lettre à mon intention : il n'a pas vu de militaires belges attaquant le camp et c'est "par déduction" qu'il leur attribue les tiraillements<sup>140</sup>. En fait, il a probablement entendu les échanges de feu entre les militaires rwandais et le dernier militaire belge à résister à l'intérieur du camp, ce qui confirmerait que celui-ci n'a été tué que vers 12.30 heures au plus tôt. C'est en tout cas peu après 12 heures que le major Beardsley, assistant militaire du général Dallaire, signale par radio que l'observateur militaire du camp Kigali a communiqué que deux ou trois casques bleus ont certainement été abattus et que onze l'ont été en toute probabilité.

Aurait-il été possible de dégager les hommes détenus au camp, comme l'affirme Colette Braeckman ? Il faut d'abord rappeler la situation très confuse dans le secteur Kigali, où se produisent de nombreux incidents, petits et grands, incidents qui limitent considérablement la liberté de mouvement des troupes de la MINUAR

<sup>138</sup> P.v. d'audition, 26 avril 1995.

<sup>139</sup> *La Dernière Heure*, 6 avril 1995.

<sup>140</sup> Lettre du colonel Bagosora, Goma 5 juin 1995.

WORLDWIDE



C. Braeckman sur cet épisode est erroné sur des points importants. Ainsi, il est faux de prétendre que le bataillon "n'a rien perdu des événements"<sup>141</sup>; c'est, en fait, le contraire qui est vrai, puisque le dernier contact par le réseau motorola date de 9.06 heures. Ensuite, elle signale la proximité d'unités belges qui auraient pu libérer leurs camarades par la force. Il est vrai que les 36 hommes du peloton B du groupe City (16ème compagnie) et le PC de la 16ème compagnie (15 hommes) sont en ville, mais ils ne sont pas "à quelques mètres de leurs camarades en danger"<sup>142</sup>: ils sont distants du camp Kigali d'environ un kilomètre et séparés par plusieurs barrages. Les autres éléments du bataillon ne se trouvent pas "à proximité"<sup>143</sup>, mais à des kilomètres de distance et très limités dans leurs mouvements. On a vu en outre que, malgré ses demandes répétées de renforcement, la MINUAR reste faiblement équipée face à l'armée rwandaise, dont la force de feu est de loin supérieure. Rappelons enfin qu'on n'était pas en contact avec les dix<sup>144</sup> et que le bataillon ignorait leur situation exacte. Même si on avait su où se trouvaient les hommes, la cinquantaine d'effectifs disponibles de la 16ème compagnie aurait-elle pu franchir les barrages et se rendre maître du camp Kigali? Il est sans doute difficile de répondre à cette question. Ce qui est en revanche certain, c'est que le lieutenant-colonel Dewez ne dispose pas des éléments nécessaires pour prendre une décision. Il aurait en effet dû connaître la situation de ses hommes au camp, l'état de la défense de celui-ci et les conditions prévalant sur le trajet qui sépare les éléments de la 16ème compagnie du camp. Dans ces conditions, Dewez donne ordre au peloton B de rester dans son cantonnement.

Cela dit, des questions restent posées. Dès 9.06 heures, le lieutenant-colonel Dewez sait par le message motorola que ses hommes craignent de "se faire lyncher"; quelques minutes plus tard, le Q.G. du secteur Kigali signale, sans en être certain, qu'ils se trouveraient au camp Kigali; un peu plus tard le général Dallaire passe devant le camp, et voit quelques-uns de ses hommes par terre. Ayant rejoint la réunion à l'E.S.M., il attend la fin de celle-ci pour soulever le problème; cela fait une heure cruciale de perdue, alors que l'urgence était évidente. De même le major Maggen ne fait rien, alors qu'il pouvait entrer en contact radio direct avec le colonel

Marchal. Du côté rwandais, Nubaha fuit le camp et informe les officiers à l'E.S.M. d'autres ( ) prs soit se cachent, soit rejoignent tout simplement la réunion. Lorsque Bagosora se rend au camp, il n'ose pas entrer, arguant qu'il entend des échanges de feu. En somme, tout le monde semble avoir fui ses responsabilités.

Enfin, a-t-on vraiment cherché à savoir ce qui s'est passé? L'enquête rwandaise est très sommaire et, on l'a déjà fait remarquer, suspecte. Le "Rapport Donkov" de la MINUAR compte à peine deux pages. Il est basé sur les témoignages d'un capitaine Apedo et des militaires ghanéens et contient un bref récit factuel, qui ne s'interroge pas sur les responsabilités. Le rapport de l'enquête menée par la "Commission Uytterhoeven" (55 pages et des annexes) constituée par la Belgique première intéressée, n'a pas été rendu public. Le texte diffusé par le lieutenant-général Berhin lors d'une conférence de presse le 30 novembre 1994 est inadéquat et très sommaire. Il faut notamment s'étonner du fait que ni les cinq casques bleus ghanéens, ni le capitaine togolais Apedo, ni le général Dallaire, ni aucun autre témoin oculaire n'ont été entendus. On aurait également pu s'intéresser au contingent du Bangladesh, d'où serait partie la rumeur que des Belges avaient abattu l'avion présidentiel. Et enfin, on ne semble pas avoir tiré pour l'avenir les leçons qu'impose l'incident qui a coûté la vie aux dix casques bleus.

MO081966

<sup>141</sup> C. BRAECKMAN, *Rwanda...*, op. cit., p. 184.

<sup>142</sup> *Idem*, ibid.

<sup>143</sup> *Idem*, ibid.

<sup>144</sup> Il est techniquement impossible que "[l]e peloton qui se trouve non loin des lieux du supplice suit par radio, impuissant, toutes les séquences de la mise à mort de ses camarades" (*Idem*, p. 185).

10/10

# Vers le "gouvernement intérimaire"

K0081967

## Le comité de crise à l'oeuvre

Le matin du 7 avril, on retrouve le colonel Bagosora au ministère de la Défense, où il a fixé rendez-vous à 7 heures au comité directeur du M.R.N.D. On se souvient que, durant la nuit, M. Booh Booh a suggéré que l'on demande au M.R.N.D. de présenter un candidat à la succession présidentielle. Mais le comité directeur est très réticent. Il n'est pas prêt à désigner un candidat dans les circonstances confuses du moment, d'autant plus qu'il est évidemment impossible de réunir le congrès national, organe compétent en vertu des statuts pour prendre pareille décision. Bagosora est obligé d'abrégier la rencontre, sans que celle-ci n'ait abouti à une solution. Il doit se rendre à la résidence de l'ambassadeur des Etats-Unis, à la réunion - prévue pour 9 heures - que Booh Booh a organisée.

Bagosora ne retrouve chez l'ambassadeur Rawson que le général Ndingilijimana et le lieutenant-colonel Rwabalinda. Aucun autre chef de mission diplomatique n'est présent : les ambassadeurs n'ont pu se déplacer à cause de l'insécurité et des barrages qui empêchent tout mouvement. Ainsi par exemple, l'ambassadeur de Belgique restera bloqué dans sa résidence jusqu'au matin du lundi 11 avril, après l'arrivée de para-commandos belges, envoyés dans le cadre de l'opération d'évacuation des ressortissants étrangers. On est frappé par le fait que les officiers et politiciens rwandais de la mouvance présidentielle semblent pouvoir

éprouver sans entrave, alors que les militaires de la MINUAR et les diplomates et autres étrangers sont très limités dans leur liberté de mouvement. Autre point curieux, qui se situe dans la suite de ce qu'on avait déjà observé durant la nuit : les Rwandais conviés chez l'ambassadeur des Etats-Unis sont des officiers supérieurs, une fois de plus, aucune tentative n'est faite pour associer les institutions constitutionnelles, en particulier le gouvernement, à la gestion de la crise.

Vers 10.15 heures débute à l'Ecole Supérieure Militaire (E.S.M.) la réunion dont la tenue a été décidée lors de la rencontre nocturne à l'Etat-major. Sont présents

outre le général Ndingilijimana et le colonel Bagosora, les chefs de service du ministère de la Défense, les chefs de bureau des Etats-majors de l'armée et de la gendarmerie, les commandants des secteurs opérationnels, les commandants des unités autonomes, le commandant de l'E.S.M. et les officiers de liaison avec la MINUAR. La constitution du "comité de crise" est formalisée, mais le choix de son président restera entouré d'une certaine incertitude : d'après le colonel Bagosora c'est le général Ndingilijimana qui le présidera en tant qu'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé; en revanche, d'après le général Ndingilijimana, c'est le colonel Bagosora qui a été appelé à exercer cette fonction en tant que remplaçant du ministre de la Défense. Quoiqu'il en soit, on verra que le colonel Bagosora jouera plus de rôle au sein du comité, dirigé effectivement par le général Ndingilijimana.

Les participants se mettent d'accord sur un certain nombre de principes. Ils s'entendent pour affirmer d'abord que la politique incombe aux civils et que les militaires doivent s'occuper uniquement des problèmes de sécurité et de défense. Par conséquent, la réunion demande au comité de crise de faire appel aux "politiciens" pour combler le vide institutionnel. Très peu de participants savent à ce moment que le premier ministre et plusieurs ministres viennent d'être assassinés. Ensuite, il est demandé aux commandants d'unité de maîtriser leurs troupes et d'éviter les débordements. Et enfin, le comité de crise est chargé de rédiger un communiqué, lequel on reviendra tout de suite. Celui-ci sera effectivement diffusé dans le courant de l'après-midi. On se rappelle que le général Dallaire arrive au milieu de la réunion après être passé devant le camp Kigali. Il intervient à peine dans les discussions auxquelles il assiste en tant qu'observateur.

On retrouve Bagosora au ministère de la Défense autour de 14 heures, après un bref passage près du camp Kigali à l'issue de la réunion. Le général Dallaire attend déjà. Interrompu par des coups de téléphone, le colonel Bagosora rédige le communiqué dont il vient d'être question. Le comité de crise ne paraît pas avoir été associé à sa rédaction, alors que cette tâche lui avait été confiée. Le communiqué est finalement diffusé à la radio à partir de 17.20 heures sous la signature du colonel Bagosora, est extraordinaire. Il est en effet demandé

"avec insistance aux responsables politiques de s'investir davantage dans l'accomplissement de leur devoir, spécialement en cette période de crise. C'est dans ce cadre que le Gouvernement en place est prié de s'acquitter de ses fonctions; de même les instances politiques

transition prévus dans l'accord d'Arusha.<sup>145</sup>

Cette mise en demeure est adressée au "gouvernement en place", à un moment où l'auteur du communiqué sait que le premier ministre et plusieurs ministres ont été assassinés par des militaires; en d'autres termes, à un moment où il n'y a pas de gouvernement en place. D'ailleurs, on a vu également que le "comité de crise" n'a fait aucun effort pour entrer en contact avec les autorités civiles<sup>146</sup>. La référence à l'accord d'Arusha est particulièrement cynique, puisque les actions menées par l'armée ont précisément pour effet qu'il est devenu impossible de l'appliquer. On a vu en effet que les assassinats ont été menés dans une logique "constitutionnelle" qui devait aboutir à l'impasse.

Un peu avant 15 heures, le général Nindiliyimana rejoint Bagosora et Dallaire. Ce dernier appelle Tito Rutaremara du F.P.R. Celui-ci se trouve au C.N.D avec le bataillon F.P.R. Il annonce que ses hommes "vont sortir" si on n'arrête pas la vague de massacres perpétrés par la garde présidentielle. Mais personne au ministère de la Défense ne semble pouvoir ou vouloir faire quoi que ce soit. Lorsque le général Nindiliyimana reprend la conversation, il dit qu'il fera ce qu'il peut et passe le combiné au colonel Bagosora; celui-ci affirme n'être que directeur de cabinet, incompétent pour commander la garde présidentielle. Il renvoie Rutaremara au colonel Balthazar Ndengeyinka; on se demande ce que celui-ci, conseiller aux affaires techniques au ministère de la Défense, aurait pu faire. Tant Bagosora que Nindiliyimana affirment qu'ils ne contrôlent pas toutes les unités, "affolés par la mort du président". Cependant, après cet entretien Bagosora demande au major Mpiranya, commandant de la Garde présidentielle, de "ramasser ses types et de les ramener au camp", faisant ainsi référence aux éléments du bataillon qui sont en train de semer la terreur. Somme toute, tout le monde se renvoie la balle sans assumer la moindre responsabilité. Le général Dallaire est d'ailleurs frappé par le "drôle de calme" qu'il observe au ministère de la Défense: alors que la situation exige un engagement soutenu, il ne se passe rien de très concret.

Au cours de l'après-midi, Dallaire demande à plusieurs reprises de pouvoir se rendre au camp Kigali pour vérifier la situation des casques bleus belges. Bagosora et Nindiliyimana le lui interdisent, arguant qu'il y a là une unité en émeute et que la sécurité n'y est pas assurée. Dallaire offre également ses bons offices pour organiser une rencontre entre les F.A.R. et le F.P.R. afin de mettre fin aux violences, mais ce

<sup>145</sup> L'intégralité de ce communiqué est publié en annexes.

<sup>146</sup> Sauf avec les dirigeants du M.R.N.D., mais ceux-ci n'ont aucune fonction institutionnelle.

dernier boude la proposition. Son bataillon sort effectivement de son cantonnement à 16.11 heures et engage les combats avec des éléments de la garde présidentielle dont le camp se trouve à proximité du parlement. Ce sera le début d'affrontement qui vont permettre au F.P.R. de contrôler de plus en plus de terrain à Kigali. La sortie initiale a pour objectif principal le quartier tout proche de Remera, où le camp de la gendarmerie tombe quasi immédiatement. On a vu que c'est dans cette zone que le F.P.R. fait de nombreuses victimes civiles dès le début des hostilités.

Ce n'est que vers 16.15 heures que le colonel Gatsinzi arrive à Kigali. On le souvient qu'il a été appelé dans le courant de la nuit par le colonel Bagosora, qui lui a demandé d'être à Kigali à 6 heures du matin pour assumer sa fonction de chef d'Etat-major ad intérim. Gatsinzi a eu une réaction de méfiance instinctive. Il sait très bien qu'il est mal vu des officiers et politiciens du Nord et il flaire le traquenard. D'autant que le colonel Bagosora lui ayant refusé un hélicoptère pour le trajet, devra faire le déplacement par la route. Désireux d'y voir plus clair dans la situation à Kigali et préférant voyager de jour, Gatsinzi ne quitte Butare que vers 14 heures. Il embarque dans son convoi notamment le Dr. Théodore Sindikubwabo, président du parlement qui assurera l'intérim de la présidence de la République (voir *infra*), le Dr. Séraphin Bararungana, frère du président Habyarimana et Alphonse Higanire, beau-fils du médecin personnel du chef de l'Etat. A l'arrivée à Kigali, le convoi est pris sous le feu d'éléments non-identifiés tout près du grand rond-point, mais personne n'est touché. Le colonel Gatsinzi se rend immédiatement à l'Etat-major pour prendre connaissance de la situation opérationnelle, puisque les combats viennent de commencer.

Le comité de crise se réunit à nouveau autour de 19 heures à l'E.S.M. Parmi les présents on note Nindiliyimana, Rusatira et Gatsinzi. Le général Dallaire assiste également à la réunion, mais le colonel Bagosora n'est pas du nombre<sup>147</sup>. On demande à Dallaire d'établir des contacts avec le F.P.R. afin de convenir d'un cessez-le-feu. Ce sera d'ailleurs une constante dans les préoccupations du haut commandement de l'armée rwandaise, mais qui va se heurter à son impuissance à mettre fin aux massacres; le F.P.R. refuse en effet de négocier quoi que ce soit aussi longtemps que persiste la violence.

<sup>147</sup> Il affirme qu'ayant appris la sortie du F.P.R., il se rend à Kimihurura pour évacuer sa famille vers le camp militaire de Kanombe, où il serait resté jusqu'au matin du vendredi 8 avril; dans la soirée du 7 avril, il serait allé présenter ses condoléances à la famille Habyarimana et se recueillir devant les dépouilles mortelles des victimes de l'attentat. En réalité, hormis sa propre déclaration, l'emploi du temps du colonel Bagosora entre le 7 avril à 17 heures et le 8 avril à 8 heures est inconnu.

K0081968

10/10

A la fin de la rencontre, le général Dallaire insiste une nouvelle fois pour voir les corps des dix casques bleus belges. Le colonel Murasampongo précise qu'ils se trouvent à la morgue, face au camp Kigali. Quelques officiers dont Nindiliyimana et Dallaire s'y rendent et trouvent les corps pêle-mêle dans la cour intérieure. Même s'il est difficile de faire le décompte (il fait nuit et les corps sont entassés), d'après tous les témoins oculaires rencontrés il s'agit certainement de onze et peut-être même de treize corps<sup>146</sup>. Ce n'est finalement qu'à 21.30 heures que Dallaire confirme à Marchal qu'il a vu les morts. Le contingent belge est alors confronté à une réalité à laquelle il s'est refusé de croire. Face à l'incertitude concernant le nombre de morts, le lieutenant-colonel Dewez fait procéder dans la soirée au décompte du bataillon : il ne manque que dix hommes à l'appel.

Choqué par l'état dans lequel se trouvent les victimes, le général Nindiliyimana se rend au camp pour demander qu'on en prenne soin. Devant la réticence des militaires, le colonel Murasampongo est amené à prendre 10.000 FRw dans la caisse du bar du camp, afin de rémunérer quelqu'un pour qu'il lave les corps et les mette dans des couvertures. C'est dans cet état qu'une patrouille envoyée pour les récupérer les trouvera le 8 avril vers 15.30 heures<sup>147</sup>. Ajoutons que si les dépouilles des militaires belges portent bien de nombreuses plaies (coups de baïonnette, de crosse ou de machette, impacts de balle et de grenade), il n'y a pas de signes de mutilation (yeux crevés, nez ou autres organes coupés) comme cela a été rapporté dans certains articles de presse<sup>150</sup>.

Après la visite à la morgue, Dallaire qui est là sans escorte demande à pouvoir disposer de celle de Nindiliyimana afin de regagner son quartier général. Son escorte ne revenant pas de cette mission, Nindiliyimana n'ose pas rentrer seul chez lui et préfère passer la nuit à l'hôtel des Diplomates à quelques pas de la morgue et du camp Kigali. Dans le courant de la soirée, il a un long entretien téléphonique avec l'ambassadeur de Belgique, à qui il demande de l'aider à constituer un groupe de modérés afin de donner une chance au processus de paix.

<sup>146</sup> On a évoqué plus haut cette énigme, qui n'est pas levée. On a vu que l'observateur militaire au camp Kigali mentionne également onze victimes au major Beardsley. Rappelons que le capitaine Apedo rapporte que le major Ntuyahaga emmène 5 militaires ghanéens et 13 militaires belges. Enfin, le journal de campagne du 2ème bataillon commando signale que le général Dallaire a vu douze corps à la morgue. Lui-même dit en avoir compté onze.

<sup>147</sup> Journal de campagne du 2ème bataillon commando, qui ne mentionne que dix corps.

<sup>150</sup> Et également dans C. BRAECKMAN, *Rwanda...*, op. p. 185.

Le comité de crise se réunit à nouveau à l'E.S.M. le 8 avril à 8 heures. Plusieurs décisions sont prises. Le chef d'Etat-major présentera au nom de l'armée, à Belgique, à l'ONU et à la MINUAR, ses excuses pour la mort des casques bleus; doit également mener une enquête concernant cet incident<sup>151</sup>. Quant au colonel Bagosora, il est chargé de poursuivre ses contacts avec les politiciens. Enfin, unités de la gendarmerie qui ne sont pas engagées au combat travailleront avec autorités administratives et la Croix rouge pour l'identification et l'enterrement morts.

Lorsque le problème du statut du comité de crise est abordé, un conflit naît entre le colonel Bagosora et des officiers supérieurs d'active, en particulier Nindiliyimana, Rusatira et Gatsinzi. Bagosora revendique la présidence du comité ce que les autres refusent : ils estiment que le comité étant militaire, il faut un officier d'active pour le présider; en outre, en tant que directeur de cabinet Bagosora est considéré par eux comme un "politicien". Irrité, Bagosora dira : "je crée une organisation, et vous voulez m'en exclure". Il quitte la réunion, et par suite boudera le comité. Il part au ministère de la Défense où une réunion doit avoir lieu avec les partis politiques appelés à participer au gouvernement. C'est mandé par le comité de crise que Bagosora s'occupera des aspects politiques de la situation, mais dans l'entendement des autres officiers la solution devra s'inspirer des conseils donnés la veille par M. Booh Booh.

Mais ce n'est pas ainsi que se dérouleront les choses et il faut voir là le début de la rupture entre le sommet de l'armée et le gouvernement en cours de formation. Ce sera, en effet, que les démarches politiques sont menées par le colonel Bagosora sans que le comité de crise y soit associé. Les officiers, du moins les deux chefs d'Etat-major et le colonel Rusatira, constateront que le gouvernement qui prendra le 9 avril n'est pas de nature à résoudre les problèmes et ils prendront leurs distances. Cela se manifestera de la façon la plus visible lorsque le 12 avril, jour où le "gouvernement intérimaire" quitte Kigali pour Gitarama, dix officiers supérieurs publieront un communiqué par lequel ils tentent de court-circuiter le gouvernement, et proposent une rencontre directe avec le commandement du F.P.R. "pour examiner ensemble comment pacifier le pays sans plus tarder, et contribuer à la mise en place des Institutions de Transition à base élargie"<sup>152</sup>. Ce communiqué, diffusé sans que le gouvernement n'ait été consulté ou avisé, voulait le mettre devant le fait accompli.

<sup>151</sup> C'est suite à cette décision que le colonel Gatsinzi a institué la commission d'enquête dont il a déjà été question.

<sup>152</sup> Communiqué du Commandement des Forces Armées Rwandaises, Kigali, 12 avril 1994. Le signataire sont les colonels Rusatira, Gatsinzi, Muburuka, Ntwahabaho, Kanyamanzu.

Jusqu'au moment de la nomination du colonel Augustin Bizimungu comme nouveau chef d'Etat-major le 17 avril, les relations entre le haut-commandement de l'armée et le gouvernement intérimaire resteront tendues et les contacts très limités, même avec le ministre de la Défense. Les pourparlers menés avec l'aide de Booh Booh et de Dallaire entre l'armée et le F.P.R. en vue de négocier un cessez-le-feu auront lieu sans l'accord et même contre le gré du gouvernement. Ces pourparlers n'aboutiront pas.

### La mise en place des institutions "intérimaires"

L'armée n'a donc pas été impliquée en tant que telle dans la formation du gouvernement. Lorsque le colonel Bagosora quitte la réunion du comité de crise en claquant la porte, c'est au ministère de la Défense qu'il entame les pourparlers qui vont aboutir à la formation du "gouvernement intérimaire". Alors que le communiqué diffusé la veille sous la signature de Bagosora évoquait les accords d'Arusha, c'est manifestement une logique opposée qui prévaut. En effet, les négociateurs sont des représentants des seules ailes "Power" des partis politiques. Sont présents lors des réunions qui vont avoir lieu durant la journée : Mathieu Ndirumapatse, Edouard Karemera et Joseph Nzirorera pour le M.R.N.D., Froduald Karamira et Donat Murego pour le M.D.R., Hyacinthe Nsengiyumva Rafiki et François Nduungutse pour le P.S.D., Justin Mugenzi et Agnès Ntamabyaliro pour le P.L., et Jean-Marie Vianney Sibomana, Gaspard Ruhumuliza et Célestin Kabanda pour le P.D.C. Les leaders des ailes opposées des partis sont à ce moment soit morts, soit se cachent. Dans la même logique, aucun Tutsi n'est associé aux négociations, auxquelles le F.P.R. n'est évidemment pas convié. On est manifestement très loin d'Arusha.

Dans le courant de la matinée du 8 avril, des escortes envoyées par le ministère de la Défense vont chercher les comités directeurs (ou ce qui en reste) des partis politiques appelés à participer au gouvernement. Mis à part le vice-président Ferdinand Kabagema qui est malade, le comité du M.R.N.D. est au complet. Ceux des autres partis sont, eux, touchés à des degrés divers par les événements. Au M.D.R., le président Faustin Twagiramungu est réfugié à la MINUAR, tandis que

Murasanpongo et Hakizimana et les lieutenant-colonels Rwabalinda, Rwamanywa et Kanyendeke. Le général Ndirindiyimana était à Gitarama au moment de la rédaction du texte, mais il fit savoir par téléphone qu'il était d'accord avec son contenu. Ce communiqué est reproduit en annexe.

le premier vice-président Dismas Nsengiyaremye est à Gitarama, inaccessible. P.L., le premier vice-président Landold Ndasingwa a été tué le 7 avril. Le président du P.D.C. Jean Népomuscène Nayinzira se cache et le seul membre du comité directeur disponible est Jean-Marie-Vianney Sibomana. Mais c'est au P.S.D. que pose le plus grand problème, puisqu'aucun membre du comité directeur n'a survécu aux massacres<sup>153</sup>.

C'est pourquoi la première séance de travail, qui débute autour de 13 heures se tient sans le P.S.D. Les participants abordent d'abord les problèmes généraux auxquels ils sont confrontés : les aspects constitutionnels et politiques de la succession du président de la République et de la formation d'un nouveau gouvernement. Estimant que l'accord d'Arusha ne peut entrer en vigueur qu'après la prestation de serment du gouvernement de transition à base élargie, ils décident d'appliquer la constitution de 1991. Cette interprétation est évidemment erronée puisque l'article 11 de l'accord prévoit que celui-ci entre en vigueur dès le jour de signature, c'est-à-dire le 4 août 1993. C'est donc en application de la disposition caduque de l'article 42 de la constitution de 1991 qu'il est décidé que l'intérim de présidence sera assuré par le Dr. Théodore Sindikubwabo, président du C.N. (parlement). Il est vrai que, même si on l'avait voulu, il n'était pas possible d'appliquer la disposition pertinente de l'accord d'Arusha. L'article 48 du protocole sur le partage du pouvoir prévoit qu'"[e]n cas de démission, de décès, d'incapacité ou d'empêchement définitifs du Président de la République, 1) la vacance de poste est constatée par la Cour Suprême sur saisine du Gouvernement de transition à base élargie; 2) l'intérim est assuré par le Président de l'Assemblée nationale de transition". Or aucun des trois organes appelés à intervenir dans cette procédure n'est en place : les blocages des mois précédents ont empêché l'installation de la Cour suprême, du Gouvernement de transition à base élargie et de l'Assemblée nationale de transition. Cependant, même si les négociateurs se trouvent confrontés à un vide juridique incontestable, ils l'ont rempli de la façon la plus éloignée possible de l'esprit et de la lettre des accords d'Arusha.

<sup>153</sup> Le secrétaire exécutif Félicien Gatabazi, assassiné le 21 février, n'a pas encore été remplacé; le président Frédéric Nzamurambaho et les deux vice-présidents Ngango et Gufarunga ont été tués le 7 avril.

<sup>154</sup> En réalité, plusieurs hommes politiques de la mouvance présidentielle sont déjà réunis au ministère en quête d'informations, et y voit Bagosora diriger une réunion de politiciens. Bagosora paraît assez gêné d'être ainsi surpris et il fait comprendre à Dallaire qu'il ne doit pas rester là. Les autres politiciens arrivent plus tard dans la matinée (ainsi, les représentants du M.D.R. rejoignent le ministère autour de 11 heures).

Il faut ensuite procéder à la mise en place d'un nouveau gouvernement. Et puisque, dans un souci d'apparente continuité et de respect formel de la légalité, celui-ci doit inclure les mêmes partis que l'ancien, on est confronté au problème de la représentation du P.S.D. Il est alors décidé d'inviter deux membres du bureau politique, François Ndungutse et Hyacinthe Nseniyumva Rafiki, qui arrivent sous escorte autour de 15 heures. La formation du gouvernement est chose aisée et dénote d'une volonté de réduire au minimum les changements. Pour le M.R.N.D. et le P.D.C. cela signifie que l'équipe demeure inchangée. Pour le P.L., le ministre assassiné Landoald Ndasigwa est remplacé par Jean de Dieu Habineza. Le problème est plus difficile au P.S.D. et au M.D.R. Tous les ministres du P.S.D. ont été assassinés ou sont en fuite : dans un souci de continuité, les portefeuilles des Finances et des Travaux publics sont confiés aux directeurs de cabinet respectifs, alors que le Dr. Straton Nsabumukunzi se voit charger de celui de l'Agriculture et Elevage. Le M.D.R. a perdu quatre ministres dont le premier ministre<sup>155</sup>, tous appartenant à l'aile Twagiramungu. Karamira et Murego saisissent l'occasion pour renouer avec la ligne que le parti avait adoptée lors de son congrès de Kabusunzu en juillet 1993<sup>156</sup>. Le M.D.R. avait alors proposé la candidature de Jean Kambanda comme premier ministre dans le cadre de l'accord d'Arusha. Kambanda avait été jugé "trop radical" et ce fut finalement Faustin Twagiramungu qui réussit à faire avaliser son autocréation.

En rupture avec une politique de longue date, on remarquera enfin que le gouvernement ne compte aucun ministre tutsi. Cela n'est pas illogique, puisque c'est sous la responsabilité du gouvernement Kambanda qui se met en place que le génocide contre les Tutsi est mis en exécution. Le gouvernement, présenté comme un gouvernement de coalition, ne l'est en réalité qu'en apparence, si l'on tient compte du paysage politique qui se redessine depuis plusieurs mois. Bien que l'équipe comporte les mêmes partis que le précédent gouvernement, elle appartient, en réalité, intégralement à la "mouvance présidentielle" : les ministres issus des "partis d'opposition" font partie des ailes de leurs partis respectifs qui s'étaient rapprochées du M.R.N.D. dans le cadre d'alliances sans cesse changeantes et qui avaient en commun leur rejet de plus en plus prononcé de l'accord d'Arusha et leur méfiance de plus en plus nette envers le F.P.R. et ceux qui sont disposés à cohabiter avec lui. La réunion au ministère de la Défense se termine vers 16 heures.

<sup>155</sup> Le premier ministre et le ministre de l'information Faustin Ruogoza ont été assassinés, les ministres des Affaires étrangères (Anastase Gasana) et de l'enseignement primaire et secondaire (Jean-Marie-Vianney Mbonimpa) sont en fuite.

<sup>156</sup> Voir à ce sujet : F. REYNTJENS, *L'Afrique des grands lacs en crise...*, op. cit., p. 122-124.

Il est faux que le gouvernement ait été formé à l'ambassade de France, comme certains commentateurs l'ont affirmé. Les pourparlers ont intégralement lieu au ministère de la Défense; par ailleurs, un seul des négociateurs (Justin Mugenzi) a élu domicile à l'ambassade de France. En revanche, des contacts ont lieu entre les personnalités politiques réfugiées à l'ambassade de France et les négociateurs des partis (moins d'un kilomètre sépare l'ambassade du ministère). De même, il semble bien que l'ambassadeur de France, Jean-Michel Marlaud, soit tenu au courant des progrès des négociations et il est probable qu'il ait été consulté. Ceci n'a rien d'étonnant. Les liens de la France avec la tendance qui prend le pouvoir sont avérés. Par ailleurs, le colonel Bagosora est le premier officier rwandais à avoir fréquenté l'Ecole de Guerre en France. L'existence de ces rapports étroits ressort notamment du fait que dans le courant de l'après-midi, Marlaud appelle son collègue belge Johan Swinnen, auquel il communique une liste des ministres retenus. Estimant que la tendance est trop "Power", Swinnen réagit avec réserve. Il exprime le point de vue qu'un tel gouvernement paraît fort peu conforme aux réelles exigences politiques. Marlaud, lui, se dit assez satisfait. Surtout parce qu'il juge que la mise en place d'un gouvernement permettra d'empêcher le coup d'Etat qu'il redoute. Certes, il n'estime pas qu'il s'agisse d'un gouvernement idéal (il insiste pour que Faustin Twagiramungu soit investi comme premier ministre, suggestion rejetée avec force). Mais il approuvera le choix de faire assurer l'intérim par le président du Parlement. Le gouvernement n'étant que provisoire ("intérimaire"), il espère que le fil des négociations sera renoué après qu'on aura mis fin aux massacres. Si telle est bien sa conviction réelle, Marlaud est victime du grand malentendu déjà signalé plus haut. Dans cette hypothèse, en effet, il ne comprend pas que la logique à l'oeuvre est celle de la confrontation. Mais s'agit-il réellement d'un malentendu ? Quand l'envergure des massacres et le refus du nouveau gouvernement d'y mettre fin seront devenus manifestes, la France demeurera le seul pays à reconnaître le "gouvernement intérimaire" : alors qu'il se voit interdit d'accès en Belgique et aux Etats-Unis, le ministre des Affaires étrangères Jérôme Bicomumpaka, accompagné par l'idéologue de la C.D.R. Jean-Bosco Barayagwiza, est reçu à Paris, où il rencontre notamment Bruno Delaye, chef de la cellule africaine à l'Elysée.

Le protocole signé par les cinq partis en vue de la mise en place du gouvernement est un document étonnant<sup>157</sup>. Le préambule parle de "la mort inopinée" du premier ministre et de certains membres du gouvernement, alors que ces personnes ont été froidement abattues par la garde présidentielle. Le préambule

<sup>157</sup> Ce protocole est reproduit en annexe.

ivoque par ailleurs un "souhait exprimé par les représentants du parti PSD à cause de la situation particulière qui prévaut au niveau de la direction du parti"; cette formule opaque vise à expliquer pourquoi le P.S.D. n'est représenté que par deux membres du bureau politique, ce que l'on comprend mieux si l'on sait que le président et les deux vice-présidents du parti ont été assassinés. Le protocole est également étonnant par la manière dont il joue la "normalité". Il se présente comme la simple prolongation et l'amendement du protocole d'entente signé le 7 avril 1992 en vue de la formation du gouvernement Nsengiyaremye, protocole déjà amendé à deux reprises dans le courant de 1993. L'article 4 du protocole additionnel du 8 avril 1994 assigne, en plus de celles déjà prévues dans le protocole de 1992, les tâches suivantes au gouvernement :

- Assurer la gestion effective des affaires de l'Etat en mettant un accent particulier sur le rétablissement rapide de l'ordre et de la sécurité des personnes et des biens;
- Poursuivre les discussions avec le F.P.R. pour la mise en place des institutions de la transition à base élargie, dans un délai ne dépassant pas six semaines;
- S'attaquer énergiquement au problème de pénurie alimentaire en cherchant les voies et moyens de secourir les populations sinistrées de certaines préfectures et les déplacés de guerre".

En somme donc, "business as usual". Tout cela paraît assez surréaliste si l'on considère qu'au moment où ce protocole est finalisé, le génocide et les massacres politiques sont pleinement engagés, que le bataillon F.P.R. de Kigali est en action depuis 24 heures et que le gros des forces du F.P.R. est en pleine offensive dans le

A l'issue de la rencontre au ministère de la Défense, il a été convenu qu'une séance officielle conjointe avec le comité de crise formalisera ces décisions prises. Pendant toute la journée, des membres du comité sont restés en réunion à l'E.S.M.,

<sup>158</sup> Cet air de normalité, étonnant eu égard aux événements qui se produisent, frappe à de nombreuses occasions. Quelques exemples : le soir du 7 avril, après sa visite à la morgue de l'hôpital de Kigali, le général Nindihyimana, ne voyant pas revenir son escorte, se propose d'aller prendre un pot au café Impala avant de se rendre à l'hôtel des Diplomates (à son grand étonnement, l'Impala n'est pas ouvert !); l'armée fait des notes de service et des p.v. de renseignement et d'audition; au sein du gouvernement et de l'administration, on continue à rédiger des ordres de mission et des arrêtés de nomination et de révocation en forme et cde forme; au niveau préfectoral et communal, on émet des bons de commande, notamment d'essence (dans certains cas, celle-ci a servi à brûler des Tutsi); aussi tard que le 24 mai, la présidence adresse à la société SONARWA sa déclaration d'accident de la présidence... Dans la bonne tradition rwandaise, l'administration continue à fonctionner sur pilotage automatique.

tout en se rendant de temps en temps à l'Etat-major pour suivre l'évolution des opérations sur le terrain militaire. Les contacts avec le ministère de la Défense sont des plus réduits. Ils se limitent à des coups de téléphone occasionnels tendant à obtenir des informations sur l'état d'avancement des pourparlers politiques. Le comité de crise n'y a pas été associé et sera finalement mis devant le fait accompli. En vue de la séance à l'E.S.M. les négociateurs se chargent, chacun pour son parti, de contacter les "heureux élus"<sup>159</sup> et de les convier à la réunion. C'est vers 17.30 heures que les nouvelles autorités sont présentées au comité de crise, qui prend acte de leur nomination. Les participants finalisent et signent le protocole additionnel, après quoi le président a.i. signe l'arrêté de nomination de Jean Kambanda: celui-ci présente son équipe, dont l'arrêté de nomination est également signé<sup>160</sup>. Cette séance se termine autour de 22 heures et il est convenu que la prestation de serment aura lieu le lendemain à 10 heures à l'hôtel des diplomates.

Vu le danger de circuler de nuit et face à la nécessité de réagir rapidement en cas de faits nouveaux et imprévus, tous passent la nuit à l'hôtel des diplomates. La cérémonie du 9 avril se fait devant le vice-président et le secrétaire du C.N.D. Elle est brève et l'assistance limitée : les membres du nouvel exécutif, quelques députés, quelques dirigeants de partis, quelques officiers, quelques fonctionnaires, aucun étranger. C'est à partir de ce moment que prend fin, du moins formellement, le rôle politique joué par le colonel Bagosora. Quant au "comité de crise", il ne se réunira plus. On a vu que son rôle a été, de toute façon, des plus limités. Politiquement, il a subi les événements, alors qu'il aurait sans doute pu s'investir plus activement dans la promotion de solutions à mêmes de dénouer l'impasse. Plusieurs de ses membres vont par la suite tenter de promouvoir le dialogue avec le F.P.R. : ils prennent leurs distances par rapport aux autorités intérimaires par le communiqué du 12 avril; certains d'entre eux publieront encore en juillet la "Déclaration de Kigeme" dont la teneur est similaire; d'autres (notamment Rusatira et Gatsinzi) rejoindront le Rwanda, après le changement de régime, pour se faire intégrer dans la nouvelle armée.

<sup>159</sup> Certains ministres ne s'attendaient pas à cet honneur; d'autres ont été amenés à accepter sous la contrainte. Parmi les ministres nommés, deux se trouvaient à l'étranger. Celui de la Défense, Augustin Bizimana, rentre effectivement pour occuper son poste, mais celui de l'Intérieur, Faustin Muzeyana, remerciera pour l'honneur et restera à Dar Es Salaam, où il avait accompagné le président Habyarimana. De même, Enoch Ruhigira, confirmé comme directeur de cabinet du président de la République, quittera le pays quelques jours après sa nomination.

<sup>160</sup> Ces deux arrêtés sont...

Tôt en ce même matin du 9 avril (à 3.45 heures), les premiers éléments français ont atterri à Kigali<sup>161</sup> pour entamer l'opération d'évacuation des ressortissants étrangers et de quelques rares Rwandais. Cette opération et plus généralement la façon dont le monde extérieur abandonnera le peuple rwandais ne peuvent être abordées dans le cadre de cette étude.

K0081973

## Trois autres jours fatidiques à Bujumbura

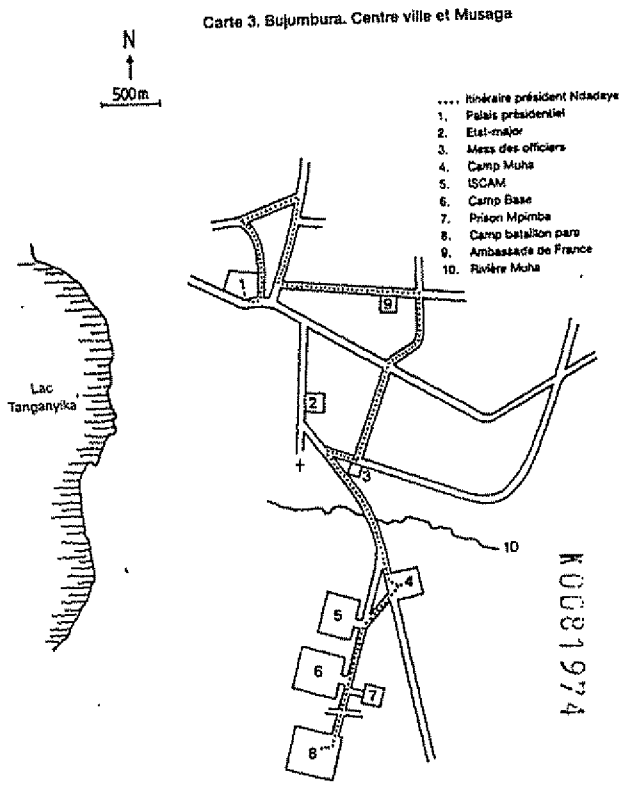
### Les préparatifs

A Bujumbura, ville à rumeurs, cela fait longtemps que radio trottoir annonce l'imminence d'un coup d'Etat. Et il est vrai que quelques alertes se sont déjà produites depuis le 1er juin 1993, date de l'élection du challenger Melchior Ndadaye comme président de la République au détriment de Pierre Buyoya. Immédiatement après le scrutin, des élèves, étudiants et fonctionnaires tutsi ont violemment exprimé leur mécontentement et leur inquiétude dans les rues de la capitale; une tentative d'putsch durant la nuit du 16 au 17 juin n'a pas fait long feu; une autre a eu lieu dans la nuit du 2 au 3 juillet. Cette dernière était plus conséquente, puisque plusieurs officiers supérieurs, dont le lieutenant-colonel Sylvestre Ningaba, directeur d cabinet du président Buyoya, y étaient impliqués. Mais on avait cru pouvoir se rassurer en constatant que la tentative avait échoué et que, dans son ensemble l'armée avait réagi de façon loyale.

On s'habitue aux rumeurs de putsch persistantes. La menace n'est pas prise très au sérieux. C'est l'atmosphère qui règne lorsque le lundi 18 octobre, le président Ndadaye rentre du sommet de la Francophonie qui vient de se tenir à Maurice. Toute la ville parle alors de l'imminence d'un coup d'Etat. Plusieurs réunions : l'Etat-major de l'armée sont consacrées à cette éventualité. Dans le courant de la journée du mercredi 20 octobre, la nouvelle se précise. Vers 16 heures, pendant qu'il se tient le conseil des ministres, le directeur de cabinet du président de la République, Frédéric Ndayegamiye, reçoit un coup de fil du major Isaie Nibizi commandant du 2ème bataillon commando, unité chargée de la garde présidentielle. Il annonce que ses informateurs lui apprennent que des éléments du 1er bataillon para se préparent à effectuer un coup de force durant la nuit. Ndayegamiye prend la nouvelle très au sérieux : déjà à l'occasion de la tentative du 2-3 juillet, le major Nibizi s'est avéré loyal et bien informé, et il a joué un rôle important dans l'échec de la tentative. Mais ce n'est pas la réaction de tout le monde.

<sup>161</sup> Un des premiers avions français amène un plein chargement de munitions à destination des F.A.R. (source MINUAR).





Lorsque Ndayegamiye appelle le chef d'Etat-major de l'armée, le lieutenant-colonel Jean Bikomagu, pour lui demander de prendre les mesures nécessaires, celui-ci dit être au courant, mais il ajoute qu'il ne s'agit que de la énième rumeur, et qu'il y a lieu d'être sceptique. Réaction similaire de la part de Richard Ndikumwami, administrateur-général de la Documentation et des Migrations (sûreté nationale) : "On m'en a parlé, mais vous savez qu'on vit constamment dans cette psychose du coup d'Etat. Ce n'est sans doute qu'une rumeur..." Il promet cependant de reprendre contact à l'issue de la réunion qu'il est en train de présider. Ce nouveau contact n'aura pas lieu et Ndayegamiye ne reverra pas Ndikumwami vivant.

Aussitôt la réunion du conseil des ministres terminée (autour de 20.30 heures), Ndayegamiye annonce la nouvelle au président Ndadaye, qu'il trouve en compagnie du ministre de la Communication Jean-Marie Ngendahayo et du ministre de la Défense le lieutenant-colonel Charles Ntakije. C'est presque en plaisantant que le président répond à son directeur de cabinet que ces deux ministres viennent de lui apprendre la nouvelle. Le ministre Ntakije est rassurant : on a pris toutes les précautions nécessaires pour faire échec à une tentative, s'il devait y en avoir une. Ngendahayo suggère de déplacer le lieutenant-colonel Ntingaba, qui se trouve en prison à Rumonge pour sa participation à la tentative du 2-3 juillet et qui est soupçonné d'être également impliqué dans le complot en préparation. Ntakije estime inutile cette mesure et propose uniquement de renforcer la garde de la prison de Rumonge. Il fait le point sur les autres mesures prises : les positions autour du palais présidentiel seront renforcées, le camp Muha, qui abrite le 2ème bataillon commando, est mis en alerte maximum, les commandants du 1er bataillon para et du 11ème bataillon blindé -unités soupçonnées de préparer le coup- resteront de garde au camp, l'officier G3 (opérations), le lieutenant-colonel Twagirumungu, passera la nuit dans la salle des opérations à l'Etat-major. Tout le monde revient plus ou moins rassuré de cette rencontre. Vers 21.30 heures le président Ndadaye arrive au palais. Après avoir dîné et se sentant fatigué, il se couche tôt, autour de 22.30 heures. Il parle à son épouse des rumeurs, mais ne paraît pas inquiet outre mesure.

Entre-temps, le major Nibizi prend certaines mesures. Il rappelle d'abord vers 21 heures tous ses officiers; à part le lieutenant Edouard Ntarataza, qu'on ne trouve pas chez lui, tous sont de garde au camp ou sur des positions de sécurité, notamment au palais présidentiel. Vers 23 heures, le capitaine Ildéphonse Mushwabure, commandant de la garde présidentielle, va d'ailleurs rejoindre le palais, bien qu'il ne soit pas de garde ce jour-là; il y rejoint le lieutenant Gabriel Bigabari qui y assure le commandement. Aussitôt, Mushwabure met la garde en position d'alerte. C'est

autour de 23 heures également que le lieutenant-colonel Mwachiramu, le G3 dont on a vu qu'il assure la permanence à l'Etat-major, demande au major Nibizi de prendre une précaution très concrète : il doit s'assurer du contrôle des trois ponts sur la rivière Muha, rivière qui sépare le camp bataillon para du centre ville. Nibizi demande au commandant de l'escadron blindé du 2ème bataillon, le lieutenant Rugigana, d'apprêter ses blindés et de mettre en alerte les équipages.

Juste après minuit, le commandant du 11ème bataillon blindé, le lieutenant-colonel Pancrace Girukwikomba, informe tant l'Etat-major que le major Nibizi que "ses hommes se préparent pour sortir". Le capitaine Mushwabure est aussitôt averti par Nibizi. Celui-ci fait part de signes de mouvement des unités para et blindées et il recommande de mettre la garde du palais en position de défense. Mushwabure tente d'appeler le président Ndadaye, mais son téléphone est occupé. Nibizi décide également de mettre en place le dispositif sur les ponts, mais le lieutenant Rugigana vient l'avertir que les équipages de ses blindés sont rien moins qu'enthousiastes pour l'exécution de cette mission. Nibizi est obligé de recourir à des menaces de sanction pour les convaincre; finalement, des éléments de l'escadron blindé du 2ème bataillon se mettent en marche pour occuper leurs positions, mais d'après Nibizi ils y vont "en traînant des pieds". On va retrouver cette atmosphère de complicité passive tout au long de la nuit.

### Une nuit tragique

Il est autour de 0.30 heures. C'est à ce moment que l'alerte est donnée aux 1er et 11ème bataillons, basés dans un seul et même camp. Les comploteurs se préparent à sortir, les militaires qui ne sont pas dans le coup sont réveillés par des coups de feu tirés en l'air. La position des officiers est quelque peu obscure. Apparemment les commandants des deux unités où débute l'insurrection sont neutralisés sous la menace des armes et séquestrés. En revanche, d'après certains témoins, le lieutenant-colonel Daniel Nengeri, commandant du camp Base, dont de nombreux hommes ont rejoint les insurgés, aurait lui-même autour de minuit autorisé l'ouverture de l'arsenal du camp, ce qui laisserait supposer sa complicité active.

Autour de 1.30 heures, des blindés AML du 11ème bataillon et des camions remplis de parachutistes quittent le camp. Un blindé passe au camp Base tout proche, et il est immédiatement suivi par de nombreux militaires de cette unité manifestement au courant de ce qui se trame. De même quelques éléments du 2ème bataillon commando, dont le camp se trouve également dans le voisinage immédiat, sont embarqués. Il y a une grande concentration d'installations militaires dans cette

zone de Isaga, juste au sud de la rivière Muha. Au même moment, quelques officiers détenus à la prison de Mpimba (située dans le même quartier), soupçonnés d'être impliqués dans la tentative du 2-3 juillet, sont libérés; il s'agit notamment des majors Busokoza et Rumbete, que les mutins n'ont aucun mal à extraire de prison. Lorsque la colonne franchit le pont de la rivière Muha, les blindés du 2ème bataillon qui y ont pris position, on l'a vu, à contrecœur ne leur opposent aucune résistance. Cette complicité (une réelle trahison) ouvre la voie du centre vi D'autres camps rejoignent les putschistes. Des centaines de parachutistes, gendarmes, fantassins et même quelques commandos, appuyés par une dizaine de blindés, arrivent en ville, où ils occupent des points stratégiques et ouvrent la chasse à des responsables politiques. Ils prennent immédiatement position autour du palais présidentiel.

A l'intérieur de l'enceinte du palais, il n'y a que 38 militaires de la garde présidentielle, commandés par le capitaine Mushwabure et le lieutenant Bigaba. Ils sont appuyés par deux blindés BRDM, rejoints in extremis - on le verra - par un troisième, et ils disposent de quelques missiles Milan. C'est vers 1.30 heures, à peu près lorsque les putschistes commencent à quitter le camp bataillon para, que le président Ndadaye est appelé par le ministre Ntakije, qui lui apprend que des militaires sont en mouvement. Selon son témoignage, Ntakije recommande au président de quitter le palais le plus tôt possible et de se cacher en un endroit sûr, à proximité d'un téléphone. Ndadaye quitte aussitôt la résidence. Au moment de sortir, il rencontre Mushwabure, venu à la résidence pour lui parler après avoir - on l'a vu - vainement tenté de le joindre par téléphone. D'après ses dires, Mushwabure propose au président de lui faire quitter immédiatement le palais dans sa jeep. Ndadaye refuse cette proposition, affirmant que Ntakije lui a conseillé de se mettre à l'abri dans un blindé. Sur ce point crucial, les témoignages de Ntakije et de Mushwabure sont donc contradictoires. Quoi qu'il en soit, le président ne quitte pas le palais et s'installe dans un des blindés BRDM; il met un treillis militaire que lui procure Mushwabure.

C'est le début d'une longue et bizarre attente. Bizarre surtout : on a vu que Ndadaye a quitté la résidence vers 1.30 heures; il s'installe immédiatement dans le blindé après avoir mis une tenue militaire; entre ce moment et 6 heures environ, il n'aura plus aucun contact, même pas avec son épouse, restée à l'intérieur avec leurs trois enfants. Qu'a fait le président au cours de ces quatre heures et demie ? Pourquoi n'a-t-il tenté aucun contact, ni avec sa famille, ni avec des responsables civils et militaires ? Etait-il libre de ses mouvements ? Son seul contact avec l'extérieur est le capitaine Mushwabure, avec qui il a eu trois brèves conversations

K0081975

18/10

durant la nuit. D'après les trois membres de l'équipage du blindé, la radio du véhicule n'a pas été utilisée. Ndadaye avait son télécel, mais il ne l'a pas non plus utilisé : les relevés télécel renseignent deux appels entrants (à 1.42 heures une conversation d'à peine 27 secondes avec son directeur de cabinet; à 3.13 heures une conversation de 59 secondes avec un abonné Onatel non identifié), mais aucun appel sortant. Cette longue situation d'isolement et d'apparente passivité laisse perplexes : Ndadaye était-il prisonnier dès son introduction dans le blindé ?

Il est vrai que vers 1.45 heures l'attaque du palais commence et que la garde est confrontée à un sérieux problème de sécurité. Cependant, à cet égard aussi, on se trouve face à une situation curieuse. La seule confrontation militaire a lieu tout à fait au début de l'encerclement du palais, lorsque quelques parachutistes tentent de pénétrer dans l'enceinte dans le sillage d'un blindé commandé par le lieutenant Rugigana et envoyé en renfort par le major Nibizi. La garde du palais ouvre le feu sur les assaillants, qui rebroussement chemin; deux parachutistes sont blessés à cette occasion : ce seront les seules victimes militaires du putsch. D'autres blindés du 2ème bataillon n'arriveront pas au palais et il semble bien qu'ils n'aient pas vraiment essayé; ainsi un blindé commandé par le lieutenant Manegure restera stationné pendant au moins deux heures à deux cents mètres à peine du palais, sans tenter quoi que ce soit.

Les opérations des insurgés sont dirigées par le lieutenant Jean-Paul Kamana du 11ème bataillon blindé. Parmi ceux activement impliqués, on remarque de nombreux militaires qui ont fait partie de la sécurité de l'ancien président Pierre Buyoya. Mutés en juillet-août 1993 après la défaite électorale de leur patron, certains ont pu sous des prétextes divers éviter de rejoindre leurs nouvelles unités, que d'autres se sont arrangés (invoquant un "congé" ou des "soins médicaux") à être à Bujumbura au moment du putsch.

Alors que le palais est encerclé pendant plus de quatre heures, on est frappé par l'absence totale de réels combats. Les putschistes ne font plus aucune tentative pour pénétrer à l'intérieur de l'enceinte. Or leur supériorité numérique est considérable (des centaines d'hommes et plusieurs blindés) et la superficie du domaine le rend difficile à défendre : quelques dizaines d'hommes à peine sont là pour empêcher une infiltration de nuit dans un parc grand d'environ deux hectares. En outre, la garde du palais est en position défavorable, puisque le mur d'enceinte l'empêche d'observer l'adversaire. De part et d'autre, on fait beaucoup de bruit, mais peu de casse : à part deux trous dans le mur du palais et des dégâts à la résidence (la toiture et des vitres sont cassées), peu de traces font penser à des combats. A peine huit obus sont tirés

par les blindés assaillants; les BRDM quant à eux, ont tiré des rafales de mitrailleuse au-dessus du mur et un seul Milan a été utilisé. En somme, il n'y a pas eu de véritables combats, et les militaires de part et d'autre ont manifestement voulu éviter de "se rentrer dedans". On a observé le même phénomène au pont de la Muha et on le retrouvera plus tard dans la matinée au camp Muha.

Tandis qu'autour du palais on se regarde en chiens de faience, la ville est investie par les mutins, qui ont des objectifs très précis. Ils déclenchent d'abord une véritable chasse à l'homme. C'est comme s'ils opéraient avec la constitution en main. Les personnalités visées constituent en effet le sommet de l'Etat et du FRODEBU. Vers 2.30 heures, des militaires avec des blindés et des camions arrivent à la résidence du président de l'Assemblée nationale, Pontien Karibwami. Sans que la garde du 2ème bataillon, qui assure sa sécurité, n'offre la moindre résistance, ils entrent par effraction dans sa maison et enlèvent Karibwami sous les yeux de son épouse et de ses enfants. Il sera assassiné quelques heures plus tard au camp bataillon para. Entre 3 heures et 3.30 heures, le ministre de l'Intérieur, Juvénal Ndayikeza, appelle le major Nibizi pour demander de lui envoyer une protection; il n'a pas confiance dans les policiers qui assurent habituellement sa garde. Nibizi dépêche tout de suite un peloton sous les ordres du capitaine Cishahayo. C'est presque au même moment qu'un blindé et deux camions remplis de parachutistes arrivent à la résidence de Ndayikeza. Une fois de plus, c'est sans combat que les putschistes s'emparent de la personne du ministre de l'Intérieur. Autour de 4 heures, c'est au tour de Gilles Bimazubute, vice-président de l'Assemblée, d'être enlevé chez lui, dans des circonstances analogues. Richard Ndikumwami, administrateur-général de la sûreté est enlevé de la même façon à Ngagara sans que les policiers qui le gardent n'opposent la moindre résistance.

Cependant, dans quelques cas, les putschistes manquent leur cible, non sans conséquences dramatiques. Ne trouvant pas le ministre des Affaires étrangères Sylvestre Ntibantunganya chez lui, ils abattent froidement son épouse et une amie de celle-ci. D'autres ministres prennent le maquis en se cachant chez des amis, de préférence des étrangers. Les ministres Léonard Nyangoma et Jean-Marie Ngendahayo échappent de justesse à l'arrestation. Lorsque de leur cachette, Ngendahayo appelle le ministre Ntakije vers 7 heures pour demander une protection, ce dernier (lui-même planqué dans les bureaux d'un expatrié) conseille d'appeler Nibizi; au numéro de télécel de celui-ci, c'est le chef d'Etat-major, le lieutenant-colonel Jean Bikomagu, qui répond et qui note l'adresse de sa cachette avec la promesse d'envoyer une patrouille. Une heure plus tard, ce n'est pas une patrouille qui arrive, mais un groupe de putschistes venus arrêter les deux ministres. Ceux-ci ont eu la

K0081976

2/10

présence d'esprit d'aller se cacher ailleurs vingt minutes. Jôt. D'après le ministre Ngendahayo, le chef d'Etat-major était le seul à connaître l'endroit de leur cachette... Dans le courant de la nuit, d'autres personnalités sont arrêtées et emmenées au camp bataillon para, vers lequel tout converge, comme on va le voir

Les insurgés s'assurent du contrôle de la ville. Les axes principaux sont occupés et des bâtiments officiels, dont la radio et la télévision, investis. Ce n'est pas sans peine que le téléphone est coupé un peu après 5 heures (les numéros commençant par 23 et le télécel ne seront supprimés que dans l'après-midi). A aucun moment lors de leurs opérations, les putschistes ne rencontrent la moindre résistance, alors que Bujumbura ne manque pas d'unités qui auraient pu s'opposer à la tentative (la ville compte douze installations militaires). Au contraire, on verra qu'en général les unités de la ville, de ses alentours et de la province se joignent à la tentative, même si plusieurs officiers supérieurs y étaient en réalité opposés.

Retournons au palais présidentiel, que nous avons laissé en pleine "drôle de guerre". Le capitaine Mushwabure a pu rester en contact tant avec le commandant de son bataillon, le major Nibizi, qu'avec le ministre Ntakije. Vers 4 heures, ceux-ci lui demandent de tenir ferme jusqu'à l'aube. Des hélicoptères viendront alors le dégager et évacuer la famille présidentielle. Mushwabure affirme que cela ne pose pas problème. Mais son optimisme n'est pas partagé par d'autres, et d'abord par son second, le lieutenant Bigabari. Par la suite, les contacts deviendront impossibles. A peu près au même moment, le téléphone sera coupé et le motorola de Mushwabure se déchargera. En outre, on ne parvient pas à communiquer directement avec le camp Muha par les radios des blindés. A partir d'environ 5 heures, le palais est donc coupé du reste du monde, ce qui ajoute au caractère à la fois dramatique et surréaliste de la situation : l'enceinte du palais est encerclée, à l'intérieur il y a quelques dizaines d'hommes, le président se trouve dans un blindé, sa famille est à l'intérieur de la résidence... Toute la scène se déroule donc comme en vase clos : pas de contacts avec l'extérieur, pas de véritables combats, pas de renforts, pas d'initiative pour dégager le palais. Tout le monde semble attendre, sans rien tenter.

Un peu avant 6 heures, lorsqu'il commence à faire jour, quelques tirs touchent la résidence et y provoquent des dégâts; un des enfants du président est légèrement blessé. C'est vers le même moment que le blindé du 2ème bataillon commandé par le lieutenant Managure se présente à l'entrée du palais. Ce véhicule était resté stationné à proximité durant la nuit. Lorsqu'il a voulu changer de position, ce blindé a été bloqué par des éléments putschistes, commandés par le lieutenant Kamana. Celui-ci exige que Managure se rende au palais pour porter un message à Mushwabure.

Menacé, Managure accepte. Arrivé à l'entrée, le blindé est interdit d'accès, mais Managure quitte le véhicule et entre sans armes dans l'enceinte. Il annonce : Mushwabure qu'il est l'otage des putschistes et qu'il apporte un message de la part de Kamana : "Si vous ne quittez pas l'enceinte, on va détruire le palais par bombardement. Il va de soi que les blindés quittant l'enceinte seront fouillés". C'est alors que Mushwabure décide d'évacuer le président et sa famille. Lorsqu'il annonce sa décision au lieutenant Rugigana, celui-ci est consterné d'apprendre que le président est toujours là; il le croyait parti depuis le début de la nuit.

Débuté alors l'épisode qui se conclura dans le drame. Des soldats vont d'abord chercher l'épouse du président, leurs enfants et deux domestiques. Ils sont installés dans un premier blindé qui ne démarre pas. On les transfère dans le deuxième blindé, où se trouve le président depuis 1.30 heure. On tente de faire passer les occupants au-dessus d'un mur mitoyen, le mur qui jouxte le terrain de l'hôtel Source du Nil. Cette idée est abandonnée du fait de la présence de militaires putschistes tout autour de l'enceinte. C'est alors que Mushwabure décide de faire sortir la famille présidentielle en blindé. Lorsqu'il donne ordre au lieutenant Rugigana de prendre le commandement du blindé chargé de l'évacuation, celui-ci est très pessimiste quant aux chances de l'opération; il dit au président : "On tentera la sortie, mais nous allons mourir ensemble". Le président souscrit toutefois au projet d'évacuation et propose qu'on l'emène à Jabe ou au quartier 7 à Ngagara, mais le capitaine Mushwabure s'oppose à ces destinations et ordonne à Rugigana de se rendre au camp Muha. Le président insiste pour que tous voyagent dans un seul blindé, de peur que l'autre ne soit pris en otage. On est donc très serré : en plus du lieutenant Rugigana et des trois membres de l'équipage (chauffeur, tireur et pourvoyeur), s'entassent dans le véhicule le président, son épouse Laurence, les trois enfants, et deux domestiques. Vers 6.30 heures, le blindé quitte l'enceinte du palais par la porte sud.

Avant de le suivre, il faut faire un saut en arrière parce que pas mal de choses se sont encore passées depuis le début de l'insurrection. On a laissé la ville investie par les putschistes, qui y ont déclenché une chasse à l'homme. Regardons maintenant le parcours de deux acteurs importants. Vers 3 heures, le député et ancien ministre de l'intérieur François Ngeze est réveillé par des bruits provenant d'une parcelle en bas de la sienne; en fait cela provient de la résidence du président de l'Assemblée nationale que les putschistes sont en train d'investir. Ngeze enfle sa tenue de sport, pantalon "training" et maillot, pour aller voir ce qui se passe dans la rue. C'est à ce moment que des militaires frappent à sa porte et exigent qu'il les suive. D'après Ngeze, c'est menacé de mort qu'il accepte de les accompagner, tout en insistant pour conduire sa propre VW Jetta. Gardé par trois militaires, il suit le convoi, qui

K0081977

finalement l'emmené au camp bataillon para, où il arrive vers 4 heures. Il y est introduit dans une pièce, mais il ne semble pas gardé de très près. Une demi-heure plus tard, il est rejoint pendant quelques instants par le lieutenant-colonel Bikomagu, dont on suivra bientôt le parcours. Lorsque ce dernier repart un peu plus tard, Ngeze le suit et demande à pouvoir l'accompagner, ce que Bikomagu refuse. En somme, c'est lui qui empêche Ngeze de quitter le camp et non les militaires qui l'y ont emmené et qui semblent se désintéresser de lui.

Le chef d'Etat-major Bikomagu, quant à lui, a pris dans le courant de la soirée de mercredi les quelques mesures qu'on a déjà évoquées : consignation dans leur camp des commandants des 1er et 11ème bataillons, alerte du 2ème bataillon, ordre donné à l'officier G3 de rester de garde en salle des opérations... On a également vu que Bikomagu ne prend pas très au sérieux la "rumeur" de putsch et qu'il estime qu'en tout état de cause, les précautions prises sont suffisantes. Vers 1 heure, le G3 informe Bikomagu de la sortie des insurgés. S'étant rendu à l'Etat-major, il apprend que les mutins ont pu franchir la rivière Muha et qu'ils sont en route pour le palais. Vers 3 heures, un groupe de militaires vient arrêter Bikomagu à l'Etat-major. Débute alors une épopée assez bizarre. Bikomagu refuse de monter dans un camion et suit les mutins dans son véhicule de service. Arrivé au camp para, il reste libre de ses mouvements : on a vu qu'il y rencontre Ngeze, qu'il refuse de faire sortir du camp; il parle au commandant du 1er bataillon, ainsi qu'à un groupe de mutins, qu'il tente de convaincre d'abandonner la tentative. N'osant pas retourner à l'Etat-major, il se rend au camp Muha, où le major Nibizi l'informe de ce que le palais résiste. Il fait alors appeler des officiers des 1er et 11ème bataillons; ceux-ci ne sont manifestement pas aux arrêts, puisqu'ils se rendent auprès de Bikomagu, qui leur demande de raisonner leurs hommes. Vers 6 heures, il est rejoint au camp Muha par le lieutenant-colonel Lazare Gakoryo, secrétaire d'Etat à la sécurité du territoire.

### L'assassinat du président

On a assisté au départ du blindé évacuant la famille présidentielle. Lorsqu'il quitte l'enceinte, le blindé rencontre très peu de résistance. Sur la place de l'Indépendance, il tourne à gauche et s'engage dans la rue du stade, où il se fait brièvement arrêter devant l'hôtel Source du Nil par le lieutenant Kamana. Après une brève palabre, le lieutenant Rugigana décide de foncer. Personne ne tente de poursuivre le blindé. Il est manifeste que tout le monde sait qu'il se dirige vers le camp Muha. Rugigana suit un itinéraire sinueux pour éviter d'éventuels barrages : à la fin de l'avenue du Stade, il prend à droite par le boulevard du Port, ensuite encore

à droite sur la chaussée du Peuple murundi; devant le Novote, il tourne à gauche et emprunte le boulevard de l'Indépendance; il passe devant l'ambassade de France : celle-ci n'est pas gardée et le blindé ne s'arrête pas et poursuit son chemin. Derrière la présidence, il ne s'engage dans le boulevard de l'Indépendance; il croise la chaussée de la Loi Rwagasore et emprunte l'avenue UJRB; après un crochet par le boulevard du 2 novembre, il prend la chaussée de Gitega, traverse la rivière Muha et arrive au camp Muha un peu après 7 heures. Voyant le camp encerclé, Rugigana a chauffeur de foncer à travers la barrière. Arrivés à l'intérieur, le lieutenant Rugigana quitte le blindé. Il le referme et ordonne de le garder. Le major Nibizi, où à son grand étonnement il trouve également les colonels Bikomagu et Gakoryo. A leur demande, le président quitte le blindé et rejoint le bureau de Nibizi, où l'on discute des possibilités de sortie par hélicoptère (possibilité déjà envisagée lorsque Ndadaye était au palais) ou par convoi de blindés.

C'est au moment où on s'apprête à faire sortir du blindé l'épouse du président que les insurgés entourant le camp deviennent de plus en plus nombreux et que le président est réintroduit dans le blindé. Le major Nibizi informe le président que les hommes abandonnent leurs positions; lorsqu'il tente de les convaincre de rester au camp, ils lui disent qu'ils ne veulent pas mourir "pour un seul homme" et qu'ils ne livreront pas le président et que "les mutins ne lui feront rien". Face aux refus des commandos de se battre, le camp est sans défense. Bikomagu tente alors de négocier une solution. Après deux contacts avec des militaires, Nibizi annonce à Ndadaye qu'"on doit livrer le président", qu'"il ne peut pas rester" et "sa famille peut partir"; il faut donc laisser entrer les assaillants.

C'est vers 8.30 heures que, selon l'expression de Laurent Nkundwa, les "militaires enragés" font irruption dans le camp. Des dizaines de militaires prennent le blindé d'assaut, sans que les commandos du camp opposent la moindre résistance. Les assaillants entourent le blindé et la carrosserie, exigent qu'on ouvre le véhicule. Quelqu'un apporte une clé et les occupants commencent à quitter le blindé. Lorsque Ndadaye se trouve en position, les insurgés se mettent à hurler, à siffler, à insulter.

Ndadaye : "Attendez que je vous parle".

Brouhaha de la part des mutins.

Bikomagu : "Laissez le parler".

K0081978

Handwritten signature or initials.

Ndadaye : "On peut discuter. Dites ce que vous voulez et on trouvera une solution. Mais ne versez pas le sang : pensez à votre pays et à vos familles".

Les mutins : "On s'en fout", "Qu'il meure, le chien".

Bikomagu : "Voici l'homme que vous cherchiez. Gardez-le. Moi, je prends la famille".

Sur ce, Ndadaye est emmené au camp para dans une jeep, alors que Bikomagu fait évacuer la famille du président vers l'ambassade de France. Ndadaye arrive au camp para vers 9 heures. Bikomagu, Nibizi et Gakoryo suivent le cortège. Lorsqu'ils arrivent au camp, Ndadaye est quelque peu brutalisé, et ensuite introduit dans un bureau autour duquel se bousculent quelques dizaines de militaires. Le lieutenant Kamana, qui continue manifestement à commander les insurgés, oblige Bikomagu, Gakoryo et Nibizi à quitter le camp : ils sont escortés au mess des officiers, qui se trouve à moins de dix minutes de distance.

Kamana s'adresse alors aux militaires provenant de diverses unités, rassemblés sur le terrain de basket-ball, juste derrière le local où Ndadaye est gardé. Il dit en substance : "Nous venons de remporter une première victoire. Je vais maintenant faire libérer Ningaba, qui deviendra chef d'Etat-major ou ministre de la Défense. Le président Ndadaye suivra la voie de Pontien Karibwami (tué vers 5 heures du matin dans le même camp) et il sera remplacé par François Ngeze; en effet, pour éviter des problèmes ethniques, il faut que le président soit Hutu". Kamana donne ensuite des ordres : il envoie un convoi à Rumonge pour libérer Ningaba, et il fait déployer des troupes pour la garde des bâtiments officiels, les banques et d'autres endroits stratégiques.

Immédiatement après cette rencontre, entre 9.30 et 10 heures, le président Ndadaye est assassiné par quelques-uns des militaires présents (dont les noms sont connus). Maintenu par l'un d'eux à l'aide d'une corde, les autres lui assènent quatorze coups de baïonnette. Le rapport d'autopsie constatera que "sept de ces coups ont pénétré dans le thorax et provoqué une hémorragie intrapleurale bilatérale, avec pneumothorax (...). Le décès est dû à l'hémo-pneumothorax bilatéral. Il a dû intervenir assez rapidement". Le corps du président reste dans le bureau jusque dans la soirée. Il est alors enterré à côté de celui de Karibwami près de la clôture du camp.

## Tentative de structuration du putsch

Depuis 7 à 8 heures du matin, les officiers présents à Bujumbura se rendent pour la plupart au mess des officiers. Ils n'y sont pas conduits, mais y vont "à nouvelles", ce qui paraît être une sorte de routine en cas de problèmes (le Burur n'en est pas à son premier coup...). Même si certains officiers y sont emmenés et des militaires putschistes se trouvent dans les alentours, les officiers gardent une relative liberté de mouvement. D'aucuns entrent et sortent sans être inquiétés.

Vers 10.30 heures, une centaine d'officiers sont rassemblés et commentent les événements. C'est alors qu'arrive un émissaire du lieutenant Kamana : il est porteur d'une liste d'officiers attendus au camp para. Figurent sur cette liste : les lieutenants colonels Simbanduku, Ningaba et Nzosaba, les majors Ndayisaba, Nibizi Bugegene, Ndocasaba, Niyoyunguraza, Rumbete et Busokoza, et les lieutenants Ntarataza, Kamana et Ngomirakiza. Cette liste, écrite à la main sur un bout de carton vert, est hétéroclite : le rôle de Kamana dans le putsch est manifeste; trois autres officiers (Ningaba, Rumbete et Busokoza) étaient en prison comme présumés complices de la tentative du 2-3 juillet; Ntarataza (2ème bataillon commando) est soupçonné par son propre commandant d'unité d'avoir participé aux préparatifs (on a vu que c'est le seul officier de cette unité qui n'a pas rejoint le camp la veille) cependant, d'autres officiers, notamment le major Nibizi, ne sont manifestement pas impliqués dans la tentative.

Les officiers figurant sur la liste et présents au mess sont conduits au camp para dans un minibus d'ONATEL, sauf le lieutenant-colonel Simbanduku, qui utilise son propre véhicule. Arrivés au camp vers 11 heures, ils sont introduits dans un local à quelques mètres du bureau où se trouve le corps du président Ndadaye. Ils y sont rejoints par le lieutenant Kamana, qui leur dit en substance : "Les militaires ont confiance en vous et vous devez donc prendre les choses en main. Ils réclament François Ngeze comme président; il faut le convaincre d'assumer cette responsabilité". Sur ce, Kamana introduit Ngeze, auquel Pascal Simbanduku (qui en tant qu'officier le plus ancien assume le rôle de porte-parole), tient le discours inspiré par Kamana. Sans trop se faire prier, Ngeze accepte les responsabilités qui lui sont confiées et demande aux officiers de l'aider dans cette tâche. Alors qu'il est question de succession à la tête de l'Etat, ni Ngeze ni les officiers ne soulèvent la question évidente, qui est celle du sort du président Ndadaye. Pendant l'échange entre Ngeze et les officiers, Kamana quitte le local; lorsqu'il revient quelques minutes plus tard, il annonce, l'air consterné, que Ndadaye vient d'être tué. Or on sait que l'assassinat a eu lieu il y a au moins une heure.

K0081979

parfaitement au courant, puisqu'il l'a lui-même sinon ordonné, du moins autorisé. Lorsque la nouvelle tombe, elle cause un certain émoi, qui cède rapidement la place au sentiment que "la vie continue" et qu'il faut reprendre les choses en main. A l'issue de la rencontre, qui a duré moins d'une demi-heure, Ngeze s'adresse aux militaires présents dans le camp. Il les remercie pour leur confiance et leur demande de l'aider dans sa tâche et d'obéir à leurs officiers.

Puisque Ngeze doit rejoindre les officiers au mess où il sera présenté comme nouveau président, le major Nibizi propose qu'il aille d'abord se changer; il est en effet toujours vêtu de la tenue de sport qu'il portait lorsque les militaires sont venus le chercher chez lui. Mais Ngeze, appuyé par le major Ndayisaba, décline et insiste au contraire pour rencontrer les officiers dans sa tenue peu "présidentielle"; il invoquera par la suite la façon dont il était vêtu pour démontrer son état d'impréparation au putsch.

Lorsque Ngeze se rend au mess des officiers, une nouvelle phase du putsch est entamée, celle de la reprise en main par la hiérarchie militaire. Devant la centaine d'officiers, il tient un discours semblable à celui qu'il a adressé aux militaires du camp para, insistant sur le fait qu'il n'a accepté cette mission qu'à la condition que les militaires acceptent le commandement de leurs officiers; il leur demande par conséquent de reprendre en main leurs subalternes. Par la suite, ni les officiers réunis au mess, ni ceux figurant sur la liste des treize, apportée par l'émissaire de Kamana, ne jouent plus aucun rôle en tant que tels. La gestion de la situation se déplace vers l'Etat-major, où Ngeze se rend après avoir finalement mis costume et cravate. Il se déplace dans une Mercedes de la flotte du protocole présidentiel et le major Ndayisaba, assisté par le lieutenant Kamana, est chargé de sa sécurité sur ordre du lieutenant-colonel Simbanduku. Celui-ci joue un rôle important. On a vu qu'en tant qu'officier le plus ancien, il est le porte-parole de ses pairs appelés au camp bataillon para; il est l'oncle de Kamana, sur lequel il a dès lors un certain ascendant; et sous le président Buyoya, il était conseiller chargé des questions de sécurité (or on a vu que de nombreux militaires de la sécurité de Buyoya sont activement impliqués dans le putsch).

C'est vers 13 heures que se constitue à l'Etat-major un "comité de gestion de la crise", dont font partie François Ngeze et les lieutenants-colonels Bikomagu, Simbanduku et Daradangwa; vers 14 heures, ils sont rejoints par le lieutenant-colonel Ningaba, qui rentre de Rumonge, où un convoi dirigé par le sergent-major Nahimana est allé le libérer de la prison. C'est à ce moment que Kamana s'efface en faveur de Ningaba, qu'il considère manifestement comme son patron. Mais la

position de Ningaba est peu confortable dès le départ. Il exige un véhicule et bureau, et il tente de s'imposer au "comité de crise", mais il est mal vu par les autres membres, qui ne désirent manifestement pas être associés à lui à cause de sa implication dans la tentative des 2-3 juillet. Ningaba tentera par la suite contrecarrer certaines décisions du "comité". Il sera progressivement marginalisé finira par se retirer.

A partir de 14 heures, le "comité" organise de nombreuses réunions. Au lieu d'entrer en contact avec les autorités légales, Ngeze appelle d'abord consultation quelques "amis politiques": L. Bararunyeretsé, A. Kadege, J. Manwangari et C. Mukasi, membres du bureau exécutif de l'UPRONA. Alors que les participants à cette rencontre affirment qu'il y fut uniquement question de façon de gérer la crise et qu'il y avait consensus sur la nécessité de rétablir la légalité constitutionnelle, rien de concret n'est proposé pour remettre le pouvoir aux autorités légitimes. C'est bien le contraire qui se passe, et la réunion se situe dans la logique du putsch. Ainsi, on rédige un communiqué manifestement "putschiste". qui sera diffusé le soir. On reviendra sur ce communiqué.

Par la suite, le "comité" prend des mesures clairement illégales perpétuant le putsch. Dans le courant de l'après-midi, Ngeze procède à des nominations par "notes de service", notes qui sont en réalité des décrets présidentiels. Le lieutenant-colonel Bikomagu est nommé chef d'Etat-major des armées (Bikomagu est déjà chef d'Etat-major, mais il l'est de l'armée seule: la décision a une portée politique considérable, puisqu'elle implique la réunification de l'armée et de la gendarmerie scindées par le régime Ndaye; on ne connaît pas la réaction du lieutenant-colonel Epitace Bayaganakandi, chef d'Etat-major de la gendarmerie, dont l'avis n'a manifestement pas été demandé); le lieutenant-colonel Baribwegure est nommé administrateur-général de la sûreté, fonction dont il démissionnera le lendemain pour être remplacé par le lieutenant-colonel Niyonkuru, qui avait déjà occupé ce poste sous le régime Buyoya; le lieutenant-colonel Gérard Cishayo devient directeur-général de la Police des airs, des frontières et des étrangers (PAFE). En outre, les gouverneurs de province sont remplacés par les commandants de district militaire coïncidant avec leur juridiction.

De nombreuses autres réunions ont lieu à l'Etat-major. Bikomagu aura du mal à se souvenir de leur séquence, "tellement il y en a eu". En fin d'après-midi, autour de 16 heures, le "comité" rencontre des représentants des partis d'opposition. Contrairement aux quatre membres du bureau exécutif de son parti qui ont rencontré le "comité" en début d'après-midi, le président de l'UPRONA, Nicolas

KD081980

Mayugi, adopte une position ferme : il insiste sur la nécessité de rétablir la légalité constitutionnelle; d'autres participants à la réunion interviennent dans le même sens.

Le fait qu'une bonne partie de la classe politique paraisse ainsi rejeter le coup de force, n'empêche pas la radio nationale de diffuser à plusieurs reprises à partir de 21 heures un "communiqué du conseil national de salut public", qui ne fait pas état d'un quelconque retour à la légalité. Au contraire, il y est annoncé que toute l'armée soutient le putsch. En outre, contrairement à la réalité, il est affirmé que le Conseil national de salut public représente également les ligues des droits de l'homme et les églises. Or, ni les ligues ni les églises n'ont assisté à la réunion dont il a été question. En fait, ce communiqué montre que le Comité entend aller au-delà de la simple "gestion de crise" : il prétend assumer le pouvoir plutôt que de préparer le terrain pour le retour des autorités légales. Plus tard, le ministère de la Défense nationale parlera d'un "communiqué qui n'engage que le groupe des putschistes".

En voici le contenu :

"Communiqué du conseil national de salut public

Ce jeudi de nuit, toutes les unités de l'armée et de la gendarmerie se sont soulevées contre le pouvoir en place. A la suite de cette situation une crise grave s'est installée.

Dans le souci de préserver la paix, la sécurité et l'ordre public il a été mis en place un conseil national de salut public, celui-ci composé comme suit :

- les représentants de tous les partis politiques;
- les représentants des ligues des droits de l'homme;
- les représentants de la société civile;
- les représentants des forces de sécurité.

A l'issue de sa première séance tenue dans l'après-midi de ce jour, Monsieur François Ngeze a été désigné président de ce conseil. En outre le conseil a pris les décisions suivantes :

- 1) Il est installé un couvre feu sur toute l'étendue du territoire de 18 h. à 6 h. du matin.
- 2) Les frontières entre le Burundi et les pays voisins sont fermées.

K0081981

port et l'aéroport international de Bujumbura sont fermés à tout trafic.

- 4) La circulation de la population d'une commune à l'autre est strictement interdite.
- 5) La constitution de groupements de plus de trois personnes est strictement interdite.
- 6) Les commandants de district sont chargés de prendre en main l'administration des provinces et d'assurer la sécurité, la paix et l'ordre public.
- 7) En ces moments difficiles le conseil fait appel au sens patriotique de chaque citoyen pour que cette crise soit surmontée dans l'intérêt supérieur de tous les Burundais.
- 8) Le conseil exhorte toute la population à garder le calme et sauvegarder, chacun en ce qui le concerne, la paix et la tranquillité.
- 9) Le conseil a pris des dispositions fermes pour que quiconque contreviendra à ces mesures soit sévèrement sanctionné.
- 10) Le conseil a pris des dispositions nécessaires pour assurer la protection des étrangers dans leur personne et leurs biens.
- 11) Le conseil fait appel aux pays voisins et à tous les partenaires du Burundi pour qu'ils aident notre pays à surmonter cette grave crise.
- 12) Le conseil s'engage à gérer la crise avec le concours de toutes les forces et bonnes volontés soucieuses d'assurer le devenir de la nation burundaise en son unité et son intégrité."

Par la suite, personne ne voudra assumer la responsabilité de ce texte, texte très compromettant il est vrai, puisqu'il a le contenu "classique" d'un communiqué de la junte militaire. D'après Ngeze, il a été rédigé par l'Etat-major de l'armée, alors que ce dernier en attribue la paternité aux "politiciens". Or c'est bien lors de la rencontre entre le "comité" et les quatre politiciens de l'UPRONA que ce texte a été rédigé. Ceci est admis par un des participants à cette rencontre, J.B. Manwangari. Celui-ci justifie toutefois la démarche en arguant qu'il fallait éviter d'affoler la troupe. Afin de la tranquilliser, "on a voulu donner l'impression que le putsch a réussi". Ce qui est également établi, c'est que le texte a été lu à la radio par le commandant aviateur Sinarinzi, qui l'avait reçu du commandant Ntakiyica, libéré dans l'après-midi de la prison de Muramvya où il était détenu dans le cadre de l'affaire du putsch des 2-3 juillet. Ntakiyica affirme avoir lui-même reçu le texte du lieutenant-colonel Daradangwa avec ordre de le diffuser, ce que toutefois ce dernier nie. Le refus de

23/1/77



tous les concernés d'assumer ce communiqué illustre bien l'ambiguïté de la démarche de ceux qui ont pris les choses en main dans l'après-midi du 21 octobre.

De rencontre en rencontre, le coup de force chemine durant la journée du vendredi 22 octobre, tout en s'étiolant progressivement. Alors qu'ils nouent certains contacts avec le gouvernement (dont de nombreux membres se sont réfugiés à l'ambassade de France), un profond conflit va se manifester entre celui-ci et les putschistes - ou plus généralement l'armée - au cours des journées de vendredi et samedi. Ainsi, lorsque dans la matinée du vendredi, le lieutenant-colonel Daradangwa, qui tente d'assurer les liens avec le gouvernement, se rend à l'ambassade, le ministre de la Défense, le lieutenant-colonel Ntakije, lui intime de rester. Daradangwa refuse d'obéir à son ministre : il estime que ce serait contraire à son devoir et craint le désordre qui résulterait d'une décapitation de l'armée. Le conflit va s'aggraver le samedi lorsque Ntakije envoie d'une part une note collective à l'ensemble des officiers, et d'autre part des notes personnelles aux lieutenants-colonels Bikomagu et Gakoryo. Il demande aux officiers de se désolidariser de "cette clique de hors-la-loi qui ne vous ont recruté que pour crédibiliser leur axe Vyanda-Bururi-Matana antidémocratique" et de se rendre dans des ambassades occidentales. Il adresse des appels similaires à Gakoryo et Bikomagu. La lettre à ce dernier est particulièrement sévère : "Vous avez encore une chance de démontrer que vous n'avez pas joué un jeu double au profit d'une bande mafia qui a des intérêts sectaires à défendre. (...) L'action que vous menez actuellement vous déshonore comme chef d'un Etat-major d'une armée où les caporaux nomment leurs chefs". Manifestement, le ministre Ntakije considère à ce moment le chef d'Etat-major comme un putschiste. D'autres points de vue émanant de membres du gouvernement abondent dans ce sens et aiguïsent le conflit. Ainsi, ce même samedi, le ministre Léonard Nyangoma diffuse, par les ondes de Radio Rwanda, un message dans lequel il accuse notamment un certain nombre d'officiers supérieurs d'empêcher dans le putsch, "de connivence avec Ngeze François"; il cite également les civils Kadege, Bararumyeretse et Mukasi, c'est-à-dire trois des quatre membres du bureau exécutif de l'UPRONA ayant participé à la réunion du 21 octobre à l'Etat-major.

Ce n'est que le vendredi vers 17 heures qu'a lieu une rencontre entre Ngeze et le premier ministre Mme Sylvie Kinigi. Illustration du fait que Ngeze assume la présidence, c'est à l'Etat-major qu'il "appelle" Mme Kinigi, au lieu de lui rendre visite. Les récits de cette rencontre divergent. Ngeze prétend que le premier ministre l'a félicité et encouragé à continuer son action, version qu'il confirmera dans une lettre adressée plus tard à Mme Kinigi. Quant à elle, elle affirme avoir refusé de

traiter Ngeze et avoir exigé qu'il remette le pouvoir au gouvernement. Quelques heures après cette rencontre, à 20.30 heures, Ngeze passe à la télévision où il lit un "Message de Son Excellence Monsieur François Ngeze, Président du Conseil National de Salut Public". Manifestement, le putsch n'est à ce moment pas encore terminé. Insistant sur la "délicatesse de la situation", Ngeze affirme cependant que la "crise institutionnelle grave" constitue un "recul sur la voie de la démocratie". Il déclare qu'"on a sollicité (son) concours pour la sauvegarde de intérêts supérieurs de la nation" et qu'il s'est engagé en "Mushingantaha" (notamment juste et intègre dans la tradition burundaise), soulignant que son attitude "n'a pas été dictée par la soif du pouvoir". Il ajoute que "(son) objectif est que le Burundi renoue le plus tôt possible avec les institutions démocratiques par la voie de la légalité constitutionnelle". Ce désir de remettre le pays sur les rails démocratiques s'accorde évidemment mal tant avec la mention "S.E. Monsieur Ngeze François" figurant au bas de l'écran qu'avec l'absence d'expression du moindre regret à propos de la mort du président Ndadaye. De plus, tout en soulignant qu'il ne va pas "tolérer le chaos et la division dans (le) pays", Ngeze n'annonce rien de concret quant à la remise du pouvoir aux autorités constitutionnelles.

### L'effondrement du putsch

C'est le samedi 23 octobre que le putsch va s'effondrer. Un certain nombre de réunions ont lieu les vendredi et samedi, au cours desquelles on ne peut que constater l'envergure des violences qui ont gagné de grandes parties du pays, ainsi que le rejet du nouveau régime tant par les porte-parole des partis politiques et de la société civile que par la communauté internationale. En effet, dès le 22 octobre, les Etats-Unis, la France, l'Allemagne, la Belgique et la Communauté européenne annoncent la suspension de leur aide au Burundi, tandis que, comme on l'a vu, les partis d'opposition ont exigé, déjà dans l'après-midi du 21, le retour à la légalité constitutionnelle; cette revendication est également exprimée dans la matinée du 22 par des associations de la société civile et dans l'après-midi du même vendredi par des représentants des confessions religieuses. Les affrontements violents à l'intérieur du pays ont débuté dès l'après-midi du 21 octobre.

Le soir du samedi 23 octobre, le lieutenant-colonel Bikomagu lit un communiqué à la radio. Voici son contenu :

"Dans la nuit du 20 au 21 octobre 1993 une tentative remettant en cause les institutions démocratiquement élues a été perpétrée par

K0081982

*[Signature]*

condamne énergiquement cet acte ignoble, se désolidarise et désavoue les commanditaires et auteurs de cette tentative. C'est pourquoi dès la première heure, l'État-Major Général s'est investi à mettre en oeuvre les mécanismes de rétablissement de la légalité constitutionnelle. A cet égard, il faut que dans les plus brefs délais, le pouvoir démocratiquement élu soit rétabli pour la bonne marche de la continuité de l'État et l'intérêt supérieur de la Nation. Pour ce faire, l'État-Major Général des Forces Armées demande :

1. Que le Gouvernement légal, les partis politiques et toutes les forces vives de la Nation oeuvrent pour le rétablissement de l'ordre et la paix.
2. Fait appel aux pays voisins et à la communauté internationale pour qu'ils aident le Burundi à sortir de cette crise. L'État-Major Général des Forces Armées s'engage à collaborer pour la remise en place des institutions démocratiques."

Même s'il a été rédigé, du moins en partie, par les mêmes personnes, ce communiqué est évidemment très différent de celui diffusé l'avant-veille : "toutes les unités de l'armée et de la gendarmerie" sont devenues "quelques éléments des forces armées"; il n'est plus question du fantomatique "Conseil national de salut public"; et le retour à la légalité constitutionnelle est finalement annoncé.

Dans le courant de la même journée, les partis politiques, les représentants des confessions religieuses, les deux ligues des droits de l'homme, et diverses associations de la société civile publient une déclaration conjointe condamnant le putsch et exigeant le retour à la légalité constitutionnelle et la remise en place des autorités nationales, provinciales et locales. Dans des interviews Ngeze et Bikomagu confirment que l'armée accepte le retour à la légalité constitutionnelle, tout en indiquant que les putschistes réclament une amnistie. Celle-ci ne sera jamais accordée, mais plusieurs conjurés bénéficieront d'une amnistie de fait. C'est ainsi que, dans le courant de la journée de samedi, Ningaba est simplement acheminé au camp bataillon para par les soins de Bikomagu; c'est de là qu'il partira au Zaïre. De même, Kamana, avant de quitter le pays, se promènera librement en ville après l'effondrement du putsch, conduit semble-t-il par un chauffeur militaire. En réalité, d'après plusieurs officiers supérieurs, on n'a pas voulu arrêter les meneurs, parce que l'on craignait la réaction de la troupe.

## Le putsch rampant

A la suite de l'effondrement du coup d'Etat provoqué par les réactions de tant nationales qu'internationales, les conspirateurs chercheront à mettre en oeuvre d'autres démarches plus subtiles et secrètes en vue de contrôler la situation politique. Une coalition entre l'armée et des forces de l'opposition va poursuivre le putsch sous une forme rampante, de telle manière que celui-ci s'avèrera le coup d'Etat le plus réussi de l'histoire. La stratégie déployée inclut<sup>162</sup> :

- Des tentatives de détruire la légitimité du FRODEBU en l'accusant d'être responsable d'un génocide planifié contre les Tutsi;
- L'utilisation de la Cour constitutionnelle pour paralyser la présidence et l'Assemblée nationale;
- L'organisation de violences urbaines et rurales avec la complicité des forces armées, ainsi que l'intimidation physique des cadres du FRODEBU afin de rendre difficile, voire impossible la gestion de l'Etat; et
- L'imposition d'un ordre constitutionnel *de facto*, qui en réalité consécrait les acquis du coup d'Etat.

L'efficacité de cette stratégie de la tension est manifeste lorsqu'on constate les concessions que le FRODEBU a été amené à faire depuis le début de 1994. Le parti majoritaire a été aspiré dans une logique de négociations désastreuse. Plutôt que de tenter d'aborder les véritables problèmes du pays, ces négociations se sont arrêtées sur la distribution de postes et de fonctions. Dans cette logique, seul le FRODEBU était en mesure de faire des concessions, et c'est ce qu'il a fait de façon de plus en plus poussée. D'accord en accord, de concession en concession, ce processus, entamé à Kigobe en janvier 1994 et continué à Kajaga et au Novotel, a progressivement conduit à une impasse de plus en plus inextricable et éloigné les négociateurs du FRODEBU de leur base politique et sociale.

La "Convention de gouvernement", signée finalement le 10 septembre 1994, constitue un point fort dans ce processus, non pas tellement parce que l'opposition obtient 45% des postes à divers niveaux, mais surtout parce qu'elle aboutit à suspendre en réalité la constitution de 1992 et à anéantir la victoire électorale du FRODEBU. Les modifications ainsi apportées à la structure constitutionnelle sont multiples et importantes.

<sup>162</sup> Voir pour plus de détails : F. REYNTJENS, *Burundi : Breaking the Cycle of Violence*. London: Minority Rights Group, 1995, p. 16-20.

K0081983

institutionnalisés et des pouvoirs considérables lui sont confiés. Il désigne notamment le président de la République, dont la nomination ( ) que "confirmée" par l'Assemblée nationale. Innovation plus profonde : l'extension des prérogatives du Conseil national de sécurité, qui devient dans la pratique l'organe le plus important de l'Etat. Il délibère obligatoirement sur nombre de décisions qui sont du ressort du président de la République, et il possède un droit de veto en cas d'appel à des troupes étrangères. La majorité de ses 10 membres sont issus de l'opposition, qui est ainsi en mesure de bloquer la prise de décision présidentielle. En outre, l'article 33 prévoit :

"L'Assemblée nationale entérine la Convention et ses annexes et en est un des principaux garants de sa stricte application. Elle ne peut en modifier ni l'esprit ni la lettre. (...) [1] L'Assemblée nationale accepte de suspendre durant la durée de la Convention ses prérogatives constitutionnelles en matière de mécanismes de destitution du Gouvernement."

La convention est manifestement la traduction institutionnelle du coup d'Etat d'octobre 1993 : la constitution est de fait suspendue et le résultat des élections tant présidentielle que législatives est ignoré, puisque le président et le parlement sont soumis à la tutelle d'un organe inconstitutionnel émanant majoritairement de l'opposition.

Ces concessions déjà considérables du FRODEBU n'ont manifestement pas satisfait l'opposition, qui, depuis, a continué d'exiger toujours plus. En même temps, un des engagements les plus constructifs contenu dans la convention attend toujours sa mise en application effective : plus d'un an après l'accord de principe, le débat national annoncé doit toujours commencer et à en juger par la manière dont retinent les travaux d'une commission préparatoire, sa concrétisation n'est pas pour l'instant.

La guerre civile larvée en cours depuis début 1994 et qui a coûté la vie à des dizaines de milliers de Burundais, est la conséquence la plus visible de cette impasse. A part la violence physique, cette situation a contribué à l'émergence de deux phénomènes importants. Le premier est la radicalisation du paysage politique. Du côté "hutu", une dissidence du FRODEBU s'est constituée, en avril 1994, en "Conseil national pour la défense de la démocratie" (CNDD), qui possède une aile militaire avec les "Forces pour la défense de la démocratie" (FDD); du côté "tutsi" des milices de toutes sortes ("Sans échec", "Sans peur" et autres SOJEDEM) sont

redresser national (PARENA) de l'ancien Président Bagaza est venu renforcer ce courant. Le second phénomène est la fragmentation du champ politique. En dehors de la création d'un grand nombre de micro-partis, tutsi et urbains, on observe que les deux partis principaux, le FRODEBU et l'UPRONA se sont scindés en ailes "modérées" et "radicales", et que ces dernières s'affirment majoritaires

MOG81984

29

# Conclusion

Le récit qui précède couvre un champ extrêmement limité des événements de 1994 au Rwanda. Non seulement la période étudiée est très brève, mais même à l'intérieur de celle-ci seuls quelques aspects ont retenu mon attention. D'autres mériteraient qu'on s'y intéresse. Ainsi, les aspects militaires n'ont pas été étudiés. Il serait, pourtant, intéressant d'établir de façon précise comment les combats entre l'armée rwandaise et le F.P.R. se sont déroulés à Kigali et ailleurs au Rwanda: l'histoire de cette guerre reste à écrire et j'espère que quelqu'un s'y attellera. De même, l'on en sait peu sur les horribles crimes commis du début avril à fin juin 1994 : génocide, massacres politiques, crimes contre l'humanité, crimes de guerre. Alors que les crimes commis par l'ancien régime sont assez bien connus, quoi qu'insuffisamment documentés, ceux qui sont à mettre au compte du F.P.R. sont sous-estimés ou niés. Lorsqu'ils seront dévoilés, le monde sera surpris de leur envergure<sup>163</sup>. L'aveuglement à cet égard de l'opinion internationale relève d'un conformisme politique "bien pensant". La réalité du génocide empêche d'admettre que le F.P.R. puisse l'exploiter à fond et en faire un atout politique majeur.

Je n'ai pas non plus approfondi ici le rôle de la communauté internationale. Or celui-ci a été désastreux et aura discrédité l'O.N.U. pour longtemps dans la région des grands lacs de l'Afrique centrale. Le caractère inadapté du mandat de la MINUAR, l'incapacité de l'ajuster lorsqu'il le fallait et d'intervenir lorsqu'il n'était pas encore trop tard (tant avant qu'après la soirée du 6 avril), ne sont que l'expression de l'impuissance de la communauté internationale même lorsqu'elle est narguée par des forces somme toute insignifiantes. Il est vrai que le rôle de l'O.N.U.

comme "gardien de la paix" n'a débuté qu'à la fin de la guerre froide, il y a à peine vingt ans. On peut donc dire que nous sommes dans une période d'apprentissage, mais cet apprentissage se fait aux dépens des Rwandais, des Bosniaques et autres Soudanais. Que dire de deux membres de cette fantomatique communauté internationale, la France et la Belgique ? Disposant, sans tenir compte du bataillon belge de la MINUAR, de troupes d'élite sur le terrain à partir du 9 avril, pour les Français et du 10 avril, pour les Belges, ces deux pays auraient pu, avec leurs 1500

<sup>163</sup> Voir à ce sujet : S. DESOUTER et F. REYNTJENS, *Rwanda. les violations des droits de l'homme par le FPR/APR. Plaidoyer pour un enquête approfondie*, Anvers, Université d'Anvers, juin 1995.

hommes, en provoquant une escalade de la violence débouchant sur un génocide<sup>164</sup>. Au lieu d'intervenir dans un pays où ils avaient, l'un comme l'autre, des responsabilités historiques, ces deux "amis du Rwanda" évacuent les expatriés et quelques rares Rwandais, retirent leurs troupes et ferment la porte derrière eux sur un peuple entraîné dans l'horreur la plus totale. D'après les officiers rwandais et étrangers interrogés à ce sujet, une action conjuguée des contingents français et belge et de la MINUAR aurait pu ramener le calme et endiguer la fureur sanguinaire avant qu'il ne soit trop tard<sup>165</sup>.

Quel que soit le responsable de l'étincelle qui a allumé le feu, donc de l'attentat contre l'avion présidentiel, les événements qui ont suivi, tant les massacres que les choix politiques, se situent très nettement dans une logique à l'oeuvre bien avant le 6-7 avril 1994. Les deux forces en conflit, l'ancien et le nouveau régime rwandais, utilisent depuis 1990 la violence, l'un pour conserver le pouvoir, l'autre pour le conquérir. De la part de ceux dont on a surtout suivi le parcours ici, les radicaux de l'ancien régime, le rejet de la démocratisation et des accords de paix d'Arusha est manifeste depuis plusieurs années. Leur stratégie de résistance comprenait la manipulation de la violence, et les massacres qui débutent tôt le matin du 7 avril ne sont que l'expression la plus extrême de cette politique. S'il s'avérait que le F.P.R. est responsable de l'attentat, il s'agirait d'un acte particulièrement cynique : les auteurs de l'attentat ne pouvaient ignorer les conséquences dramatiques qu'il entraînerait, et d'abord pour ceux que le F.P.R. était particulièrement appelé à protéger. Dans cette hypothèse, le F.P.R. serait coupable d'avoir obéi à une pure logique de pouvoir.

Il faut rappeler ici ce que d'autres et moi-même avons dit et répété, à l'encontre de tous ceux, journalistes mais aussi représentants du monde académique, qui aiment les histoires simples : les conflits et la violence au Rwanda (et au Burundi) ont été essentiellement de nature politique, et non de nature ethnique. Cela ne

<sup>164</sup> Une compagnie italienne était également sur place et un bataillon de "Marines" américains était en stand-by à Bujumbura. J'ajoute que mon évaluation n'est pas formulée confortablement, après coup. Dans une interview accordée le 9 avril et publiée dans *Le Soir* du 11 avril 1994, je disais : "S'ils (Français, Belges, Américains) se contentent d'évacuer leurs nationaux, on court droit à la catastrophe. (...) Il faudrait (...) envisager de neutraliser l'armée rwandaise à Kigali". Le matin de la publication de l'interview, un membre du gouvernement belge m'a appelé pour me demander de ne plus faire de déclarations qui "mettent en danger nos compatriotes, civils et militaires".

<sup>165</sup> Il faut ajouter que le F.P.R. a contribué à diminuer les chances de cette option en annonçant que si les troupes étrangères n'avaient pas quitté le Rwanda endéans les 48 heures, "elles seraient considérées comme des forces ennemies".

K0C81985

2/10

signifie pas que je nie la pertinence politique de l'ethnicité dans ces deux pays, où les enjeux sont souvent perçus à travers un prisme ethnique, surtout en conjoncture de crise. Mais si la bipolarité ethnique qui les caractérise et les rend si différents des autres pays d'Afrique se prête plus aisément qu'ailleurs à la manipulation de l'ethnicité, cela ne modifie en rien le constat. Contrairement à la façon dont les choses sont souvent présentées dans les médias, qui se replient immédiatement sur le stéréotype confortable des "luttres interethniques", le caractère politique de la violence est patent. Ce sont des "opposants" hutu et tutsi qui sont éliminés de façon sélective mais pourtant massive : politiciens opposés à l'ancien régime et/ou adhérent à l'accord de paix d'Arusha, personnes actives dans les associations des droits de la personne, cadres de la société civile, journalistes et, plus généralement, les Tutsi, soupçonnés globalement de sympathies pour le F.P.R. En ce sens, même les Tutsi n'ont pas été les victimes de violence ethnique, mais ont fait les frais de leurs sympathies politiques supposées<sup>166</sup>. Les médias ont été tellement aveuglés par leur interprétation ethnique de la situation que l'agence de presse Reuters par exemple a qualifié une des premières victimes, le premier ministre Agathe Uwilingiyimana de Tutsi, alors qu'elle était Hutu.

Ceux qui s'accrochent au pouvoir pratiquent la politique du pire. En procédant comme ils le font, ils rendent impossible toute solution négociée et respectueuse du partage du pouvoir avec l'opposition démocratique et le F.P.R. : refus d'associer le gouvernement civil à la gestion de la crise; assassinat de tous ceux qui, en vertu de la constitution sont appelés à assurer la continuité et plus généralement de ceux, politiciens et cadres de la société civile, qui occupent le milieu du terrain politique; installation par celui qui prend les choses en main, le colonel Bagosora, d'un gouvernement constitué de forces "Hutu Power" et refus d'y associer les autres forces politiques et le F.P.R.; mise à l'écart des forces respectueuses de la constitutionnalité au sein de l'armée. Le putsch aurait réussi si le F.P.R. ne s'était, par la suite, imposé sur le plan militaire, victoire qui à son tour a créé une situation inextricable.

Politiquement, le rôle de l'armée en tant que telle a été négligeable. A partir de la matinée du 8 avril, lorsque le colonel Bagosora constate que le comité de crise n'est pas disposé à suivre son agenda, ce dernier ne joue plus de rôle véritable. Les négociations politiques se font au ministère de la Défense sous la houlette du colonel Bagosora; c'est lui qui, avec les ailes "Hutu Power" des directions des partis

<sup>166</sup> Afin d'éviter tout malentendu, il faut préciser que ce constat n'enlève rien à la qualification de "génocide" des crimes commis contre les Tutsi. Comme prévu par la Convention sur le génocide, les Tutsi ont en effet fait l'objet d'un projet de destruction d'un groupe ethnique "comme tel".

politiques, assurer la succession du président de la République et du gouvernement. Lors de la dernière réunion du comité de crise dans la soirée du 8 avril, le colonel Bagosora informe ce dernier de la constitution du gouvernement et invite le nouveau premier ministre à présenter son équipe. Le levier de Bagosora aura été durant cette période le contrôle de quelques unités-clé de l'armée (la garde présidentielle, le bataillon rece et le bataillon para-commando), avec lesquelles il peut entrer en contact sans devoir passer par les structures militaires ordinaires. L'utilisation de structures civiles (les milices) permettra ensuite d'étendre l'envergure de la violence voire même de présenter les massacres comme le fruit d'une "réaction populaire spontanée".

Les analogies avec les événements qui se sont déroulés du 20 au 23 octobre 1993 à Bujumbura sont nombreuses et frappantes. Alors qu'au Rwanda, il s'agit de sauvegarder un pouvoir menacé, au Burundi le coup d'Etat constitue une tentative de reprise du pouvoir perdu à la suite des élections de juin 1993. Comme à Kigali on crée le vide institutionnel par l'élimination, constitution en main, de personnalité. Dans les deux cas, la structure "officielle" mise en place, le "comité de crise" à Kigali et le "Conseil national de salut public" à Bujumbura, ne joue pas de rôle véritable. Elle est court-circuitée par des structures moins visibles. Le colonel Bagosora et quelques dirigeants de partis au Rwanda, le "Comité de gestion de crise" au Burundi. Dans les deux cas encore, les militaires refusent d'associer les institutions constitutionnelles à la gestion de la crise. Ceux qui sont initialement contactés sont des représentants de l'ancien parti unique (le M.R.N.D. l'UPRONA), et non pas le gouvernement en place : à Kigali, le premier ministre Mme Uwilingiyimana, est d'abord boudée pour ensuite être assassinée; à Bujumbura, François Ngeze "convoque" le premier ministre presque trois jours après le début des événements. Autre analogie frappante : on n'arrive pas à établir vraiment les responsabilités dans ces sortes de "catastrophes sans auteurs". On veut faire croire que ce sont des petits militaires anonymes qui à Kigali tuent le premier ministre, d'autres politiciens et cadres de la société civile et dix casques bleus et à Bujumbura assassinent le président de la République et certains de ses proches collaborateurs. Mais derrière ces exécutants anonymes se profilent évidemment dans l'ombre, des personnalités importantes, qui réalisent un projet très précis. Dans les deux pays, la hiérarchie militaire se dit impuissante, mais en réalité ne fait rien pour arrêter la machine infernale. Le moins que l'on puisse reprocher à ces officiers est d'avoir été lâches et de ne pas avoir fait honneur à leur serment d'officier. Leur faute est plus grave : l'invocation complaisante de leur impuissance camoufle une forme de complicité passive, qui a permis à des "bavures" et des "actions spontanées" d'évoluer vers une véritable catastrophe. Enfin, dans l'un et l'autre c

K0081986

0/10

on fait semblant, après quelques jours, de privilégier le retour à la légalité constitutionnelle: le 9 avril, les institutions "intérimaires" sont mises en place à Kigali en application d'une disposition caduque de la constitution de 1991; le 23 octobre 1993, l'armée décrète la "remise en place des institutions démocratiques" à Bujumbura, alors que le coup d'Etat rampant qu'elle cautionne et appuie conduit à mettre au placard la constitution de 1992 et à effacer les résultats des élections de 1993. Les analogies entre les deux pays permettent également d'insister une fois de plus sur les enjeux politiques de la violence. Au Rwanda, des Hutu minoritaires dans une ethnie majoritaire et au Burundi des Tutsi minoritaires dans une ethnie minoritaire ont voulu sauvegarder (Rwanda) ou récupérer (Burundi) le contrôle de l'Etat, instrument primordial d'accumulation de ressources et de reproduction d'une classe sociale.

L'issue est, cependant, très différente dans les deux pays, du moins provisoirement. Au Rwanda, ceux qui ont choisi la voie de la violence pour s'accrocher au pouvoir ont perdu celui-ci au profit du F.P.R., aujourd'hui seul maître du pays. Les putschistes burundais ont, en revanche, réussi à se réapproprier le pouvoir qu'ils avaient perdu pendant quelques mois par la sanction des urnes. Dans les deux cas, cette issue n'est sans doute que provisoire. En tout état de cause, elle a laissé ces pays dans une instabilité endémique. Le nouveau régime en place à Kigali est autoritaire et violent. Faute de solution politique, il sera confronté tôt ou tard à une tentative de retour en armes de ceux qui sont aujourd'hui en exil. Le Burundi se trouve, quant à lui depuis fin 1993 dans une logique de guerre civile de plus en plus manifeste, guerre civile qui va finir par éclater, si on ne lui substitue pas une solution négociée.

## Annexes

(l'ordre de présentation est chronologique)

- Télégramme du 11 janvier 1994, Dallaire à Bari (UNDPKO).
- Compte-rendu de la réunion à l'Etat-major, nuit du 6 au 7 avril 1994.
- Officiers présents à la réunion de la nuit du 6 au 7 avril 1994.
- Membres du "Comité de crise".
- Communiqué émanant du ministère de la Défense (diffusé la première fois à 6.30 heures le 7 avril 1994).
- Rapport du capitaine Apedo, 7 avril 1994.
- Communiqué des Forces armées rwandaises (diffusé à 17.20 le 7 avril 1994).
- Protocole additionnel en vue de la formation du gouvernement "intérimaire" (finalisé dans la soirée du 8 avril 1994).
- Arrêté présidentiel du 8 avril 1994 portant nomination du premier ministre.
- Arrêté présidentiel du 8 avril 1994 portant désignation des membres du gouvernement.
- Communiqué du Commandement des Forces armées rwandaises, 12 avril 1994.
- Déclaration du sergent George Aboagye, 17 avril 1994.
- Forces armées rwandaises, P.V. de renseignement, 6 mai 1994.

K0081987

Télégramme envoyé le 11 janvier 1994 par le général Dallaire  
au général Baril à New York (UNDPKO)

OUTGOING CODE CABLE

DATE : 11 JANUARY 1994

TO : BARILADPKOUNATIONS FROM : DALLAIREUNAMIRKIGALI  
NEW YORK

FAX NO : MOST IMMEDIATE-CODE FAX NO : 011-250-84273

CABLE-212-963-9852

INMARSAT :

SUBJECT : REQUEST FOR PROTECTION FOR INFORMANT

ATTN : MGEN BARIL ROOM NO. 2052

TOTAL NUMBER OF TRANSMITTED PAGES INCLUDING THIS ONE : 2

1. Force Commander put in contact with informant by very very important Government politician. Informant is a top level trainer in the cadre of Interhamwe (sic) - Armed militia of MRND.
2. He informed us he was in charge of last Saturdays demonstrations which aims were to target deputies of opposition parties coming to ceremonies and Belgian soldiers. They hoped to provoke the RPF Bn to engage (being fired upon) the demonstrators and provoke a civil war. Deputies were to be assassinated upon entry or exit from Parliament. Belgian troops were to be provoked and if Belgians soldiers resorted to force a number of them were to be killed and thus guarantee Belgian withdrawal from Rwanda.
3. Informant confirmed 48 RGF Para Cdo and a few members of the gendarmerie participated in demonstrations in plain clothes. Also at least one Minister of the MRND and the sous-prefect of Kigali were in the demonstration. RGF and Interhamwe provided radio communications.
4. Informant is a former security member of the President. He also stated he is paid RF 150,000 per month by the MRND party to train Interhamwe. Direct link is to Chief of Staff RGF and President of the MRND for financial and material support.

Caliers Africains / / .. a Studies n° 16, 1995

K0081988

Interhamwe has trained 1700 men in RGF military camps outside the capital. The 1700 are scattered in groups of 40 throughout Kigali. Since UNAMIR deployed he has trained 300 personnel in three week training sessions at RGF camps. Training focus was discipline, weapons, explosives, close combat and tactics.

Principal aim of Interhamwe in the past was to protect Kigali from RPF. Since UNAMIR mandate he has been ordered to register all Tutsi in Kigali. He suspects it is for their extermination. Example he gave was that in 20 minutes his personnel could kill up to 1000 Tutsis.

Informant states he disagrees with anti-Tutsi extermination. He supports opposition to RPF but cannot support killing of innocent persons. He also stated that he believes the President does not have full control over all elements of his old party/faction.

Informant is prepared to provide location of major weapons cache with at least 135 weapons. He already has distributed 110 weapons including 35 with ammunition and can give us details of their location. Type of weapons are G3 and AK47 provided by RGF. He was ready to go to the arms cache tonight if we gave him the following guarantee. He requests that he and his family (his wife and four children) be placed under our protection.

1. It is our intention to take action within the next 36 hours with a possible H Hr of Wednesday at dawn (local). Informant states that hostilities may commence again if political deadlock ends. Violence could take place day of the ceremonies or the day after. Therefore Wednesday will give greatest chance of success and also be most timely to provide significant input to on-going political negotiations.

2. It is recommended the informant be granted protection and evacuated out of Rwanda. This HQ does not have previous UN experience in such matters and urgently requests guidance. No contact has as yet been made to any embassy in order to inquire if they are prepared to protect him for a period of time by granting diplomatic immunity in their embassy in Kigali before moving him and his family out of the country.

1. Force Commander will be meeting with the very very important political person tomorrow morning in order to ensure that this individual is conscious of all parameters of his involvement. Force Commander does have certain reservations on the suddenness of the change of heart of the informant to come clean with this information. Recce of arms cache and detailed planning of raid to go on late tomorrow. Possibility of a trap not fully excluded, as this may be a set-up against the very very important political person. Force Commander to inform SRSG first thing in morning to ensure his support.

3 (sic). Peux ce que veux. Allons-y.

Compte-rendu de la réunion Directeur de Cabinet - Chef EM Gd N - Offr Cabinet MINADEF - EM AR et EM Gd N. Nuit du 06 au 07 avril 1994

1. Le Directeur de Cabinet MINADEF a dirigé une réunion dans la nuit du 06 au 07 Avr 94 qui regroupait le Chef EM Gd N, les OFFR du MINADEF, de l'EM AR et de la Gd N. Le Comd de la MINUAR et le Comd E.S.M. y ont pris part.

Cette réunion faisait suite à la catastrophe survenue le 062030B Avr 94 où l'avion Présidentiel a été abattu par des éléments non encore identifiés au retour d'une réunion à DAR-ES-SALAAM.

Outre notre Chef de l'Etat, avaient pris place dans l'avion le Président du BURUNDI. Son Ministre de la Communication et le Secrétaire d'Etat à la Planification, le Chef EM AR, le Col SAGATWA, l'Ambassadeur RENZAHO, le Dr AKINGENEYE et le Maj BAGARAGAZA.

Tous les passagers et l'équipage ont péri dans cette catastrophe.

2. La réunion avait pour but d'arrêter les mesures urgentes de sécurité pour prévenir d'éventuels débordements, rassurer la population et préserver la paix dans cette période de vide du pouvoir.

Ainsi, les mesures suivantes ont été prises :

- Patrouilles conjointes MINUAR-GD N dans la ville de KIGALI.
- Défense des points sensibles (RADIO-RWANDATEL-ELECTROGAZ GIKONDO- Dépôts carburants GATSATA).
- Unités de KIGALI défendent les Camps respectifs.
- Le Col BEM GATSINZI assure l'intérim du Chef EM AR.
- Adresser un message à la Nation.

3. Le Comd de la MINUAR a émis les recommandations et souhaits suivants :

- Les milices des partis politiques devraient rester calmes.
- Le En G Pres devrait rentrer au Camp.
- Le Comd de la MINUAR devrait être associé à toutes les réunions en rapport avec les opérations Mil dans le pays.

Le Directeur de Cabinet lui a assuré toute la collaboration requise par la situation du moment. Il lui a demandé également la surveillance du CND par la MINUAR, ce qui a été accepté.

4. Il a été décidé la tenue d'une réunion des Comd OPS, Camps et UNITES AR - GD N ce 071000B Avr 94 pour

- les informer sur la situation,
- leur communiquer le nouveau Comdt.
- leur indiquer la conduite à tenir.
- échanger les idées.

K0081989

*Handwritten signature/initials*



5. Le Directeur de Cabinet, le Comd de la MINUAR et le LO auprès de la MINUAR ont eu un entretien avec le Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU qui leur a fait part de sa façon de voir le problème. Selon lui, il ne faut en aucun cas s'écarter de l'Accord de Paix d'ARUSHA au risque de compromettre la mission confiée à la MINUAR et/ou s'aliéner la communauté internationale. C'est pourquoi il propose une réunion avec les organes dirigeants du MRND ce 070730B Avr 94 pour voir les possibilités de désignation du successeur du Président de la République. Après celle-ci, une autre rencontre devrait avoir lieu avec les représentations diplomatiques à 0900B pour les mettre officiellement au courant de la situation.

Le Rapporteur :

RUHORAHOZA J.B.  
Lt Col Ir

K0081990

Officiers présents à la réunion  
dans la nuit du 6 au 7 avril 1994 (\*)

Général Major NDINDIYIMANA Augustin, Chef EM GdN  
Général Roméo DALLAIRE, Commandant de la MINUAR  
Colonel BAGOSORA Théoneste, Directeur de cabinet MINADEF  
Colonel RUSATIRA Léonidas, Commandant E.S.M  
Colonel MARCHAL Luc, Commandant du secteur Kigali, MINUAR  
Colonel MURASAMPONGO Joseph, G1 EMAR  
Colonel NDENGEYINKA Balthazar, Conseiller aux Affaires techniques MINADEF  
Colonel MUBERUKA Félicien, Commandant du camp Kanombe et Commandant des opérations pour la ville de Kigali.  
Lt Colonel RWABALINDA Ephrem, Officier de liaison avec la MINUAR  
Lt Colonel KAYUMBA Cyprien, Chef des services logistiques du MINADEF et Officier de permanence MINADEF de la semaine  
Lt Colonel RWAMANYWA Augustin G4 EMAR  
Lt Colonel Gd RWARAKABUJE Paul G3 EM GdN  
Lt Colonel KANYANDEKWE Emmanuel Officier EM AR  
Lt Colonel NDAHIMANA J.M. Vianney, Commandant de la base AR  
Lt Colonel RUHORAHOZA Jean Bosco, Officier EM AR  
Major GAKARA Théophile, G1 EM GdN  
Major NZUWONEMEYE François-Xavier, Commandant du Bataillon de reconnaissance;  
Major NTAMAGEZO Gérard, Officier EM AR de permanence pour la semaine

(\*) Compilée sur base de témoignages divers, il n'est pas certain que cette liste soit complète.

Membres du "Comité de crise"

Général Major NDINDILYIMANA Augustin  
Colonel BAGOSORA Théoneste  
Colonel GATSINZI Marcel  
Colonel RUSATIRA Léonidas  
Colonel NDENGEYINKA Balhazar  
Colonel MUBERUKA Félicien  
Colonel RENZAHU Tharcisse  
Colonel MURASAMPONGO Joseph  
Lt Colonel RWABALINDA Ephrem  
Lt Colonel KAYUMBA Cyprien  
Lt Colonel Gd RWARAKABUJE Paul  
Major Gd GAKARA Théophile

K0081991

Communiqué émanant du Ministère de la Défense (\*)

Le Ministre de la défense a la profonde douleur d'annoncer au peuple Rwandais le décès inopiné du Chef de l'Etat, Son Excellence le Général Major HABYARIMANA Juvénal survenu ce 6 Avril 1994 vers 20h30 à KANOMBE, l'appareil qui le ramenait de Dar-Es-Salaam ayant été descendu par des éléments non identifiés et dans des circonstances non encore élucidées.

A bord du même avion se trouvait Son Excellence Monsieur NTARYAMIRA Cyprien, Président de la République du Burundi qui y a trouvé la mort avec deux de ses Ministres qui l'accompagnaient.

Le Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise le Général NSABIMANA Déogratias, l'Ambassadeur RENZAHU Juvénal, le Colonel SAGATWA Etie, le Dr AKINGENEYE Emmanuel et le Major BAGARAGAZA Thaddée et tous les membres de l'Equipage ont aussi péri dans ce sinistre.

Le Ministre de la Défense demande au peuple Rwandais de ne pas céder au découragement suite à ce douloureux événement et d'éviter tout acte pouvant porter atteinte à la sécurité publique.

Il demande spécialement aux Forces Armées de rester vigilantes, d'assurer la sécurité de la population et de garder le courage et la clairvoyance dont elles ont toujours fait preuve dans des moments difficiles.

Il recommande également à la population de rester chez elle en attendant de nouvelles directives.

signé par ordre  
Le Directeur de Cabinet MINADEF  
Colonel BEMS BAGOSORA Théoneste

(\*) Il s'agit du communiqué rédigé dans la nuit du 6-7 avril 1994 par le lieutenant-colonel Kayumba et lu à la radio à partir de 6.30 heures.

Rapport du capitaine Apedo

UN RESTRICTED  
UNITED NATIONS ASSISTANCE MISSION IN RWANDA  
(UNAMIR)

To : FHQ  
From : MILOB GP HQ (Siga. CMO)  
Subject : REPORT ON THE KILLING OF BELGIAN SOLDIERS BY RGF  
TROOPS AT CAMP KIGALI ON 7 APR 94

Date : 07 Apr 94

1. At about 0700hrs (LT) on 7 Apr 94, an RGF officer by name Maj Bernard NTUYAHAGA brought 5 Ghanaian soldiers and 13 Belgian soldiers to the front of MT 5 office in Camp Kigali. These soldiers were on security duty at the Prime Minister's house and according to them since yesterday night, 6 Apr 94, they were attacked by the RGF soldiers led by that Major and this morning they took their weapons and vehicles before bringing them to the Camp.
2. Five minutes after their arrival the RGF of Camp Kigali who were in the formation came to the office and started beating them with weapon butt and stones and some of the RGF soldiers tried to kill them with bayonet. I opened the office and some of the UNAMIR soldiers got in and four of the Belgian soldiers couldn't get inside were seriously wounded.
3. As the RGF soldiers told me they didn't want to kill me, I stayed against the door to prevent them from getting in but one of them said he'll throw grenade inside if I didn't let them get in. Two of them pulled me away from the door and took me to another room and told me they didn't have any problem with me. Few minutes later, some senior officers came there and tried vainly to disperse them. At that time I tried to take the opportunity to take the wounded to the hospital but the soldiers refused. When the Colonel Commanding Camp Kigali HQ Company arrived and asked me to help him to take the wounded soldiers to the hospital but the soldiers refused and were about to beat him. His escorts sent him and me to the E.S.M. (Officers Academy) and I took advantage of their saying that "we don't have problem with black people" to go and bring five Ghanaian soldiers who were there. One of them went and brought them to E.S.M.. On the way, a RGF soldier was about to shoot at me but his friend opposed.
4. About five minutes later RGF soldiers shot for a long time and according to the soldiers at E.S.M. it might be at the Belgian soldiers. At that time a meeting was going on at E.S.M.. After the meeting a sergeant in charge of us introduced us to the Colonel Commanding E.S.M. (whom I asked introduction from). General Delaire (FC) arrived

at that time and briefed him on the situation. He wanted us to go to the Ministry of Defence with him but the gendarmerie Major suggested to bring us to the Force HQ.

5. From a sergeant in charge of us, the RGF soldiers will attack the CND this night. And from a RGF Major they monitored RPF conversation which stated, "Target is hit".

Captain APEDO KODJO  
656 - MT5  
(Signature)

K0081992

### Communiqué des Forces Armées Rwandaises (\*)

Après le décès inopiné des Chefs d'Etat Rwandais et Burundais et de leur suite, le cadre supérieur des Forces Armées a tenu une réunion ce 07 Avr 94 à l'Ecole Supérieure Militaire pour examiner la situation de sécurité dans le pays en général et dans la Préfecture de la ville de KIGALI en particulier ainsi que les mesures à prendre pour le retour rapide de la sécurité publique et la reprise des activités normales des institutions du pays.

Tous les membres des Forces Armées ont été consternés par cet événement tragique et expriment leur profondes condoléances aux familles des deux Chefs d'Etat et à toutes les autres familles éprouvées.

Après un tour d'horizon sur la situation qui prévaut dans le pays en général et dans la ville de Kigali en particulier, les participants à la réunion ont pris les décisions et recommandations suivantes :

1. Mettre tout en oeuvre en collaboration avec les autres services concernés, pour que la situation dans le pays se normalise rapidement.  
A cet effet, les membres des Forces Armées sont invités instamment à se dépasser et à faire montre de retenue et de discipline pour réconforter la population et ramener le calme dans le pays.
2. Créer les conditions propices à un climat permettant aux organes dirigeants du pays de travailler dans la sérénité. Ainsi au nom des Forces Armées Rwandaises, les participants demandent avec insistance aux responsables politiques de s'investir davantage dans l'accomplissement de leur devoir, spécialement en cette période de crise.  
C'est dans ce cadre que le Gouvernement en place est prié de s'acquitter de ses fonctions; de même les instances politiques concernées sont invitées à accélérer la mise en place des organes de transition prévus dans l'accord d'ARUSHA.
3. Les participants à la réunion ont mis sur pied un comité de crise chargé de suivre de près la situation sécuritaire dans le pays et d'apporter appui aux responsables politiques. Il est dès lors demandé à ces responsables de mettre à profit cette contribution pour sortir le pays de la crise.
4. Les cadres supérieurs des Forces Armées Rwandaises invitent la population à rester calme et à se refuser à toute sollicitation de nature à attiser les haines et les violences de tous ordres.  
La population, en particulier la jeunesse doit se garder des actes de vandalisme sous peine de s'exposer à une sévère répression.

5. Suite aux problèmes liés à l'insécurité, les participants à la réunion demandent au autorités préfectorales d'examiner la situation de sécurité dans leurs ressorts compris le couvre-feu si de besoin.  
Ils réitèrent leur invitation à la population de supporter courageusement les dures épreuves que nous traversons pour que le calme revienne sans tarder.

Fait à Kigali, le 07 Avr 1994.

Le Col BEMS BAGOSORA Théoneste  
Directeur de Cabinet  
MINADEF  
(signature)

(\*) Il s'agit du communiqué rédigé par le colonel Bagosora en début d'après-midi le 7 avr 1994 et diffusé à la radio à 17.20 heures.

K0081993

**Protocole additionnel au Protocole d'entente entre les Partis politiques  
appelés à participer au Gouvernement de transition signé le 7 avril 1992  
entre les partis politiques  
MRND, MDR, PSD, PDC et PL**

Les Partis Politiques MRND, MDR, PSD, PDC et PL,

Considérant la situation critique de vide institutionnel créé par la mort tragique de son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise;

Considérant la mort inopinée de son Excellence Madame le Premier Ministre et de certains membres de son Gouvernement;

tenant dûment compte du souhait exprimé par les représentants du parti PSD à cause de la situation particulière qui prévaut au niveau de la direction de ce parti;

et l'article 3 de l'Accord de Paix signé à Arusha le 04/8/1993 et l'article 22 du Protocole d'Entente portant sur les questions diverses et dispositions finales signé le 03/8/1993;

et la Constitution de la République Rwandaise du 10 Juin 1991 spécialement en ses articles 42 et 43;

ont conclu le Protocole d'Entente du 7 Avril 1992 tel qu'amendé à ce jour.

**CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

**Article Premier :**  
Le Protocole d'entente du 7/4/1992 entre les Partis Politiques MRND, MDR, PSD, PDC et PL tel qu'amendé à ce jour est modifié et complété par les dispositions du Protocole Additionnel.

**Article 2.**  
Les Partis signataires du présent protocole conviennent de procéder d'urgence au remplacement du Premier Ministre décédé.  
Le candidat Premier Ministre présenté sera soumis au Président de la République par intérim pour nomination.

**Article 3.**  
Après sa nomination, le Premier Ministre se concertera avec les Partis Politiques signataires du présent protocole additionnel pour établir la liste des titulaires des portefeuilles ministériels dévolus à chaque Parti, conformément à l'article 6 du Protocole d'Entente du 7/4/1992.

Dans un délai ne dépassant pas deux jours, il soumettra au Président de la République par intérim l'équipe ministérielle pour approbation et nomination.

**Article 4.**  
Les Partis signataires de ce protocole additionnel se sont mis d'accord pour assigner au Gouvernement à mettre en place la mission suivante :

- Assurer la gestion effective des affaires de l'Etat en mettant un accent particulier sur le rétablissement rapide de l'ordre et de la sécurité des personnes et des biens
- Poursuivre les discussions avec le Front Patriotique Rwandais pour la mise en place des Institutions de la Transition à base élargie, dans un délai ne dépassant pas six semaines.
- S'attaquer énergiquement au problème de pénurie alimentaire en cherchant les voies et moyens de secourir les populations sinistrées de certaines Préfectures et les déplacés de guerre.

**Article 5.**  
Les dispositions du protocole d'entente du 7 Avril 1992 qui ne sont pas modifiées ou remplacées par celles du présent protocole restent d'application.

Fait à KIGALI, le 8 Avril 1994

Pour le MRND

- Matthieu NGIRUMPATSE  
Président
- Edouard KAREMERA  
Premier vice-président
- Joseph NZIRORERA  
Secrétaire National

Pour le MDR

- Frodouald KARAMIRA  
Deuxième vice-Président
- Dr Donat MUREGO  
Secrétaire Exécutif

Pour le PSD

- Hyacinthe NSENGIYUMVA RAFIKI  
Membre du Bureau Politique
- François NDUNGUTSE  
Membre du Bureau Politique

Pour le PDC

- JM V SIBOMANA  
membre du Comité Directeur et  
Représentant légal suppléant
- Gaspard RUHUMULIZA  
Membre du Bureau Politique
- Célestin KABANDA  
Membre du Bureau Politique

KDC81994

Pour le PL

- Justin MUGENZI  
Président
- Agnès NTAMABYALIRO  
Premier vice-président

K0081995

**Arrêté présidentiel du 8 avril 1994  
portant nomination du premier ministre**

Nous Docteur SINDIKUBWABO Théodore,  
Président de la République par intérim.

Vu l'accord de Paix d'Arusha signé le 24 Août 1993 entre le Gouvernement de la République Rwandaise et le Front Patriotique Rwandais, spécialement en son article 3 ainsi que l'article 22 du Protocole d'Accord portant sur les questions diverses et les dispositions finales;

Vu la Constitution de la République Rwandaise du 10 Juin 1991 spécialement en ses articles 42 et 44, 1°;

**AVONS ARRETE ET ARRETONS**

Article premier :

Est nommé Premier Ministre du Gouvernement de la République Rwandaise, Monsieur KAMBANDA Jean.

Article 2.

Le présent arrêté sort ses effets à la date de sa signature

Fait le 8/04/1994  
Dr Théodore SINDIKUBWABO  
Président de République.

15/2

**Arrêté présidentiel du 8 avril 1994  
portant désignation des membres du gouvernement**

Nous Docteur SINDIKUBWABO Théodore,  
Président de la République par intérim,

Vu l'accord de Paix d'Arusha signé le 04 Août 1993 entre le Gouvernement de la République Rwandaise et le Front Patriotique Rwandais, spécialement en son article 3 ainsi que l'article 22 du Protocole d'Accord portant sur les questions diverses et les dispositions finales;

Vu la Constitution de la République Rwandaise du 10 Juin 1991 spécialement en ses articles 35, 42, 44, 1° et 49;

**AVONS ARRETE ET ARRETONS :**

Article premier :

Le Gouvernement de la République Rwandaise est composé comme suit :

- 1° Monsieur BICAMUMPAKA Jérôme est nommé Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération;
- 2° Monsieur MUNYAZESA Faustin est nommé Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal;
- 3° Madame NTAMABYALIRO Agnès est nommée Ministre de la Justice;
- 4° Monsieur BIZIMANA Augustin est nommé Ministre de la Défense;
- 5° Docteur NSABUMUKUNZI Straton est nommé Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage;
- 6° Docteur RWAMAKURA André est nommé Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire;
- 7° Docteur MBANGURU Daniel est nommé Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Culture;
- 8° Monsieur NDINDABAHIZI Emmanuel est nommé Ministre des Finances;
- 9° Monsieur MUGIRANEZA Prosper est nommé Ministre de la Fonction Publique;
- 10° Monsieur NIYITEGEKA Eliézer est nommé Ministre de l'Information;
- 11° Monsieur MUGENZI Justin est nommé Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat;
- 12° Docteur NYIRAMASUHUKO Pauline est nommée Ministre de la Famille et de la Promotion Féminine;
- 13° Docteur BIZIMUNGU Casimir est nommé Ministre de la Santé;
- 14° Monsieur NTAGERURA André est nommé Ministre des Transports et des Communications;
- 15° Monsieur HABINEZA Jean de Dieu est nommé Ministre du Travail et des Affaires Sociales;
- 16° Monsieur NSENGIYUMVA Rafiki Hyacinthe est nommé Ministre des Travaux Publics et de l'Energie;
- 17° Monsieur RUHUMULIZA Gaspard est nommé Ministre de l'Environnement et du Tourisme;
- 18° Madame NYIRAMASUHUKO Pauline est nommée Ministre de la Famille et de la Promotion Féminine;
- 19° Monsieur NZABONIMANA Callixte est nommé Ministre de la Jeunesse.

- 13° Docteur BIZIMUNGU Casimir est nommé Ministre de la Santé;
- 14° Monsieur NTAGERURA André est nommé Ministre des Transports et des Communications;
- 15° Monsieur HABINEZA Jean de Dieu est nommé Ministre du Travail et des Affaires Sociales;
- 16° Monsieur NSENGIYUMVA Rafiki Hyacinthe est nommé Ministre des Travaux Publics et de l'Energie;
- 17° Monsieur RUHUMULIZA Gaspard est nommé Ministre de l'Environnement et du Tourisme;
- 18° Madame NYIRAMASUHUKO Pauline est nommée Ministre de la Famille et de la Promotion Féminine;
- 19° Monsieur NZABONIMANA Callixte est nommé Ministre de la Jeunesse.

Article 2.

Le présent arrêté sort ses effets à la date de sa signature.

K0081996

Kigali, le 8/04/1994

Dr Théodore SINDIKUBWABO  
Président de République.

### Communiqué du Commandement des Forces Armées Rwandaises

Suite aux événements tragiques qui ont endeuillé le pays à partir du 06 Avril 1994, fait de nombreuses victimes innocentes, et entraîné la détresse de tous le peuple rwandais, ainsi que suite à l'assassinat ignoble de 10 Militaires de la MINUAR et d'autres ressortissants étrangers, le Commandement des Forces Armées Rwandaises estime qu'il est plus que temps de mettre fin à cette tragédie.

A cet effet, il est hautement souhaitable que le Commandement des Forces Armées Rwandaises et le Commandement du FPR se rencontrent immédiatement pour examiner ensemble comment pacifier le pays sans plus tarder, et contribuer à la mise en place rapide des Institutions de Transition à Base Élargie, pour éviter de continuer à verser inutilement le sang des innocents.

Le Commandement des Forces Armées Rwandaises reconnaît les efforts inlassables de la MINUAR, parfois contrariés, pour l'application intégrale de l'Accord d'ARUSHA, et lui demande de servir d'intermédiaire pour les rencontres proposées ci-haut.

Afin de faciliter ce dialogue et arrêter des mouvements de panique de la population, il est souhaitable que les combats soient suspendus. Pour ce faire, une trêve est proposée par les Forces Armées Rwandaises aux Forces du FPR, qui commencerait à partir du 13 Avril 1994 à 12 heures.

Au nom du Commandement des Forces Armées Rwandaises, les Officiers Supérieurs qui ont participé à la réunion :

- Colonel Léonidas RUSATIRA
- Colonel BEM Marcel GATSINZI
- Colonel BEMS Félicien MUBERUKA
- Colonel BEMSG Aloys NTIWIRAGABO
- Colonel André KANYAMANZA
- Colonel Joseph MURASAMPONGO
- Colonel Edouard HAKIZIMANA
- Lieutenant Colonel BEM Ephrem RWABALINDA
- Lieutenant Colonel BEMS Augustin RWAMANYWA
- Lieutenant Colonel Emmanuel KANYANDEKWE

Fait à Kigali, le 12 Avril 1994

K0081997

### Déclaration du sergent George Aboagye

#### Statement

(Les déclarations des cinq militaires ghanéens sont identiques, quasiment mot pour mot. Ils ont manifestement copié un texte, probablement celui rédigé par le plus haut gradé. C'est pour cette raison que je reproduis ici la déclaration du sergent Aboagye)

Name : Aboagye George  
ID Nr : B 5181  
Rank : Sgt.  
Coy : E  
Plt : 1

On Monday 4th April 1994, five of us were detached on duty at the Prime Minister's Residence by our OC Captain Addy to provide internal security within the Prime Minister's house.

Then on the 6th of April 1994 around 8.30 p.m. I monitored in our radio that the President is returning from a conference within fifteen minutes time. After that statement over the radio I saw a plane hovering about in the air. Just within that period I heard two bomb blasts and series of small arms firing. During the firing we were deployed to our firing points.

Meanwhile the gendarmaries [les gendarmes] who were her personal guards also took position.

The next day being on the 7th April 1994 around 4.30 a.m. to 5.00 a.m. the Belgians [les Belges] came with four escort cars. Two of the cars were parked outside and two were driven inside the yard.

The guard commander approached them for their mission and they answered that they are coming to see the Prime Minister. After that they knocked the door but the woman did not answer.

Meanwhile firing was coming towards the house and so the Belgians also took cover. While I was at the firing point I saw some of the body guards cutting the "barb" wire. A few minutes later, I saw the woman and the family passing through that pavement together with the gendarmaries around 6.30 a.m. to 7 a.m.

We were then left with the Belgium soldiers. About 7.15 a.m. we were surrounded by the Government Forces and ordered to put our arms down at gun point. We were then doubled [?] to a waiting vehicle [which] drove us to their camp.

At the camp we aligned [?] from the van and [were] ordered to sit down. The soldiers at the camp rushed on us and started beating us from all angles, some with rifles, sticks, iron bars and stones. This made me sustain injuries on both my left leg and my [swollen?] hands.

There the UN observer asked us to enter into the guards' resting room. During the course of the assault four of the Belgians collapsed while the rest of us were pushed into the resting room. Few minutes later some soldiers forced the door open and one Belgium was



close range. Meanwhile the UN observer was also beaten and forced to leave the place. The Ghanian soldiers [were] later separated from the Belgians and sent to their place.

When moving we heard rapid firing outside the resting room. We were escorted to the place together with the UN observer. The escort later informed the UN observer that the FC [Dallaire] has come to the camp [E.S.M.]. The observer approached the FC and asked him what has happened. The FC called us and asked one of the gendarmes to provide a vehicle to convey us to UNAMIR HQ.

(signature)  
17/4/1994

K0081998

## P.V. de renseignement

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatorze, le Sixième jour du Mois de mai, nous MURASAMPONGO Joseph, Colonel, MUGARAGU Léodomir, Major, MUGARURA Alexandre, Capitaine, respectivement Président, membre et Secrétaire de la Commission désignée par lettre N° 0666/OFFR.2.3 du 22 Avril 1994 du Chef EM AR relative à l'enquête sur la mort des Dix Casques bleus belges de la MINUAR survenue le 07 Avril 1994 au Camp KIGALI, nous trouvant au Camp KIGALI, avons l'honneur de porter à la connaissance du Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise à Kigali, les faits suivants :

### 1. DEROULEMENT DES FAITS

En date du 07 Avril 1994, le Major NTUYAHAGA Bernard venait de quitter son habitation à bord d'un MINIBUS pour se rendre au service à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise où il travaille actuellement. Arrivé à hauteur de l'Ecole Supérieure Militaire des Militaires de la MINUAR (Blancs et Noirs) l'on arrêté et demandé de les déposer à leur Bureau se trouvant au Camp KIGALI en disant qu'ils avaient un message urgent à envoyer à leurs chefs. Il les a embarqués et déposés à leur poste où il y avait d'autres militaires de la MINUAR et il a continué sa route pour le service. Ces casques bleus ont été reçus par une équipe de la MINUAR dans une ambiance normale malgré la consternation qu'on pouvait lire dans les visages de tout le monde suite à la mort du Chef de l'Etat et du Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise.

Après leur arrivée au Camp KIGALI, une rumeur aurait immédiatement circulé comme quoi les casques bleus qui ont assassiné les deux Présidents Rwandais et Burundais et leurs suites venaient d'être capturés et gardés au Camp KIGALI. C'est sur ce faux bruit que les militaires du Camp KIGALI se sont spontanément affolés et se sont rués sur ces casques bleus après avoir forcé les portes des magasins d'armement. Ils en ont tué quatre du coup tandis que six autres ont été tués après qu'un Lieutenant casque bleu belge ait arraché l'arme à un Caporal rwandais non autrement identifié et l'a abattu sur le champ au moment où ce dernier voulait entrer de force dans le local où étaient ces casques bleus pour les faire sortir. Ce fut alors la rage. Les différentes interventions des cadres militaires rwandais disponibles n'ont abouti à aucun résultat comme cela apparaît dans leurs Procès-verbaux d'audition. Tout intervenant pour porter secours à ces casques bleus était refrusé par les armes.

### 2. QUANT AU DROIT

Les faits ci-haut énoncés sont incriminés par le Code Pénal Militaire Rwandais spécialement en son article 452-2°, 3°, 4° et 7° qui détermine les infractions militaires. Certaines personnes peuvent aussi être frappés par les dispositions relatives à la non-assistance d'une personne en péril.

2/1/94

### 3. LES PERSONNES INTERROGÉES

- Lt Col NUBAHA qui était Comd Camp KIGALI au moment des faits.
- Lt Col i.G NDAHIMANA J.M. Vianney qui était Comd BASE AR au moment des faits et qui est arrivé sur les lieux.
- Lt Col KANYANDEKWE Emmanuel, Officier du Bureau G3 à l'EM AR et qui est arrivé sur les lieux.
- Major NTUYAHAGA Bernard, Officier du Bureau G4 et qui a transporté les casques bleus vers le Camps KIGALI.
- Major NTAMAGEZO Gérard qui était Officier de Permanence à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise.
- AC SEBUTYONGERA Jean Léonard, Sous-Officier résident au Camp Kigali et qui est arrivé sur les lieux.
- AC KAGANGO Ephrem, Sous-Officier résident au Camp KIGALI, travaillant à l'EM AR Bureau G2 et qui est arrivé sur les lieux.

La Commission aurait souhaité entendre le Général-Major Romeo Dallaire, Comd de MINUAR qui a été informé en présence du Lt Col NUBAHA Laurent, par un Officier usque bleu Malien ou Sénégalais libéré par les mutins, de la situation qui prévalait au camp KIGALI. De cette audition l'on pourrait savoir s'il y aurait eu des tentatives de lever la situation. Certains casques bleus venaient de mourir tandis que d'autres étaient encore vivants.

### 4. AVIS SUR LES RESPONSABILITES

Les auteurs des tueries de ces casques bleus belges sont bel et bien les militaires vandais qui se trouvaient au Camp KIGALI. Néanmoins de toutes les interrogatoires enées, il ressort que la confusion et la brutalité qui régnaient sur les lieux n'ont pas permis d'identifier individuellement les criminels. Toutefois la cause directe n'est que rumeur qui aurait circulé et qui a été prise pour vérité par ces militaires suite à une union qui avait pris naissance dans certains milieux politiques rwandais contre les hitaires belges à cause de leurs comportement durant la période des hostilités au wanda.

En effet, la venue des militaires belges dans la MINUAR pour la protection de la Ville KIGALI avait été fortement contestée par certains milieux politiques. Après leur rivée, ils se seraient eux-mêmes compromis par leurs agissements :

- Ils auraient attaqué le domicile de Monsieur BARAYAGWIZA Jean Bosco, membre influent du Parti C.D.R.
- D'après les affirmations des témoins, ils auraient malmené la fille du Colonel SERUBUGA.

- La population qui portait la médaille du Président était devenue la cible des tracasseries des casques bleus belges sur les barrières de contrôle.
- Ces faits s'étaient répandus et véhiculés dans l'opinion nationale par les journaux et par la Radio.

En plus de ces agissements enregistrés, un fait est venu comme une goutte qui a fait déborder l'océan. Ce fait c'est l'abattage du Mystère 50 présidentiel qui était sur le point d'atterrir à l'Aéroport de KANOMBE alors gardé par les casques bleus belges avec comme résultat que les militaires ont perdu leur Président HABYARIMANA, leur Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise le Général-Major NSABIMANA Déogratias ainsi que leur médecin en la personne du Docteur AKINGENEYE Emmanuel pour ne citer que ceux-là. La réaction spontanée et incontrôlée des militaires affolés et dont le niveau intellectuel ne leur permettait pas de mesurer les conséquences de leurs actes à coûté la vie aux dix casques bleus belges et à bien d'autres personnes. Ce n'est que hélas regrettable. Comme il ressort des P.V. d'audition, personne n'a donné l'ordre de s'attaquer aux casques bleus et personne n'a préparé leur meurtre. Mais n'était-il pas possible de limiter les dégâts ? Le constat est que tout cadre militaire rwandais qui a tenté de secourir ces Belges a été refoulé par les mutins. Ce cadre ne pouvait pas faire usage de la force car ne disposant d'aucun moyen de contraindre les mutins par la force eu égard à ce qui était prévu par les Accords d'ARUSHA sur la consignation des armes. L'examen des accords de paix d'ARUSHA et du Protocole de KINHIRA permet de trouver qui avait la possibilité de faire quelque chose pour limiter les dégâts à savoir la MINUAR en général et le Contingent BELGE de la MINUAR et particulier qui avait pour mission d'assurer la sécurité de la Ville de KIGALI. Alors quelle a été leur réaction ?

Le Général DALLAIRE, Commandant de la MINUAR a été au courant que les dix casques bleus étaient au Camp KIGALI et qu'ils étaient en danger. Les observateurs militaires de la MINUAR du Camp KIGALI auraient-ils tenté quelque chose ou alerté le Commandement de la MINUAR pour empêcher les militaires de s'emparer des magasins d'armement qui étaient sous leur surveillance ? La responsabilité du Commandement de la MINUAR pour non assistance des personnes en danger alors qu'il a été informé et qu'il disposait de moyens pour le faire ne pourra être établi qu'après son audition puisque c'est lui qui était chargé de la sécurité dans la Ville de KIGALI.

### 5. CONCLUSION

La dégradation de la situation tactique dans tous les Secteurs opérationnels, notamment dans la Ville de KIGALI et la confusion conséquente toujours grandissante dans tout le pays en pleine guerre civile depuis l'assassinat du Président HABYARIMANA le 06 Avril 1994, ne permettent pas, au stade actuel, à la Commission de poursuivre l'enquête. C'est pourquoi nous vous transmettons ces quelques bribes de

K0881999

1/10

enseignements frais et recommandons la continuation des investigations dès que la situation le permettra.

Nous jurons que le présent P.V. est sincère.

Pour la Commission:

- Colonel MURASAMPONGO Joseph (Sign.)
- Major MUGARAGU Léodomir (Sign.)
- Capitaine MUGARURA Alexandre (Sign.)

K0082000

## Chronologie

(des écarts de l'ordre de 15 minutes sont possibles)

### 6 avril 1994

- 20.22 l'avion présidentiel est abattu lors de son approche finale vers l'aéroport de Kanombe.
- 20.45 des éléments belges de la MINUAR et de la CTM sont bloqués à l'intérieur et autour de l'aéroport.
- 21.00 le général Ndindiyimana arrive à l'Etat-major.
- 21.00 le colonel Bagosora, rentrant chez lui, apprend la nouvelle de l'attentat. Il se rend à l'Etat-major en passant par le ministère de la Défense.
- 22.00 le général Dallaire arrive à l'Etat-major.
- 22.30 des personnalités du M.R.N.D. sont évacuées à Kimuhurura par la gendarmerie.
- 23.30 le général Dallaire, le colonel Bagosora et le lieutenant-colonel Rwabalinda se rendent chez M. Boko Boko.
- 23.30 le colonel Marchal arrive à l'Etat-major.
- 24.00 le colonel Rusatira se rend brièvement à l'Etat-major.

### 7 avril 1994

- 01.00 Dallaire et Bagosora de retour à l'Etat-major.
- 01.30 le colonel Bagosora quitte l'Etat-major.
- 04.15 une section MINUAR est refoulée lorsqu'elle tente de monter la garde de l'épave de l'avion.
- 05.30 deux équipes du peloton mortier parviennent à atteindre la résidence du premier ministre; ils sont immédiatement pris sous le feu.
- 06.30 attaque de la résidence de F. Ngango, P.S.D.
- 06.30 un communiqué du ministère de la défense est diffusé à la radio.
- 07.00 attaque de la résidence de B. Ngurinzira, M.D.R.
- 07.00 le colonel Bagosora arrive au ministère de la Défense pour une rencontre avec les dirigeants du M.R.N.D.
- 07.30 attaque de la résidence de J. Kavaruganda, président de la cour constitutionnelle.
- 08.30 le premier ministre s'enfuit et se réfugie chez ses voisins.
- 08.45 le peloton mortier est déchargé de la protection du premier ministre.
- 08.55 les 15 casques bleus (10 Belges et 5 Ghanéens) sont escortés au camp Kigali.
- 09.00 les casques bleus arrivent au camp Kigali.

*Handwritten signature/initials*

- .00 Bagosora, Nindiliyimana et Rwabalinda arrivent chez l'ambassadeur Rawson des Etats-Unis.
- .06 contact entre le lieutenant Lotin et le lieutenant-colonel Dewez par le réseau Motorola; en même temps, les casques bleus belges sont attaqués par des militaires rwandais "en colère".
- .10 on localise l'endroit où sont détenus les casques bleus.
- .15 début de la réunion à l'E.S.M.
- .45 le général Dallaire passe devant le camp Kigali et voit des casques bleus par terre.
- .00 Dallaire rejoint la réunion à l'E.S.M.
- .30 attaque de la résidence de L. Ndasingwa, P.L.
- .15 fin de la réunion à l'E.S.M.; le colonel Bagosora se rend au camp Kigali.
- .30 fin de la résistance du dernier militaire belge au camp Kigali.
- .30 Bagosora arrive au ministère de la Défense; Dallaire l'y attend.
- .30 Nindiliyimana arrive au ministère de la Défense; contact téléphonique avec le F.P.R.
- .11 le bataillon du F.P.R. sort et engage les combats avec la garde présidentielle.
- .15 arrivée du colonel Gatsinzi à Kigali; le colonel Bagosora part à Kimihurura d'abord, à Kanombe ensuite.
- .20 radiodiffusion du communiqué rédigé par Bagosora.
- .00 réunion du comité de crise à l'E.S.M.
- .30 découverte des corps des casques bleus belges à la morgue du centre hospitalier de Kigali.
- .30 Dallaire informe Marchal de la mort des casques bleus; le lieutenant-colonel Dewez fait procéder à un appel nominal du bataillon; Nindiliyimana passe la nuit à l'hôtel des diplomates.

1994

- .00 le comité de crise se réunit à l'E.S.M.
- .30 Bagosora part au ministère de la Défense où doivent avoir lieu les négociations politiques.
- .00 début des négociations politiques.
- .00 fin des négociations.
- .30 les autorités "intérimaires" sont présentées au comité de crise à l'E.S.M.
- .00 fin de la réunion d'installation à l'E.S.M.

avril 1994

- .43 atterrissage des premiers militaires français
- .00 prestation de serment du président et du gouvernement "intérimaires" à l'hôtel des diplomates.

## Abréviations

ADL	Association rwandaise pour la défense des droits de la personne et des libertés publiques
ANT	Assemblée nationale de transition
APR	Armée patriotique rwandaise
CDR	Coalition pour la défense de la République
CIA	Central Intelligence Agency (Etats-Unis)
CLADHO	Collectif des ligues et associations des droits de l'homme
CND	Conseil national de développement (parlement)
CNDD	Conseil national pour la défense de la démocratie (Burundi)
CTM	Coopération technique militaire (belge)
DAMI	Détachement d'assistance militaire à l'instruction (France)
DGSE	Direction générale de la sécurité extérieure (France)
DMI	Department of Military Intelligence (FFR)
DOM-TOM	Département/Territoire d'outre-mer (France)
ESM	Ecole supérieure militaire
ETO	Ecole technique officielle (Kicukiro)
FAR	Forces armées rwandaises
FDD	Forces pour la défense de la démocratie (Burundi)
FPR	Front patriotique rwandais
FRODEBU	Front pour la démocratie au Burundi
GIGN	Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (France)
GTBE	Gouvernement de transition à base élargie
KWSA	Kigali Weapons Secure Area (Minuar)
MDR	Mouvement démocratique républicain
MINUAR	Mission des Nations-unies d'assistance au Rwanda
MRND	Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
ONATEL	Office national des télécommunications (Burundi)
ONU	Organisation des Nations-unies
OZRT	Office zaïrois de radio-télévision
PAFE	Police de l'air, des frontières et des étrangers (Burundi)
PARENA	Parti pour le redressement national (Burundi)
PDC	Parti démocrate chrétien
PDI	Parti pour la démocratie islamique
PL	Parti libéral
PSD	Parti social-démocrate
ROE	Rules of engagement (ONU)
RTL	Radio-télévision libre des mille collines

K0082001

IARM Service d'action et de renseignements militaires (Zaire)  
 IGR Service général du renseignement (Belgique)  
 OJEDEM Solidarité jeunesse pour la défense des droits des minorités (Burundi)  
 IPRONA Union pour le progrès national (Burundi)

## Ouvrages cités

- African Rights, *Rwanda. Death, Despair and Defiance*. Londres. 2ème édition revue et augmentée, août 1995.
- BRAECKMAN, C., *Rwanda. Histoire d'un génocide*. Paris, Fayard. 1994.
- CLADHO-Kanyarwanda, *Rapport de l'enquête sur les violations massives des droits de l'homme commises au Rwanda à partir du 6 avril 1994*. Kigali, décembre 1994.
- DESOUTER, S. et REYNTJENS, F., *Rwanda. Les violations des droits de l'homme par le FPR/APR. Plaidoyer pour une enquête approfondie*. Amvers. Université d'Amvers. juin 1995.
- Fédération internationale des droits de l'homme et al., *Rapport de la commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990*. mars 1993.
- GOFFIN, A., *Rwanda, 7 avril 1994: 10 commandos vont mourir*. s.l., a.s.b.l. in memoriam "J'avais dix camarades", 1995.
- GUICHAOUA, A. (Ed.), *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*. Lille, Université des sciences et technologies (diffusion Karthala), 1995.
- Human Rights Watch, *Arming Rwanda. The Arms Trade and Human Rights Abuses in the Rwandan War*, janvier 1994.
- Human Rights Watch, *Rwanda. A New Catastrophe ?*, décembre 1994.
- KROP, P., *Le génocide franco-africain*, Paris, J.C. Lattès. 1994.
- MONTALDO, J., *Mitterrand et les 40 voleurs...*, Paris. Albin Michel. 1994.
- REYNTJENS, F., *L'Afrique des grands lacs en crise. Rwanda. Burundi : 1988-1994*. Paris, Karthala, 1994.
- REYNTJENS, F., *Burundi : Breaking the Cycle of Violence*. Londres. Minority Rights Group. 1995.
- VERSCHAVE, F.-X., *Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda*. Paris, La Découverte, 1994.

K0082002

het Afrika Instituut waarvan de statuten gepubliceerd werden in het Belgisch staatsblad van 2 juli 1992, is een Instelling van openbaar nut. Het heeft tot doel :

- ) de Afrika studies in België te bevorderen, te richten en te coördineren.
- ) diensten met wetenschappelijk karakter ten voordele van instellingen en organismen, hetzij publieke of private, hetzij Belgische of buitenlandse, hetzij natuurlijke of rechtspersonen;
- ) de bewaring en de valorisatie van het documentair patrimonium betreffende Afrika;
- ) de bevordering van de Noord-Zuid dialoog met betrekking tot Afrika, zowel nationaal als internationaal.

De Raad van Bestuur is hoofdzakelijk samengesteld uit vertegenwoordigers van Overheid, van de Universiteiten en van instellingen die zich met Afrika bezighouden. Voorzitter van het Instituut is W. Van Hemelrijck, en Directeur G. de Villers.

het Afrika Studie- en Documentatiecentrum (ASDOC) is opgenomen in het Afrika Instituut. Het vervult sedert zijn oprichting in 1970 een drievoudige opdracht : op gebied van documentatie, van vorsing en van publicatie. Het tijdschrift dat door het ASDOC wordt uitgegeven onder de titel "Cahiers du CEDAF/ASDOC studies" zal voortaan "Cahiers africains" genoemd worden om de gebondenheid aan het Afrika Instituut te onderlijnen.

het Afrika Instituut/ASDOC is gevestigd in de Belliardstraat, 65 (3de verdieping), 1040 Brussel.

#### DOCUMENTATIECENTRUM

het Afrika Instituut/ASDOC beschikt over documentatie die voor het publiek toegankelijk is van dinsdag tot vrijdag, van 9u tot 12u30 en van 13u30 tot 16u30 (6u op vrijdag).

Deze documentatie is vooral gewijd aan de politieke geschiedenis van 1959 tot op heden. Verder wordt aandacht besteed aan de ontwikkelingsproblematiek vanuit een socio-economisch en vanuit een socio-politiek standpunt.

Geografisch gezien betreft dit fonds Afrika. De documentatie over Zaïre - en in een mindere mate Rwanda, Burundi - is evenwel het meest waardevolle bezit van het Centrum.

het Centrum beschikt verder over een documentatie in verband met Algerije voornamelijk voor de periode 1962-1992.

K0082003

L'Institut Africain, dont les statuts ont été publiés au Moniteur le 2 juillet 1992, est un établissement public qui a pour objectifs :

- a) l'impulsion, l'orientation et la coordination des études africaines en Belgique;
- b) la prestation de services à caractère scientifique envers des institutions ou organismes publics ou privés, belges ou étrangers, ainsi qu'envers des personnes morales ou physiques;
- c) la conservation et la valorisation du patrimoine documentaire relatif à l'Afrique;
- d) la promotion du dialogue Nord-Sud appliqué à l'Afrique tant sur le plan national qu'international.

Le Conseil d'Administration est principalement composé de représentants des pouvoirs publics, de représentants des universités et de représentants d'institutions africanistes. L'Institut a pour président : W. Van Hemelrijck, et pour directeur : G. de Villers.

Le Centre d'Etude et de Documentation Africaines (CEDAF), qui remplit - depuis sa création en 1970 - une triple mission de documentation, de recherche et de publication, a été intégré dans l'Institut Africain. Pour manifester cette intégration, les Cahiers du CEDAF ont devenu les Cahiers Africains.

Les locaux de l'Institut Africain/CEDAF sont situés au 65 rue Belliard (3<sup>e</sup> étage), 1040 Bruxelles.

#### CENTRE DE DOCUMENTATION

L'Institut Africain/CEDAF dispose d'une documentation accessible au public du mardi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16h le vendredi).

L'histoire politique récente et l'actualité constituent un axe important de la documentation. La période concernée va de 1959 à nos jours.

Une autre orientation majeure est la problématique du développement sous l'angle socio-économique et socio-politique.

L'aire géographique couverte est l'Afrique; mais c'est sa documentation sur le Zaïre - et dans une moindre mesure le Rwanda et le Burundi - qui constitue la principale richesse du Centre.

Le Centre se situe également un fonds documentaire important sur l'Algérie (pour la période 1962-1992).

**MEMBRES FONDATEURS DE L'INSTITUT AFRICAIN**

**RICHTERS VAN HET AFRIKA INSTITUUT**

COUPEZ  
CRAENEN  
DENIS  
DEVISCH  
GERARD  
JANSSENS  
LENAERTS  
REYNTJENS  
VAN HEMELRUCK  
VAN OFFELEN

M. VAN SPAANDONCK  
J. VANDERLINDEN  
J.-L. VELLUT  
Y. VERHASSELT  
AFRIKA STUDIE- EN DOCUMENTA-  
TIECENTRUM, v.z.w., vertegenwoordigd  
door zijn voorzitter  
CENTRE D'ETUDE ET DE DOCU-  
MENTATION AFRICAINES, s.a.b.l.,  
représenté par son président

**ONSEIL D'ADMINISTRATION DU CEDAF  
RAAD VAN BEHEER VAN HET ASDOC**

président / Voorzitter: F. REYNTJENS (Rijksuniversiteitscentrum Antwerpen)  
président honoraire / Ere voorzitter: A.A.J. VAN BILSEN (Universiteit Gent)

BEKE (Universiteit Gent)  
BOSSUYT (European Centre for Development Policy Management)  
DEVISCH (Katholieke Universiteit Leuven)  
DONEUX  
DUCAMP (Université Libre de Bruxelles)  
GERARD-LIBOIS (Centre de Recherche et d'Information Socio-politiques -  
CRISP)  
JANSSENS  
MARYSSE (Centrum Derde Wereld)  
VAN LIERDE (Centre de Recherche et d'Information Socio-politiques - CRISP)  
VAN HEMELRIJK (Afrika Bibliotheek)  
L. VELLUT (Université Catholique de Louvain)  
VERHAEGEN (Universités du Zaïre)  
VERHASSELT (Vrije Universiteit Brussel)

directeur / Directeur: G. de VILLERS  
directeur-adjoint / Adjunct-directeur: J.-C. WILLAME  
secrétaire général / Sekretaris generaal: G. de VILLERS  
secrétaire de rédaction / Redactie secretaresse: E. SIMONS

**DERNIERES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT AFRICAIN / CEDAF  
LAATSTE UITGAVEN VAN HET AFRIKA INSTITUUT / ASDOC**

**CAHIERS AFRICAINS 1993 / AFRIKA STUDIES 1993**

- SIMONS Edwina, *Inventaire des études africaines en Belgique* - Inventaris van de Afrika studies in België, 1-2/1993, 341 p./blz.
- NDAYWEL à NZIEM, Zaïre, années 90, Volume 3; *La société congolaise dans le miroir de son discours religieux (1990-1993)*, 6/1993, 102 p./blz.

**CAHIERS AFRICAINS 1994 / AFRIKA STUDIES 1994**

- WILLAME Jean-Claude, *Gouvernance et pouvoir. Essai sur les trajectoires africaines. Madagascar, Somalie, Zaïre*, 7-8/1994, 206 p./blz.
- de VILLERS G. (sous la direction de), *Belgique/Zaïre: que reste-t-il? Actes des rencontres de Bruxelles*, 7-9 octobre 1993, 9-10-11/1994, 349 p./blz.
- MARYSSE S., de HERDT T., NDAYAMBAJE E; *Rwanda: développement et ajustement structurel*, 12/1994, 86 p./blz.

**CAHIERS AFRICAINS 1995 / AFRIKA STUDIES 1995**

- MAYOYO BITUMBA TIPO-TIPO, *Migration Sud/Nord: L'enfer ou le stase? Les migrants zaïrois en Belgique*, 13/1995, 167 p./blz.
- WILLAME J.-C., *Aux sources de l'hécatombe rwandaise*, 14/1995, 73 p./blz.
- LIYE M. YOKA, Zaïre, années 90, Volume 5: *Lettres à mon village du village*, 15/1995, 160 p./blz.
- REYNTJENS F., *Rwanda. Trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, 16/1995, 151 p./blz (sous presse).

K0082004

*[Handwritten signature]*

## RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

- Les manuscrits sont à envoyer au Comité de rédaction des Cahiers africains, 65 rue Belliard, B-1040 Bruxelles, Belgique.
- Les manuscrits sont rédigés de préférence en français.
- La longueur du texte (y compris les citations, les notes et la bibliographie) peut être de 200.000 à 400.000 caractères (entre 100 et 250 pages de 3000 caractères chacune).
- L'auteur est prié d'envoyer son manuscrit, dactylographié de préférence en Winword (Word for Windows 3.1), avec interligne double et grandes marges et enregistré sur une disquette 3 1/2 lisible sur PC.
- Une brève note identifiant l'auteur est souhaitée : nom, adresse, téléphone, statut académique ou professionnel.
- L'auteur doit rédiger un résumé d'environ 125 mots.
- Les notes sont insérées au bas de chaque page.
- Les illustrations éventuelles, doivent se prêter à la reproduction. Celles-ci sont reproduites en noir et blanc. Les graphiques et les tableaux doivent rester lisibles après réduction au format 12x21 cm, qui est le format du texte des Cahiers africains.
- Chaque auteur d'un Cahier africain en recevra cinq exemplaires. Lorsqu'un Cahier compte plus de trois auteurs (en cas de contribution à un volume collectif, par exemple, aux Actes d'un Colloque), chaque auteur recevra deux exemplaires.

## Aanwijzingen voor auteurs

- De kopijen worden geadreseerd aan de redactie van de Afrika Studies, 65, Belliardstraat, B-1040 Brussel, België.
- De kopijen zijn bij voorkeur in het Frans.
- De lengte van de tekst (citaten, noten en bibliografie inbegrepen) kan 200.000 à 400.000 karakters lang zijn (tussen 100 en 250 pagina's, elk 3000 karakters bevattend).
- De auteurs worden verzocht een kopij te zenden, getypt met dubbele interlinie en brede marge, en bij voorkeur ook op een mikro disk 3 1/2 in Winword (Word for Windows 3.1).
- Een korte identifikatie van de auteur moet bezorgd worden: naam, adres, telefoonnummer, academisch of beroepsstatuut.
- Elk artikel moet voorafgegaan worden door een korte samenvatting van ongeveer 125 woorden.
- De noten moeten aan het einde van iedere pagina gezet worden.
- Indien de auteur gebruik maakt van illustraties moet hij voor de reproductie geschikt materiaal leveren. De illustraties zijn in zwart/wit. Grafieken en tabellen moeten na eventuele verkleining tot een formaat van 12x21 cm leesbaar blijven.
- Iedere auteur van een Afrika Studie ontvangt hiervan 5 exemplaren. Wanneer een studie teksten van meer dan drie auteurs omvat (in het geval van bijdrage aan een collectieve studie, bijvoorbeeld, de Acten van colloquium) zal elke auteur twee exemplaren ontvangen.

A retourner complété à l' / F / F# and return this form to :

INSTITUT AFRICAIN / CEDAF, 65, rue Belliard, 1040, BRUXELLES/BRUSSELS, BELGIUM

☎ : (32)(2)230.75.62 - Fax : (32)(2)230.76.05

CCP 000-0596862-21 Bruxelles/Brussels

BBL : 310-0272181-85 (Belgique et étranger / Belgium and Outside Belgium)

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION / SUBSCRIPTION FORM

NOM / INSTITUTION .....

NAME / INSTITUTION .....

ADRESSE .....

ADDRESS .....

COTISATION STATUTAIRE ANNUELLE / ANNUAL FEE : 50 FB/BF

ABONNEMENT ANNUEL AUX CAHIERS AFRICAINS : OUI/YES  NON/NO

ANNUAL SUBSCRIPTION TO AFRICAN STUDIES :

1996

BELGIQUE/BELGIUM ..... 2500 BF

ETRANGER/OUTSIDE BELGIUM : ..... 3000 BF

SUPPLEMENT POUR ENVOI PAR AVION/ AIR MAIL: 600 FB/BF: OUI/YES  NON/NO

DATE :

SIGNATURE

ingevuld terug te sturen aan het :

AFRIKA INSTITUUT / ASDOC, 65, Belliardstraat, 1040, BRUSSEL, BELGIË

☎ : (2)230.75.62 - Fax : (2)230.76.05

PCR 000-0596862-21 Brussel

BBL 310-0272181-85 (België en buitenland)

## BETALINGSTROOK

NAAM / ORGANISATIE .....

ADRES .....

JAARLIJKSE STATUTAIRE BIJDRAGE : 50 BF

1996

JAARLIJKSABONNEMENT OP AFRIKA-STUDIES : JA  NEEN

BELGIË ..... 2500 BF

BUITENLAND ..... 3000 BF

TOESLAG VOOR LUCHTPOST : 500 BF

JA  NEEN

DATUM :

HANDTEKENING :

K0C82005



Emmanuel NKUNZUMWAMI

# La Tragédie Rwandaise

Comment s'expliquer et expliquer la tragédie rwandaise d'avril-juillet 1994 ? 1 million de tués et plus, en quelques semaines. D'où vient cette folie tribaliste meurtrière ? Le politique en a-t-il été absent ou, au contraire, a-t-il guidé les bourreaux locaux ?

L'auteur s'attache à démonter la machine du pouvoir central rwandais depuis son apparition au XI<sup>ème</sup> siècle : qui gouvernait et comment ; quelles alliances et selon quels critères ("ethniques" ? "claniques") ? ; quelles structures sociales et quelles contradictions ?... Le traumatisme colonial, avec sa nouvelle donne économique-politique-religieuse a aiguisé les conflits socio-ethniques pour mieux dominer. Puis le Rwanda républicain et "indépendant", à régime dictatorial, a basculé le pouvoir entre les mains de la majorité (Hutu), forçant la minorité (Tutsi) à fuir ou à périr. Les années récentes ont enfin vu se lézarder l'autoritarisme, sous la pression des demandes démocratiques internes, relayées par les donateurs occidentaux, ainsi que des attaques militaires des exilés désireux de rentrer. L'accord de paix signé à contre-cœur par les belligérants n'a rien réglé. Puis est advenu le lugubre 6 avril 1994...

Après l'historique, les perspectives. La mentalité d'assiégé du nouveau pouvoir militaire du FPR (Tutsi) n'aide pas au retour des 2 millions de nouveaux réfugiés - cette fois Hutu - qui piétinent aux frontières voisines, placés entre le marteau et l'enclume. Comment d'ailleurs reconstruire ensemble après un génocide avéré ?

En annexe, des documents de base souvent cités, dont l'Accord de Paix d'Arusha.

*Emmanuel NKUNZUMWAMI est né et a grandi au Rwanda. Il réside en France. Ingénieur des télécommunications et économiste. A publié plusieurs articles sur la situation de son pays. Fondateur d'une association humanitaire d'aide sociale et scolaire aux enfants rwandais.*

SBN : 2-7384-3697-8

Éditions L'Harmattan

K0082006

## Philippe de DORLODOT Les réfugiés rwandais à Bukavu au Zaïre De nouveaux Palestiniens ?

Préface de Minani Bihuzo

Postface de Filip Reyntjens

La tragédie rwandaise est pour l'Afrique centrale un événement majeur : plus encore que le seul Rwanda, c'est toute la région des Grands Lacs qui est impliquée. Il y a deux millions de réfugiés rwandais amassés au Zaïre et en Tanzanie.

La situation est explosive au Nord et au Sud-Kivu dans un Zaïre déjà fort précaire avant leur irruption. La population des chefs-lieux régionaux, Goma et Bukavu, vit le drame de cet entassement humain et ses conséquences : environnement dégradé, augmentation des prix, insécurité générale et menaces de guerre aux frontières rwandaise et burundaise.

Désormais, le Zaïre souhaite le départ rapide des réfugiés : des expulsions ont déjà eu lieu, et la menace d'un rapatriement forcé tôt ou tard est réelle. Le Rwanda, malgré ses déclarations, décourage un retour massif.

Les réfugiés, indésirables partout, seront-ils les nouveaux Palestiniens ?

"Faute de solution politique, la "solution" sera militaire. Les nouveaux réfugiés n'accepteront pas l'exil éternel. Puisque le retour volontaire est impossible et le retour forcé rejeté, la voie qui leur reste serait alors le retour armé. (...) La Société civile du Sud-Kivu, directement menacée par cette déflagration l'a bien compris. La communauté internationale ferait bien d'écouter son cri d'alarme et de conditionner son aide au Rwanda en insistant sur l'ouverture d'une démarche négociée dans laquelle devraient se retrouver tous les Rwandais. Sinon le drame de l'année dernière n'aura été qu'un prélude, et le pire nous attend" (Filip Reyntjens).

Récits, appels, communiqués, analyses, réflexions sur le drame des réfugiés rwandais sont ici rassemblés. Ils couvrent la période d'avril 1994 à octobre 1995 et émanent de la Société civile du Sud-Kivu.

Ph. de Dorlodot a coordonné et présenté les divers textes. Il est Père Blanc d'Afrique, au Zaïre depuis 1970.

Le groupe Jérémie, co-éditeur, né à Bukavu en 1993, mène un combat non-violent pour la défense des droits de l'homme au Kivu.

Groupe Jérémie  
L'Harmattan

ISBN 2-7384-3698-6